

futuribles

JUIN

- *Production et temps de travail*
- *Le statut social du sentiment amoureux*
- *Allocation universelle et justice économique*
- *Gaïa : de l'hypothèse au mythe*

ANALYSE-PRÉVISION-PROSPECTIVE

futuribles

Revue mensuelle

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France

Tél. (33 1) 42 22 63 10 +

Téléfax (33 1) 42 22 65 54

comité d'orientation

Ismail S. Abdalla, Michel Albert, Serge Antoine, Göran Backstrand, Bernard Cazes, Michel Crozier, Clare Degenhardt, Jacques Durand, François Eck, Mahdi Elmandjra, Emilio Fontela, Michel Godet, Claude Guillemin, Paul-Marc Henry, Edmond Lisle, Daniel Malkin, Eléonora Masini, Henri Mendras, Amélie d'Oultremont, Pierre Piganiol, Jean Saint-Geours, Michel Salomon, Philippe de Seynes, Alvin Toffler, Georges Vedel.

directeur

Hugues de Jouvenel

rédaction

Samuel Cardaillac, Christine de Guébriant

abonnements-diffusion

Paul Delahaie

Un an	France	490,00 FF (TVA 2,1% incl.)
	CEE	490,00 FF
	Etranger	550,00 FF
	Etranger avion	650,00 FF
	Etudiants : tarif spécial sur demande	
Le numéro	CEE	50 FF (port inclus)
	Autres pays	56 FF (port inclus)

Les articles signés expriment l'opinion des auteurs et pas nécessairement celle de *Futuribles*.
Tous droits de reproduction, même partielle, par quelque procédé que ce soit, réservés pour tous pays.

© *Futuribles Sarl 1990*

Commission paritaire n° 56798 - ISSN 0337 307 X
Imprimerie BIALEC, Nancy - Dépôt légal n° 26821 - Juin 1990

Gilbert Cette, Dominique Taddei	3	<i>Capacités de production et temps de travail</i>
Louis Roussel	21	<i>Le statut social du sentiment amoureux</i>
Philippe Van Parijs	29	<i>Peut-on justifier une allocation universelle ? Une relecture de quelques théories de la justice économique</i>
Stefano Molina	59	<i>Changement démographique et représentation politique</i>

Forum

Guy Béney	43	<i>Gaïa : de l'hypothèse au mythe</i>
-----------	----	---------------------------------------

Actualités prospectives

| 69 |

Europe : les emplois nouveaux. L'Inde relève les défis du développement. Données sociales. Robotique. Pensions de retraite. Les inégalités face à la formation. Temps de travail. Alimentation. L'expansion du Sida. Flexibilité de l'emploi en URSS. Que pensent les dirigeants d'entreprise ? Les Français optimistes. L'Amérique vue du Japon. Electronique domestique. Environnement en Europe de l'Est. Modernisation et gestion des âges. L'Afrique accentue son retard. Nouvelles technologies et services bancaires.

Bibliographie

| 83 | *Analyses critiques*

Banque mondiale, *Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*. A. Kabakov, *Non-retour*. M. Duverger, *Le lièvre libéral et la tortue européenne*. J.-M. Pelt, *Le tour du monde d'un écologiste*.

| 94 | *Comptes rendus*

Capacités de production et temps de travail

Gilbert Cette ¹, Dominique Taddei ²

Le regain de croissance économique récemment enregistré en France ne risque-t-il pas — en dehors de chocs extérieurs imparables — de se heurter à des facteurs de blocage endogènes ? Telle est en substance la question à laquelle tente de répondre cet article qui fournit une analyse sur longue période des rapports entre les capacités de production, la durée d'utilisation des équipements et la durée du travail.

Les auteurs montrent ici que si la diminution de la durée d'utilisation des équipements a joué un rôle important dans « la crise » qui a suivi le premier choc pétrolier, son allongement depuis 1983 n'a toujours pas permis en 1990 de retrouver le niveau de 1974. En conséquence — et du fait de l'insuffisance de capital productif — de très fortes tensions s'observent actuellement sur les capacités de production, tensions qui pourraient être sensiblement atténuées si la durée d'utilisation des équipements était allongée. Encore faut-il pour y parvenir réaménager en conséquence le temps de travail, une réduction de celui-ci s'accompagnant d'un allongement de celle-là, « se trouvant en quelque sorte pré-financée par l'augmentation d'efficacité du capital ».

Remarquable retournement de perspective (fort judicieusement analysé dès 1986 dans le Rapport Taddei), la réduction du temps de travail, longtemps présentée comme une revendication sociale exorbitante, deviendrait aujourd'hui une nécessité économique dont la mise en œuvre toutefois risque étrangement de se heurter aux inerties sociales !

1. Banque de France (Centrale de Bilans).

2. Université d'Aix-Marseille II.

Où en sommes-nous de la crise ? Une réponse nuancée serait de dire que nous sommes sur un sentier de sortie de crise qui, si l'on pouvait encore le parcourir quelques années au rythme connu entre 1987 et 1990, devrait nous permettre de « tourner la page » au milieu de l'actuelle décennie. Les prévisions pour les années à venir sont d'ailleurs pour la première fois optimistes. En dehors de chocs extérieurs imparables, une grande question qui demeure est de savoir si la croissance ne risque pas de se heurter à des facteurs de blocage endogènes. Or, à cet égard, le manque de capacités de production risque de poser problème.

Que peut nous apprendre le passé sur cet aspect ? Pour répondre à cette question, nous allons mettre en relation un ensemble de séries statistiques, dont certaines sont originales et qui éclairent les perspectives des années 1990.

On peut ainsi montrer que la diminution de la durée d'utilisation des équipements a été l'un des facteurs du ralentissement important des capacités de production observé à partir du premier choc pétrolier. Certes, depuis 1983, la durée d'utilisation des équipements s'allonge à nouveau, mais elle est encore loin d'avoir retrouvé en 1990 son niveau de 1974 (section I). Les très fortes tensions observées actuellement sur les capacités de production, tant en France que dans les autres grands pays industrialisés, traduisent une insuffisance de capital productif (section II). Les effets négatifs (sur l'emploi, la croissance, les prix et le commerce extérieur) pourraient en être sensiblement atténués par une poursuite de l'allongement de la durée d'utilisation des équipements (section III). L'aménagement du temps de travail peut se révéler un moyen efficace pour obtenir ce résultat³.

Evolution longue de la croissance, du temps de travail et du travail posté dans l'industrie

Sur longue période (une dizaine d'années), la croissance de la production est très proche de celle des capacités de production. Les variations du taux d'utilisation des capacités de production influencent peu, à long

3. Cette analyse est développée dans Taddei, D. — « Des machines et des hommes, pour l'emploi, par une meilleure utilisation des équipements », rapport au Premier ministre. — Paris : La Documentation Française, 1988 et Taddei, D. — *Le temps de l'emploi*. — Paris : Hachette, 1988.

Capacités de production et temps de travail

terme, l'évolution des capacités de production. Ainsi, durant la période de forte croissance qui a précédé le premier choc pétrolier, la croissance de la production (6,9 % par an) est presque identique à celle des capacités de production (6,8 %). Le ralentissement de la croissance de la production après 1974 (- 6,1 %) correspond, pour plus des 9/10^e, au fléchissement des capacités de production (- 5,6 %) et pour moins de 1/10^e à celui du taux d'utilisation (- 0,5 %).

Tableau 1. — De la production aux capacités de production industrielles : le taux d'utilisation

	Taux de croissance annuels moyens, en %			
	1963-1974	1974-1986	1987	1988
Production	6,9	0,8	- 0,9	4,4
-				
Taux d'utilisation des capacités de production	0,1	- 0,4	1,2	2,6
=				
Capacités de production	6,8	1,2	- 2,1	1,8

Production : valeur ajoutée, en volume, base 1970 avant 1974 et base 1980 après.
 Source : INSEE
 — « Le mouvement économique en France, 1949-1979 ». — INSEE, 1981, pour les données en base 1970 et INSEE.
 — « Banque de données du modèle DMS ». — INSEE, département des études économiques d'ensemble. — INSEE, 1989, pour les données en base 1980.
 Taux d'utilisation des capacités de production : source : INSEE. — « Banque de données du modèle DMS ». — *op. cit.*

Durant la période de croissance forte qui a précédé le premier choc pétrolier, la progression rapide des capacités de production (6,8 % par an) est presque totalement induite par celle du capital fixe (6,0 %) liée elle-même à un effort d'investissement productif soutenu. La durée d'utilisation des équipements reste quasiment stable (- 0,1 %) et leur productivité potentielle horaire s'élève modérément (0,9 %). Par contre, dans la période de crise, la très faible croissance des capacités de production provient, non seulement de la faiblesse de l'investissement, mais aussi de ce que les effets de ce dernier sont amputés de moitié par une perte d'efficacité du capital, due essentiellement à la plus faible durée d'utilisation des équipements ⁴.

4. Une autre recherche menée sur des données élaborées par la Commission des Communautés européennes aboutissait à un moins grand impact de l'évolution du capital, et à un plus grand impact des évolutions de la productivité potentielle et surtout de la durée d'utilisation, dans l'explication de l'inflexion des capacités. Taddei, D. — « Chômage mixte, dynamique des capacités de production et réorganisation-réduction du temps de travail », Rapport à la DG II de la Commission des Communautés européennes. — CCE, 1989.

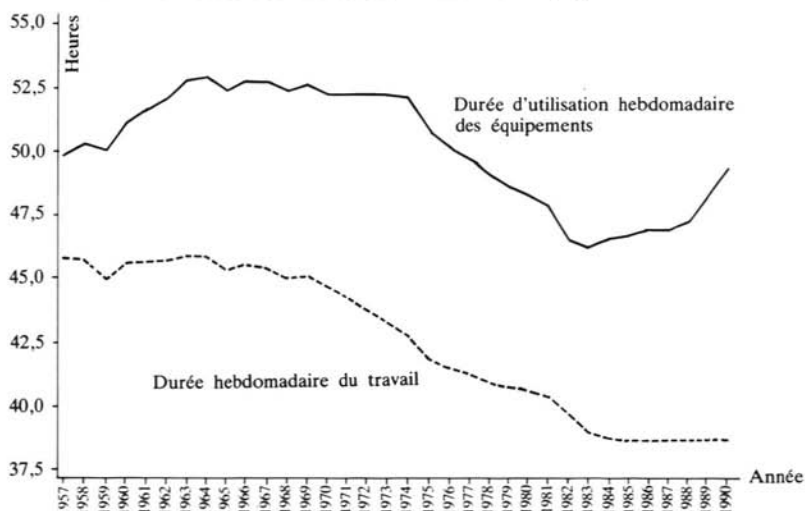
Tableau 2. — Entre les capacités de production et le stock de capital : la productivité et la durée d'utilisation des équipements

Taux de croissance annuels moyens, en %

	1963-1974	1974-1986	1987	1988
Capacité de production	6,8	1,2	- 2,1	1,8
=				
Capital productif fixe	6,0	2,3	2,0	3,1
+				
Productivité potentielle horaire du capital	0,9	- 0,2	- 4,1	- 1,9
+				
Durée d'utilisation des équipements	- 0,1	- 0,9	- ε	+ 0,6

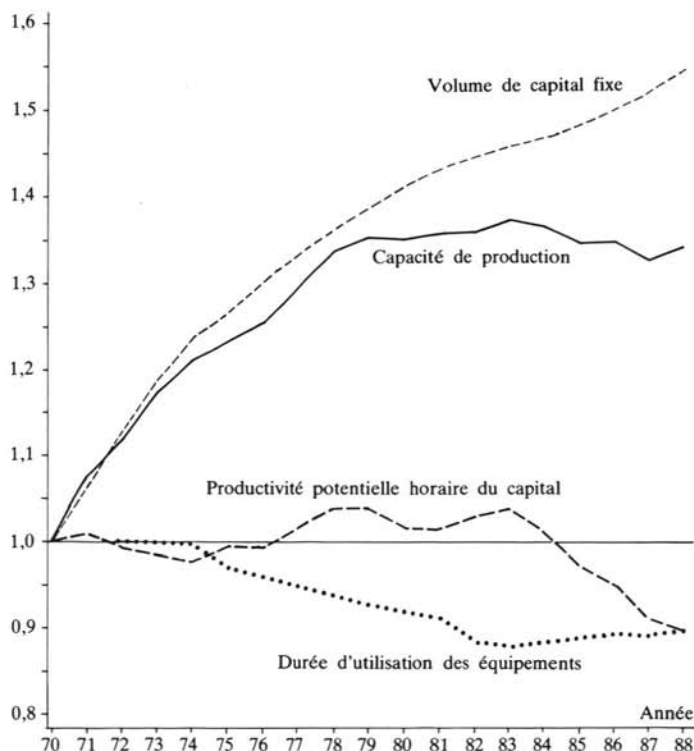
Capital productif fixe (matériel et bâtiment), en volume, base 1970 avant 1974 et base 1980 après. Source : INSEE. — « Le mouvement économique en France, 1949-1979 ». — *op. cit.*, pour les données en base 1970 et INSEE. — « Banque de données du modèle DMS ». — *op. cit.*, pour les données en base 1980.
Durée d'utilisation des équipements : source : Cette, G. — « Durée d'utilisation des équipements : l'inversion d'une tendance longue ». — *Economie et Statistique*, n° 231, avril 1990.
La productivité potentielle horaire du capital est calculée par solde.

Graphique 1. — Durée hebdomadaire du travail et durée d'utilisation hebdomadaire des équipements



Sources : — Durée du travail hebdomadaire offerte : INSEE et ministère du Travail. Cf. INSEE. — Annexe statistique au numéro spécial d'*Economie et Statistique* sur les degrés d'utilisation des facteurs de production, n° 231, avril 1990.
— Durée d'utilisation hebdomadaire des équipements : séries établies par Cette, G. — « Durée d'utilisation des équipements : l'inversion d'une tendance longue ». — *op. cit.*

Graphique 2. — Une décomposition de l'évolution des capacités de production dans l'industrie



Capacité de production (C) = Volume de capital fixe (K) × Productivité potentielle horaire (PR) × Durée d'utilisation des équipements (DUE).

Ce sont les logarithmes des variables, ramenés à 1 en 1970, qui sont représentés sur le graphique, afin de rendre la relation précédente additive :

$$\text{Log (C)} = \text{Log (K)} + \text{Log (PR)} + \text{Log (DUE)}.$$

Les capacités de production sont calculés par le quotient :

$$\text{Capacité de production} = \frac{\text{Production}}{\text{Taux d'utilisation des capacités de production}}$$

Définition et sources :

- Production : valeur ajoutée, en volume, base 1980, source INSEE. — « Banque de données du modèle DMS ». — *op. cit.*
- Taux d'utilisation des capacités de production : source INSEE. — « Banque de données du modèle DMS ». — *op. cit.*
- Volume de capital productif fixe : base 1980, source INSEE. — « Banque de données du modèle DMS ». — *op. cit.*
- Durée d'utilisation des équipements : source Cette, G. — « Durée d'utilisation des équipements : l'inversion d'une tendance longue ». — *op. cit.*

Nous avons vu que dans la période de croissance rapide qui a précédé 1974, la durée d'utilisation des équipements ne s'est pas significativement modifiée (- 0,1 %). Cette stabilité, constatée dans tous les grands secteurs industriels, suggère qu'un niveau de durée d'utilisation considéré comme proche de l'optimum par les entreprises était alors atteint. L'impact négatif important de la baisse du temps de travail (- 0,6 % par an) sur la durée d'utilisation des équipements était alors compensé par l'extension du travail posté (0,5 %). Au contraire, après 1974, la poursuite de la réduction du temps de travail n'est plus compensée par un développement du travail posté. Aussi, la durée d'utilisation des équipements diminue-t-elle à un rythme rapide, au moins jusqu'en 1983 (- 0,9 %).

L'inflexion du recours au travail posté à partir du premier choc pétrolier s'articule bien avec la détente observée sur les taux d'utilisation des capacités de production. En effet, les chefs d'entreprise n'ont alors pas intérêt à faire progresser le travail posté qui entraîne souvent des surcoûts spécifiques (primes diverses, durée du travail plus courte...), alors même qu'une part anormalement élevée des capacités de production de leurs équipements demeure inutilisée.

De nombreuses études ont vérifié une relative stabilité, à long terme, de l'efficacité potentielle horaire du capital. La baisse assez forte observée depuis 1984 (cf. graphique 2) peut s'expliquer de deux façons⁵. Tout d'abord, la croissance du capital s'est caractérisée, essentiellement jus-

Tableau 3. — Entre le temps de travail et la durée d'utilisation des équipements : le travail posté				
Taux de croissance annuels moyens, en %				
	1963-1974	1974-1986	1987	1988
Durée d'utilisation des équipements	- 0,1	- 0,9	- ε	0,6
=				
Travail posté	0,5	- ε	- ε	0,6
+				
Durée du travail	- 0,6	- 0,9	ε	ε

Travail posté : nombre moyen d'ouvriers par poste de travail. Séries longues établies par Cette, G. — « Durée d'utilisation des équipements : l'inversion d'une tendance longue ». — *op. cit.*, à partir de résultats d'enquêtes du ministère du Travail (jusqu'en 1986), et d'une extrapolation pour les deux dernières années.

Durée du travail hebdomadaire offerte : source : INSEE et ministère du Travail. Cf. INSEE. — Annexe statistique au numéro spécial d'*Economie et Statistique*, avril 1990. — *op. cit.*

5. Outre les problèmes de mesure statistique particulièrement sensibles pour le capital productif fixe.

**La durée du travail dans certains pays de l'OCDE :
baisse générale mais rythmes variés**

Les comparaisons internationales en matière de durée du travail sont particulièrement difficiles car les statistiques sont d'une grande diversité et ce pour au moins deux raisons. D'une part les définitions et les méthodes utilisées sont très variables d'un pays à l'autre. D'autre part, les écarts constatés sont partiellement imputables à des difficultés d'ordre socio-économique : différences de structures de l'emploi par secteurs d'activité et catégories socioprofessionnelles, diffusion inégale du travail à temps partiel, etc. Aussi doit-on considérer les données ci-après avec une extrême prudence ; elles servent d'abord à mettre en évidence un certain nombre de traits caractéristiques dans l'évolution de la durée du travail que l'on peut considérer comme acquis.

La durée annuelle du travail a fortement diminué au cours des dernières décennies, quoiqu'à des rythmes différents selon les pays. Dans le mouvement général de baisse qui a marqué la seconde moitié de ce siècle, la France a connu un certain

retard par rapport aux autres principaux pays. Mais il a été comblé du milieu des années soixante à la fin des années soixante-dix et la France a connu alors des horaires proches de la moyenne. Sur la période 1960-1985, la réduction a été de plus de 20 % en Allemagne fédérale, Belgique, France. En revanche, elle a été relativement faible aux Etats-Unis et au Royaume-Uni (moins de 10 %).

Si la réduction de la semaine de travail a été le premier facteur déterminant dans la baisse de la durée annuelle, d'autres composantes ont joué et, plus particulièrement, le nombre de jours de congés payés (les Suédois, par exemple, ont eu la cinquième semaine en 1977). Par ailleurs, les changements structurels intervenus dans la composition de l'emploi (développement du secteur tertiaire) et de l'offre de main-d'œuvre (extension du travail féminin), qui se sont conjugués pour favoriser le développement du travail à temps partiel, ont joué un rôle non négligeable (aux Etats-Unis en particulier).

Taux d'évolution annuel moyen (en %)

	Alle- magne	Belgique	Etats- Unis	France	Italie	Japon	Pays- Bas	Royaume- Uni	Suède
1960-1976	- 1,0	- 1,6	- 0,6	- 0,7	- 0,9	- 1,1	- 1,6	- 0,3	- 0,5
1960-1970	- 0,9	- 0,9	- 0,5	- 0,5	- 0,6	- 0,8	- 1,4	- 0,1	- 0,5
1970-1973	- 1,5	- 2,2	- 0,2	- 1,0	- 2,2	- 1,8	- 2,0	- 0,3	- 0,2
1973-1976	- 0,8	- 3,1	- 1,1	- 1,1	- 0,8	- 1,6	- 1,7	- 1,1	- 0,7
1976-1979	- 1,2	- 0,8	- 0,2	- 0,8	- 0,1	+ 0,3	- 1,9	- 0,9	- 1,6
1979-1982	- 0,5	nd	- 0,6	- 2,0	- 0,2	- 0,3	+ 0,3	- 1,6	- 0,1
1982-1985	- 0,6	nd	+ 1,7	- 0,6	- 0,8	+ 0,1	- 1,2	0,0 ¹	+ 0,3

1. Taux moyen sur 1982-1984.

nd : non disponible.

Source : OCDE, perspectives de l'emploi 1983 et 1987. Champ : personnes pourvues d'un emploi.

Le texte et les données de l'encadré sont tirés de l'article de Cédric Afsa et Olivier Marchand. — « Durée du travail, uniformisation ou éclatement ». — *Economie et Statistiques*, n° 231, avril 1990.

futuribles

qu'en 1987, par un important effort de modernisation (cf. graphique 9) qui a atténué l'impact de l'investissement sur les capacités de production. Par ailleurs, compte tenu de nombreux délais d'installation et de mise en œuvre, on peut penser que l'impact de l'accélération récente de la croissance du capital sur les capacités de production est décalé dans le temps et se fera très progressivement sentir dans les prochaines années.

Tendances récentes de la durée du travail, du travail posté et de la durée d'utilisation des équipements dans l'industrie

Après avoir fortement diminué (de 5,5 heures hebdomadaires soit 10,6 %) de 1974 à 1984, la durée d'utilisation des équipements s'est ensuite allongée à un rythme très faible jusqu'en 1988 (de 0,7 heure soit 1,4 %) puis plus rapidement en 1989. Cette accélération se maintiendra vraisemblablement en 1990, d'après les anticipations des entreprises. Une enquête réalisée en novembre 1989 par la Banque de France révèle que pour une entreprise ayant en 1989 réduit la durée d'utilisation de ses équipements, 5 entreprises déclarent l'avoir allongée⁶. Sur les anticipa-

Tableau 4. — La durée d'utilisation des équipements sur la période récente				
Taux de croissance annuels moyens, en %				
	1987	1988	1989	1990
Durée d'utilisation des équipements	- ε	0,6	2,2	2,4
=				
Travail posté	- ε	0,6	2,2	2,4
+				
Durée du travail	ε	ε	ε	ε

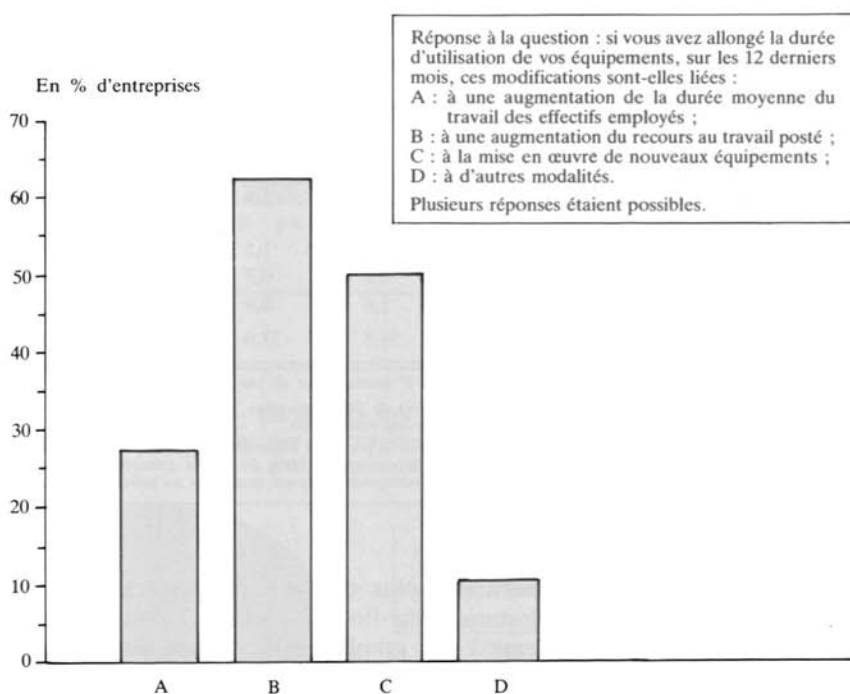
Travail posté : nombre moyen d'ouvriers par poste de travail.
 Chiffres extrapolés (cf. Bourlange, D. ; Cette, G. ; Kremer, G. et Taddei, D. — « Les principales relations entre les degrés d'utilisation des facteurs de production ». — *Economie et Statistique*, n° 231, avril 1990) sur la base des évolutions passées pour 1987 et 1988, et provenant d'une enquête réalisée en novembre 1989 par la Banque de France pour 1989 et 1990 (cf. Cette, G. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements... ». — *op. cit.*).

Durée du travail hebdomadaire offerte : source : INSEE et ministère du Travail jusqu'en 1989 (cf. INSEE. — Annexe au numéro spécial d'*Economie et Statistique*... — avril 1990, *op. cit.*), et Banque de France (enquête réalisée en septembre 1989) pour 1990 (cf. Cette, G. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements... ». — *op. cit.*).

6. Cette, G. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements : résultats de l'enquête de la Banque de France réalisée en septembre 1989 », note ronéotée. — Banque de France, avril 1990.

tions déclarées pour l'année 1990, cet écart passe même à 1 entreprise pour 8.

Graphique 3. — Le développement du travail posté a été, en 1989, le moyen le plus fréquemment retenu par les entreprises industrielles pour allonger la durée d'utilisation de leurs équipements



A la fin 1989, une majorité d'entreprises industrielles (54,8 %) déclarent se heurter à des obstacles pour allonger la durée d'utilisation de leurs équipements. Les cinq difficultés les plus fréquemment signalées sont : l'absence de personnel qualifié (25,1 % des firmes), les réticences du personnel (24,3 %), les obstacles législatifs ou réglementaires (20,7 %), l'opposition syndicale (16,1 %), ou les obstacles techniques

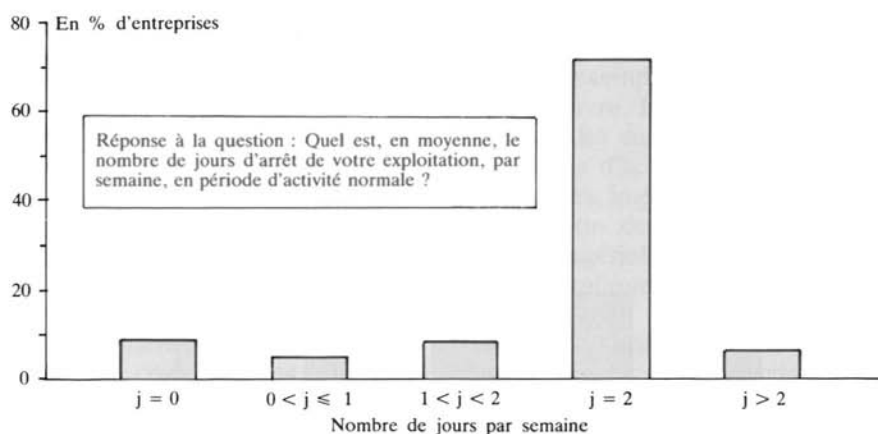
(13,7 %) (cf. tableau 5). On notera que l'aspect social (réticences du personnel et opposition syndicale réunies) représente une part prépondérante des difficultés.

Obstacles	1 ^{er} position	2 ^e position	3 ^e position	Total ¹
Réticences du personnel	10,7	7,7	3,9	24,3
Opposition syndicale	7,5	5,2	2	16,1
Absence de personnel qualifié	14,6	5,4	3,3	25,1
Goulots d'étranglement	3,1	2,1	1	8,8
Obstacles techniques	5,1	4,1	1,8	13,7
Obstacles législatifs ou réglementaires	9,9	5,8	3,2	20,7
Accord ou convention de branche d'activité	1,5	1,5	1,2	5,8
Accord ou convention d'entreprise	0,6	0,7	0,9	3,9
Autres	1,6	0,9	0,9	4,5
Total	54,8	33,6	18,5	122,9

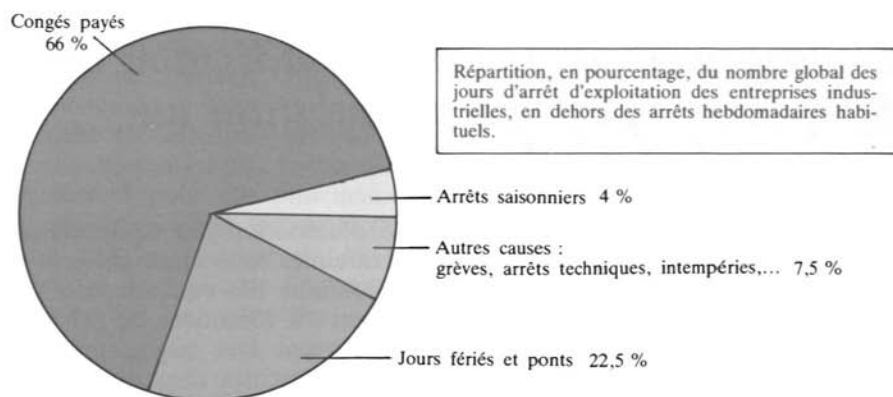
1. On n'a pas indiqué les obstacles classés de la 4^e à la 9^e position pour ne pas alourdir le tableau.
 Source : Enquête réalisée par la Banque de France, auprès de 2 000 entreprises, en novembre 1989 (cf. Cette, G. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements... » — *op. cit.*)
 Lecture : 24,3 % des entreprises déclarent que les réticences du personnel constituent un obstacle à l'allongement de la durée d'utilisation de leurs équipements. Pour 10,7 % des entreprises (soit 44 % des entreprises rencontrant cet obstacle), il s'agit même de l'obstacle majeur, 54,8 % d'entreprises déclarent rencontrer au moins un obstacle.

En période d'activité normale, plus de neuf entreprises industrielles sur dix arrêtent leur exploitation en fin de semaine, pour deux jours généralement (75 % des firmes) (cf. graphique 4). Il faut préciser que, si le recours au travail posté et la durée du travail sont les deux composantes principales de la durée d'utilisation des équipements, et les mieux suivis statistiquement, il ne sont pas les seuls. Les arrêts d'exploitation liés aux congés payés, aux ponts et jours fériés, aux arrêts saisonniers... interviennent également. L'ensemble de ces causes représentent en moyenne 20 jours d'arrêts annuels de l'exploitation des firmes industrielles, dont plus de 13 jours (66 %) correspondent aux congés payés (cf. graphique 5). Près des deux-tiers des entreprises cessent leur exploitation pour au moins un jour à cause des congés payés, et pour plus de la moitié des firmes, ces arrêts dépassent trois semaines (cf. graphique 6).

Graphique 4. — En période d'activité normale, les entreprises industrielles arrêtent généralement leur exploitation deux jours par semaine

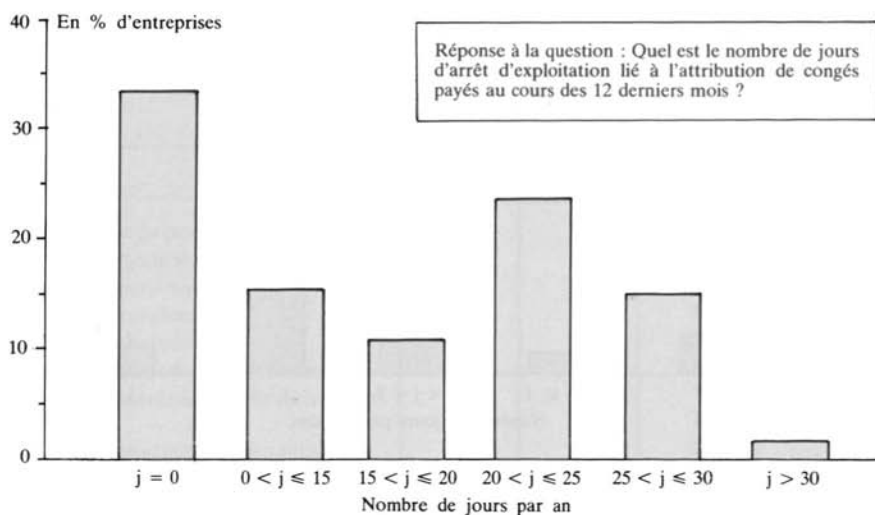


Graphique 5. — En dehors des arrêts hebdomadaires habituels, les arrêts d'exploitation des entreprises industrielles sont principalement liés à l'attribution de congés payés



Source : Enquête réalisée par la Banque de France en novembre 1989 (cf. Cette, C. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements : résultats de l'enquête de la Banque de France réalisée en septembre 1989 ». — *op. cit.*).

Graphique 6. — L'attribution de congés payés amène des arrêts d'exploitation dans la plupart des entreprises industrielles



Source : Enquête réalisée par la Banque de France en novembre 1989 (cf. Cette, C. ; Kremer, G. et Meyling, M.C. — « La durée d'utilisation des équipements... ». — *op. cit.*).

L'allongement de la durée d'utilisation des équipements peut être un substitut au manque de capital

Bien des facteurs influent sur la durée d'utilisation des équipements d'une entreprise. Par exemple, certaines contraintes techniques obligent à une utilisation continue ou du moins semi-continue des équipements. Le contexte social et institutionnel joue également : à conditions de production identiques, certaines réorganisations pourront être négociées dans une entreprise tandis qu'elles resteront a priori exclues dans une autre, selon le caractère plus ou moins conflictuel des relations entre les partenaires sociaux. De même, diverses dispositions de la législation sociale et du droit du travail, comme, par exemple, l'interdiction du travail de nuit pour les femmes, influencent le travail en équipes.

A côté de ces facteurs difficilement quantifiables, trois déterminants paraissent jouer un rôle essentiel : deux sont structurels, le troisième plus conjoncturel.

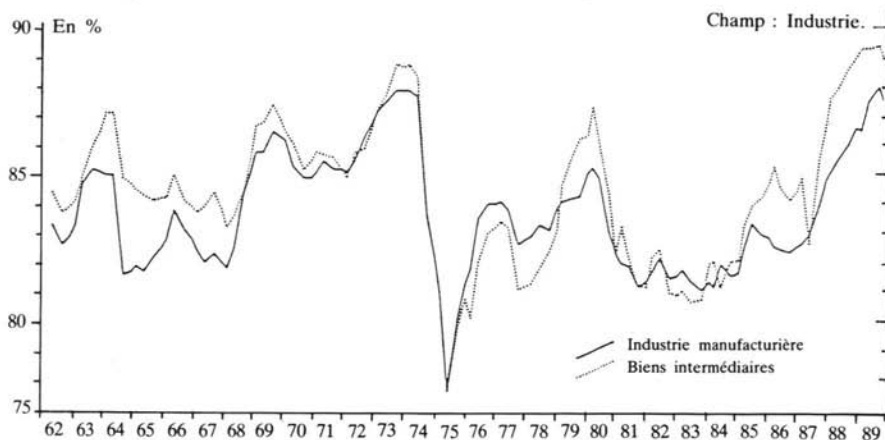
Les deux principaux déterminants structurels de la durée d'utilisation des équipements sont la « lourdeur des conditions de production (mesurée par exemple par l'intensité capitalistique ou le coefficient de capital) et la dimension de l'entreprise (mesurée par exemple par l'importance des effectifs) ⁷. Dans les industries de main-d'œuvre, la durée d'utilisation est plus brève que dans les autres, afin d'éviter les surcoûts induits par le recours au travail posté. A l'inverse, dans le cas d'activités très capitalistiques, ces surcoûts liés au travail posté sont peu importants par rapport au coût du capital fixe, et la durée d'utilisation des équipements sera longue. Par ailleurs, diverses contraintes managériales et les difficultés spécifiques à l'organisation du travail posté expliquent que les grandes entreprises y aient davantage recours que les PME.

A ces déterminants structurels de la durée d'utilisation des équipements que constituent la « lourdeur » des conditions de production et la dimension des entreprises, s'en ajoute un troisième : la conjoncture économique. Cela semble assez logique : les primes ou réductions d'horaires généralement liées au travail posté, et particulièrement au travail de nuit ou de jours fériés, renchérissent le coût horaire du travail, surtout à partir de la troisième équipe. Le coût du facteur travail est ainsi, toutes choses égales par ailleurs, d'autant plus élevé que le recours au travail posté est important. En situation de récession, le resserrement des débouchés crée des surcapacités, et l'entrepreneur a intérêt à recourir moins intensément au travail posté, ce qui entraîne une baisse de la durée d'utilisation des équipements.

Ainsi, l'allongement de la durée d'utilisation observé sur la période récente est cohérent avec la vive progression du taux d'utilisation des capacités de production, dont le niveau actuel est comparable à ceux qui avaient été atteints avant le premier choc pétrolier (cf. graphique 7). Une telle tension sur l'offre n'est pas spécifique à la France, et s'observe également pour nos principaux partenaires économiques européens (cf. graphique 8). Elle témoigne d'une insuffisance des capacités de production et d'un manque de capital. Compte tenu des délais séparant la décision d'investir de l'augmentation réelle des capacités de production, cela amène les entreprises à connaître de plus en plus fréquemment des

7. Sur ces aspects, cf. Cette, G. — « Recours au travail posté et caractéristiques des entreprises ». — *Economie et Prévision*, n° 87, 1989 ; Cette, G. — « Durée d'utilisation des équipements : l'inversion d'une tendance longue ». — *op. cit.*, et Bourlange, D. *et alii.* — « Les principales relations entre les degrés d'utilisation des facteurs de production ». — *op. cit.*

Graphique 7. — Les taux d'utilisation des capacités de production atteignent actuellement leur maximum historique tant en France...



Graphique 8. — ... que chez cinq de nos principaux partenaires économiques européens



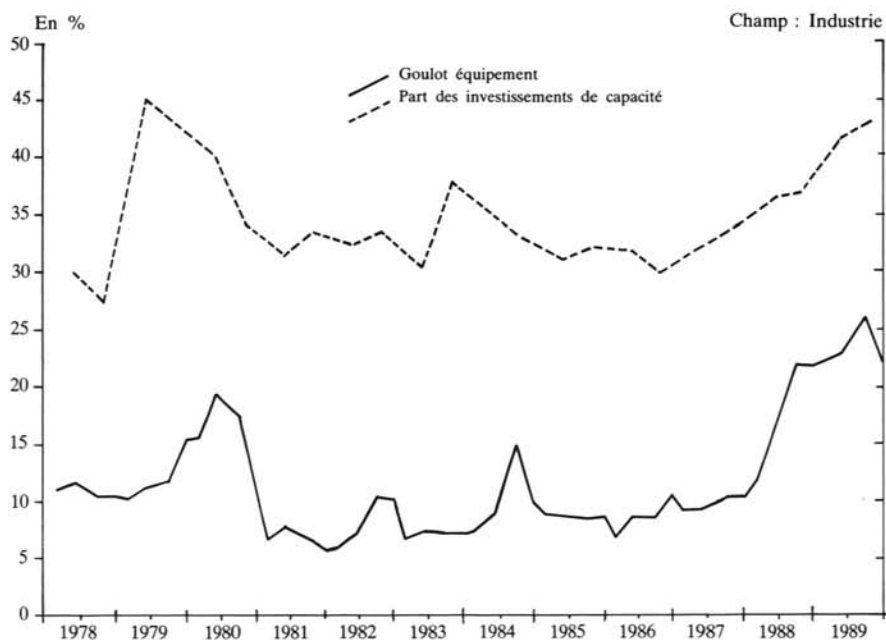
Source : INSEE. — Bourlange, D. et Chaney, E. — « Taux d'utilisation des capacités de production : un reflet des fluctuations conjoncturelles », — *Economie et Statistique*, n° 231, avril 1990.

Les cinq principaux partenaires ici pris en compte sont : la RFA, l'Italie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique. Le taux d'utilisation des capacités de production global pour ces cinq industries est la somme des taux, pondérée par la structure de nos échanges de produits manufacturés avec ces pays. Les deux séries présentées sur le graphique sont centrées et réduites sur la période afin de permettre leur comparaison.

goulots d'équipement : elles consacrent donc une part croissante de leur effort d'investissement à l'extension de leurs capacités de production plutôt qu'au simple remplacement d'équipements anciens (cf. graphique 9).

Un allongement de la durée d'utilisation des équipements permet, pour une production donnée, d'économiser du capital productif fixe. Une telle évolution est donc particulièrement favorable dans la période actuelle de forte conjoncture, afin d'atténuer les tensions inflationnistes.

Graphique 9. — Les tensions sur l'offre et le manque de capital atteignent actuellement des niveaux très élevés



Source : INSEE. — Bourlange, D. et Chaney, E. — « Taux d'utilisation des capacités de production... ». — *op. cit.* (Enquête trimestrielle de Conjoncture et Enquête de Conjoncture sur les investissements).

Goulot d'équipement : pourcentage d'entreprises déclarant ne pas pouvoir produire davantage avec leurs moyens actuels, du fait de l'insuffisance de leur équipement.

Part des investissements de capacité : part des investissements destinés à augmenter les capacités de production ou à adapter les équipements à de nouvelles fabrications dans l'investissement productif.

Compte tenu du manque de capital généralisé à l'ensemble des économies de l'Europe continentale, un allongement de la durée d'utilisation des équipements permettrait d'être mieux à même de répondre à la progression soutenue de la demande. Un tel scénario présente évidemment un intérêt tout particulier pour l'industrie française dans la perspective du grand marché unique de 1993.

Semaine de 35 heures : une première européenne

Le vendredi 4 mai au matin le puissant syndicat des métallurgistes ouest-allemands IG Metall et l'organisation patronale Gesamtmetall parvenaient à un compromis qui prévoit l'introduction de la semaine de 35 heures au 1^{er} octobre 1995. Dans un premier temps, la durée hebdomadaire du travail sera ramenée de 37,5 heures actuellement à 36 à compter du 1^{er} avril 1993, et 35 à partir du 1^{er} octobre 1995.

Avec cet accord, l'Allemagne fait figure de pionnier européen, car aucun pays n'avait encore signé de texte prévoyant noir sur blanc une réduction du temps de travail à 35 heures.

Certes, il ne concerne pour l'instant que 700 000 salariés du Nord-Bade-Würtemberg, une des régions les plus industriali-

sées d'Allemagne. Mais les intéressés ont invité eux-mêmes les autres régions où des négociations ont lieu à le prendre comme modèle. Si elle était entérinée à l'échelle fédérale, cette mesure pourrait donc s'appliquer à terme aux 4 millions de salariés de la métallurgie. Voire à d'autres secteurs d'activité. Car en inscrivant sur le papier la perspective des 35 heures, le patronat de la métallurgie engage non seulement son propre avenir, mais aussi celui d'autres branches industrielles. Déjà, le syndicat IG Medien, qui rassemble imprimeurs, journalistes et travailleurs des médias, multiplie les arrêts de travail, avec notamment comme revendication... la semaine des 35 heures.

futuribles

Conclusion

C'est dans cette optique que le débat traditionnel sur la liaison existante entre temps de travail et emploi connaît un profond renouvellement. Il ne s'agit plus de se demander ce qui, dans une réduction généralisée des horaires, l'emporte des effets positifs de partage et les risques de perte de compétitivité : le résultat net est souvent incertain et probablement faible. Positive pour l'emploi à court terme, la réduction uniforme a toutes les chances de dégrader les comptes extérieurs, ce qui nuira à plus long terme à l'emploi dans une économie bridée par la contrainte extérieure : c'est évidemment la différence (outre l'inégalité des forces syndicales) entre la RFA et la France. Il convient désormais,

dans notre pays, d'envisager le temps de travail de manière plus qualitative dans la mesure où un aménagement permet un allongement de la durée d'utilisation des équipements et, par là, permet d'améliorer le rythme de création d'emplois.

Cela ne signifie évidemment pas oublier les conditions de travail et, peut-être encore davantage, de vie hors travail : le développement d'horaires, si ce n'est toujours pénibles, du moins inhabituels, doit donner lieu au contraire à des repos compensateurs qui permettront ainsi de relancer la réduction du temps de travail.

Une réduction du temps de travail s'accompagnant d'un allongement de la durée d'utilisation des équipements se trouve en quelque sorte pré-financée par l'augmentation d'efficacité du capital. Il n'est, dès lors, pas surprenant que l'emploi en soit amélioré une deuxième fois, les effets de « partage du travail » venant compléter les effets de capacité. Ces résultats très bénéfiques sont d'ailleurs confirmés par tous les travaux⁸ menés sur la « réorganisation-réduction du temps de travail », qu'ils soient théoriques ou empiriques, micro-économiques ou macro-économiques.

8. Voir, par exemple Catinat, M. ; Cette, G. et Taddei, D. — « Réduction-réorganisation du temps de travail : un modèle macro-économique de déséquilibre ». — *Economie Appliquée*, tome XXXIX, n° 4, 1986, ou Taddei, D. ; Cueva, S. et Timbeau, X. — « Capacités de production et équilibre statique de sous-emploi en courte-moyenne période : l'impact des politiques de temps de travail ». — Note ronéotée, Centre Iris, Travail et Société, Université Paris-Dauphine, 1990 pour les travaux théoriques, et Boulin, J.Y. ; Taddei, D. — « Les accords de réduction - réorganisation du temps de travail : négociations et conséquences économiques ». — *Travail et emploi*, n° 40, 2/1989, ou Catinat, M. ; Donni, E. et Taddei, D. — « Réduction-réorganisation du temps de travail : quelles conséquences macro-économiques dans la perspective de 1992 ». — Note ronéotée, Commission des Communautés européennes, DG II, mars 1989, pour les travaux empiriques.

Les logiciels MICMAC Prospective et MULTIPOL enfin disponibles sur micro !

MICMAC Prospective, logiciel d'Analyse Structurelle, offre la possibilité de décrire un système à l'aide d'une matrice mettant en relation ses éléments. L'étude de ces relations permet de faire apparaître les variables-clefs du système. Cette méthode s'utilise seule (comme aide à la réflexion et/ou à la décision) ou peut s'intégrer dans une démarche prospective plus complète (scénarios).

Le logiciel **MICMAC Prospective** a été conçu par Michel Godet et réalisé par la Société Heurisco. Il est disponible au prix de **5 930 F TTC**. Son achat donne droit au manuel d'utilisation, avec fichier d'exemples, et à la disquette **Mac Plus ou PC** (640 K, MS DOS 3.0 et suivantes).

MULTIPOL (pour Multicritères et politique) permet de classer des actions en fonction de plusieurs politiques (jeux de poids de critères). Les politiques testées varient en fonction des scénarios d'environnement considérés. On peut ainsi s'assurer de la robustesse du classement des actions au travers d'une analyse de sensibilité des résultats aux politiques envisagées. Le grand avantage de la méthode MULTIPOL est sa simplicité et sa souplesse d'utilisation.

Le logiciel **MULTIPOL**, également conçu par Michel Godet, a été réalisé par la Société Euro-Décision. Il est disponible au prix de **4 744 F TTC**, son achat donnant droit au manuel d'utilisation, avec fichier d'exemples, et à la disquette **Mac Plus ou PC** (640 K, MS DOS 3.0 et suivantes).

Descriptif de chacun de ces logiciels sur demande.

Sortie prévue en septembre du logiciel **SMIC** pour la réduction de l'incertitude. Pour tous renseignements, s'adresser à Futuribles International (Tél. (33 1) 42 22 63 10).

><

BON DE COMMANDE

A retourner à Futuribles International - 55, rue de Varenne - 75341 PARIS Cedex 07
Tél. (33 1) 42 22 63 10 - Fax. (33 1) 42 22 65 54

Nom, Prénom

Société

Adresse Tél.

1. Désire recevoir la disquette du **Logiciel MICMAC Prospective** avec le manuel d'utilisation

Préciser version Mac Plus ou PC

au prix de 5 930 F TTC (frais d'envoi en recommandé inclus)

2. Désire recevoir la disquette du **Logiciel MULTIPOL** avec le manuel d'utilisation

Préciser version Mac Plus ou PC

au prix de 4 744 F TTC (frais d'envoi en recommandé inclus)

Joindre le règlement à la commande

Le statut social du sentiment amoureux

Louis Roussel ¹

Nous imaginons volontiers que rien ne se développe plus spontanément que nos sentiments. Il existe pourtant une interdépendance étroite entre structures sociales et structures émotionnelles que Louis Roussel analyse ici en retraçant l'évolution du sentiment amoureux, la place qui lui est accordée dans la famille en fonction du rôle que celle-ci est chargée d'assurer dans l'ordre social. Il distingue fondamentalement trois périodes.

Dans les sociétés traditionnelles dominées par la lutte pour la survie de l'espèce humaine, l'amour — perçu comme source de chaos — est proclamé hors-la-loi, la famille ayant alors un rôle de régulation sociale trop important pour être soumise à l'aléa des sentiments.

Au contraire, l'apparition de l'époque moderne est marquée par « le triomphe de la nature sur la tyrannie des contraintes » et le sentiment amoureux, jadis incompatible avec les finalités du mariage, en devient le fondement. La société s'organise : d'autres instruments de régulation au niveau collectif s'instaurent, de sorte que l'amour, enfin, peut régner, pourvu toutefois que le sentiment soit « domestiqué ».

Enfin, survient, à partir de 1965, ce que d'aucuns appellent l'époque post-moderne durant laquelle l'institution familiale perd de son affectivité, tandis que l'amour devient plus « léger ». Le sentiment amoureux idéal évident de l'époque moderne se fait plus discret, cède la place à la recherche d'un compagnonnage soigneusement négocié. On s'aime en somme « à fleurets mouchetés ».

Comment expliquer ce manque d'engagement — cette « frivolité collective » — sinon par le fait, écrit Louis Roussel, que nos jeunes contemporains sont entrés dans un monde désenchanté où dominent l'éphémère et la précarité.

Le déclin du sentiment amoureux se poursuivra-t-il en conséquence, laissant place à la « légèreté », à un monde sans passion mais du moins convivial ? Rien n'est moins sûr.

1. Institut National d'Etudes Démographiques (INED, France).

L'historien Norbert Elias publia en 1939 à Bâle un livre où il montrait, après Simmel qu'une régulation collective règle l'économie affective des individus ; celle-ci varie de société à société, d'époque à époque, et dans une même société et à la même époque, d'un groupe à l'autre². Il y avait, selon lui, « interdépendance étroite entre structures sociales et structures émotionnelles »³.

La traduction tardive du livre en français (1969, 1973) fit quelque bruit. C'est qu'il s'inscrivait en faux contre un préjugé très répandu : nous imaginons volontiers en effet que rien ne se développe plus spontanément et singulièrement que nos sentiments. Notre cœur serait en somme une citadelle insensible aux pressions extérieures. Or rien, dans l'homme, n'est naturel ; la culture l'investit et le transforme de toutes parts. Une logique commune irrigue donc l'intime et le collectif : le sentiment amoureux a un statut social. C'est dans le monde traditionnel que l'implication réciproque des deux ordres est sans doute la plus manifeste. Il nous faut donc y faire un bref détour.

L'amour hors-la-loi

Toutes les sociétés traditionnelles, si diverses qu'aient été leurs formes, trouvent leur trait commun dans la priorité qu'elles devaient accorder au problème de leur viabilité. La vie individuelle était brève. Les parents mouraient, en moyenne, dès que leurs enfants devenaient adultes. Les risques de disparition

collective par maladie ou violences étaient toujours réels et déterminants.

On connaît la théorie de Cl. Lévi-Strauss qui lie l'émergence de la société humaine à l'institutionnalisation des relations sexuelles. Il n'est d'ailleurs pas nécessaire de suivre dans toutes ses conclusions l'auteur des *Structures élémentaires de la parenté* pour admettre qu'au début de son histoire notre espèce fut en grand risque de disparaître.

Elle était aux prises dans sa lutte pour la vie à un environnement difficile. Elle était surtout menacée de l'intérieur par une violence permanente due à la concurrence pour l'accès aux femelles. Les montages instinctifs semblent n'avoir pas été sur ce point des régulateurs efficaces et seule la mise en place d'un système institutionnel put endiguer une violence suicidaire. La société y parvint en interdisant toute proximité trop intense, c'est-à-dire en bannissant les solidarités passionnées. Le mariage devait assurer la reproduction sociale ; il ne pouvait le faire qu'en excluant le sentiment amoureux qui était perçu comme une sorte de retour au chaos originel. Il revenait donc à la société d'établir, pour assurer sa survie, des règles d'appariement et de parenté telles que la distance affective fût préservée entre ceux-là mêmes qui dans la vie quotidienne étaient tout proches.

Il fallait séparer, distinguer, interdire, ordonner pour éviter le danger majeur, celui de retourner à une violence suicidaire.

Ainsi la société pouvait se maintenir, conservant de génération en génération,

2. Elias, Norbert. — *La civilisation des mœurs*. — 1^{re} édition, Bâle, 1939 ; Paris : Calmann-Levy, 1973. Sur l'orientation générale de l'œuvre d'Elias, voir Chartier, R. — « Norbert Elias, interprète de l'histoire occidentale ». — *Le Débat*, octobre 1980, p. 138 et sq.

3. Ibidem, p. 337.

grâce à ces dispositifs institutionnels, en dépit d'épisodes violents, une cohésion suffisante. La relation conjugale était donc non pas « naturellement » mais culturellement tiède, comme d'ailleurs celle qui liait parents et enfants. On vivait sous un climat affectif tempéré. La famille jouait pourtant une fonction essentielle en intégrant l'individu au groupe. Il n'aurait eu aucune identité celui-là qui n'aurait pas appartenu à une famille. C'est à travers celle-ci que l'on devenait membre d'une société, enraciné dans un passé, situé dans le présent par un rôle, responsable d'un avenir par sa descendance. C'est par le fait d'appartenir à cette communauté que chacun prenait conscience d'exister ; c'est dans la position qu'il y occupait qu'il trouvait la définition de son identité. La passion, en le coupant de la société, le renvoyait à l'ivresse du néant.

Certes, des exceptions existaient. L'amour courtois eut ses chantres, mais il était plutôt un rêve contrôlé qu'une réalité concrète : la relation sexuelle, en principe du moins, en était exclue et le mariage entre les amants impensable. De même existait-il probablement dans la société traditionnelle française des conjoints qui s'aimaient d'amour tendre et vif. Mais cette inclination n'avait guère pesé sur la décision de leurs parents de les marier. Bien plus, leur passion devait rester discrète. La tradition, de Sénèque à Montaigne, du stoïcisme à l'Eglise n'assimilait-elle pas l'amour entre con-

jointes à l'adultère ? Qui aimait était amant et non époux, hors mariage comme dans le mariage⁴. Il n'était donc point de compromis possible entre l'amour et la société. On était d'un côté ou de l'autre. Il fallait être fou pour choisir l'amour. Ainsi perdurèrent les sociétés.

Démographiquement, ces sociétés se sont défendues du risque de mort par la profusion de la vie ; à la forte mortalité, elles opposèrent une forte fécondité. Mais cet équilibre était fragile et il lui fallut pour se maintenir toute la prégnance de ce dispositif de durée, qu'était l'institution. La crainte de la mort faisait, de la sorte, barrage à la mort.

L'amour *« domestique »*

On peut définir la modernité comme la priorité accordée aux évidences, ou aux doutes de la conscience individuelle sur les représentations collectives ; cette révolution fut perçue dans sa phase naissante comme le triomphe de la nature sur la tyrannie des contraintes, de la raison critique sur le préjugé⁵. Evidences de l'esprit, mais aussi certitudes du cœur, reconnaissance romantique du sentiment amoureux comme espace privilégié du bonheur. Tout le problème, et il était redoutable, résidait dans la nécessité d'une convergence des consciences vers une vérité universelle, d'une harmonie

4. Sur cette censure du sentiment amoureux, les historiens semblent d'accord. On trouvera sur ce point des développements difficilement contestables. Voir en particulier :

Flandrin, Jean-Louis. — *Familles*. — Paris : Hachette, 1976.

Pillorget, René. — *La tige et le rameau*. — Paris : Calmann-Levy, 1979.

Shorter, Edward. — *Naissance de la famille moderne*. — Paris : Seuil, 1977 (traduction française).

5. Il est clair que cette définition ne recouvre qu'un des aspects, et sans doute pas le plus radical de la modernité.

des bonheurs individuels vers un équilibre social viable. Une des formes de la modernité, et sans doute la plus logique, fut d'accorder crédit à la convergence de ces projets et de ces espoirs. Il faudrait sans doute du temps pour aborder en Utopie, mais le sentiment amoureux n'était-il pas déjà le lieu du bonheur pour le couple et comme l'étroite préfiguration d'une société définitivement fraternelle. Il ne s'agissait donc plus, vaille que vaille, de maintenir les choses en l'état. Il fallait désormais maîtriser l'univers et l'histoire, et d'abord sa propre existence. Le sentiment amoureux, hier interdit comme incompatible avec les finalités du mariage, en devient désormais le fondement. Cette révolution, si surprenant que ce soit, ne remonte qu'à quelques générations. Voilà qui transformait mariage et famille.

Dans cette perspective nouvelle, en effet, le choix du conjoint cessait d'être un arrangement entre familles pour devenir une élection amoureuse. De même ce sentiment continuait-il, après le mariage, à régler les attitudes et comportements des conjoints. Ce faisant, il n'entraînait pas en contradiction avec la loi, puisque l'un et l'autre exprimaient, chacun à sa manière, une nature humaine, cohérente et naturellement bonne. Le bon citoyen était aussi un mari aimant et un père dévoué⁶. Celui-là au contraire qui se mariait par calcul s'excluait d'une société où l'amour et le droit avaient fait alliance.

Ainsi, l'essentiel de la vie devient une

histoire d'amour. Qui n'a pas aimé, n'a pas vraiment vécu. L'enfant lui-même est la réalisation vivante du projet de fusion des conjoints et comme l'écho merveilleux de leur histoire. Aussi est-on, en quelque sorte, amoureux de ses enfants⁷.

L'amour est donc la valeur par excellence. La littérature le magnifie. Les romans se multiplient, comme les recueils de poésie et les drames où l'« On ne badine pas avec l'amour ». On en meurt parfois. C'est que la vie, si le sentiment s'en retire, perd toute signification. Telle est la logique idéale du modèle. Qu'en est-il dans la réalité ?

En fait, la société offre, suivant les conditions sociales, plusieurs possibilités de vie domestique. Dans un monde qui s'industrialise âprement, certains seront mobilisés par les exigences de la simple survie. Ces « misérables » se soucient peu des exaltations romantiques. D'autres connaîtront le sentiment amoureux, un temps, mais consacreront finalement le meilleur de leur énergie à la promotion sociale, la leur et celle de leurs enfants.

Ce sont les autres, ceux qui ont le nécessaire sans avoir les moyens d'une ambition, ce sont ceux-là qui chercheront, dans leur existence domestique, la meilleure raison de vivre et le plus sûr espace de bonheur. La famille, dans ce cas, se replie sur elle-même et, par l'intensité des échanges internes, se défend de l'agressivité, réelle ou supposée, du monde extérieur⁸.

6. « Nul n'est bon citoyen s'il n'est bon père et bon époux ». Déclaration des droits et des devoirs de l'Homme et du Citoyen (1795), article 4, chapitre Devoirs.

7. Ph. Aries, à plusieurs reprises, souligne la relative simultanéité de l'émergence du sentiment de l'enfant et de l'amour conjugal, au sens moderne de l'expression.

8. Sennett, Richard. — *La famille contre la ville*. — Paris : Encre, 1980 (traduction française).

Vers les années 50, la concurrence entre l'individualisme de l'intérêt et l'individualisme du sentiment semble se réconcilier dans la synthèse de T. Parsons. A chaque individualisme son territoire : dans la famille, à l'amour de régner ; dans la société, à la rationalité économique de gouverner. L'amour domestique exige des engagements publics. Il faut changer le monde par le travail et au besoin par la lutte. La poésie fait alliance avec la révolution⁹. C'est le temps de la passion romantique, mais aussi celui des épopées ou, pour reprendre l'expression de Malraux, celui de l'illusion lyrique. L'on voudrait exister sur le mode de l'enthousiasme.

En somme, le sentiment amoureux qui, dans la société traditionnelle, était un risque impossible à assumer, devient une force indispensable dans un Etat désormais assuré de sa solidité et soucieux de progrès. L'amour devient la nouvelle raison de s'investir dans la société. L'instance domestique et l'instance publique se confortent mutuellement. En un mot, elles font système.

Mais de quel amour s'agit-il donc ? Ce n'est plus certes cette bienveillance obligée et cette tendresse tiède qui réglaient autrefois les sentiments familiaux. Ce n'est pas non plus cet amour sauvage, témoin du chaos. Rien de commun avec l'« amour fou » dont A. Breton pensait qu'il était capable de changer le monde. C'est un amour quelque peu apprivoisé par la loi, dont la liberté s'arrête aux limites du foyer. S'il introduit encore parfois du tragique et de la violence, il s'accommode le plus souvent de l'ordre

social. Les turbulences de Mai 1968 se sont en partie prévaluées du prestige d'un amour débarrassé de tout interdit. Il fallait faire l'amour plutôt que la guerre. Cet amour-là ne fit pourtant pas la révolution.

Il avait cependant bouleversé le régime démographique. La mortalité reculait. La forte fécondité perdait de sa nécessité. D'ailleurs, plus que la multiplicité des enfants, comptaient désormais leur qualité et la possibilité de se gratifier en s'identifiant à eux. De même, donc, que le régulateur de la société traditionnelle avait été la crainte, le stimulateur du monde moderne fut l'espoir.

L'amour « léger »

A partir de 1965, les démographes voient progressivement l'institution familiale perdre de son effectivité. La sexualité, la vie commune, la fécondité supposaient autrefois, en principe du moins, l'acte préalable du mariage. Ce seuil est aujourd'hui devenu, pour beaucoup de ceux qui y consentent encore, une pure formalité utile. Ainsi, se sont multipliées depuis vingt ans les relations sexuelles sans mariage, la vie commune sans mariage et, depuis une dizaine d'années, la fécondité sans mariage. Parmi les naissances du rang 1, 40 % environ sont aujourd'hui le fait de femmes non mariées. Il est vrai que dans 4 cas sur 5, cette femme vit d'une manière stable en couple. Il est vrai aussi que beaucoup de ces parents se marieront un jour. Mais

9. Aragon et Eluard, mais aussi beaucoup d'autres poètes de l'époque, sont représentatifs de cette tendance. *L'anti-Edipe* est peut-être le dernier livre important où cette nécessaire conjonction du désir individuel et de la révolution politique est soutenue.

l'institution ne fait plus obstacle préalable à ce qui est mutuellement consenti. Cet arasement de la loi s'accompagne d'ailleurs, au moins dans certains cas, d'un déclin du sentiment amoureux passionné. Dans l'amour « domestique », le sentiment amoureux demeurerait comme un idéal évident. Il fallait certes composer avec les nécessités du quotidien. On se gardait des conséquences trop lourdes d'une passion débridée, mais l'intensité de l'engagement amoureux demeurerait la référence d'une vie authentique. On se prévalait de sa passion.

Dans une société que certains qualifient de « post-moderne », les choses ont désormais changé. Il n'est plus de bon ton de se déclarer amoureux. A le faire, on passerait pour naïf. On se situerait hors de son temps. La pudeur a renoncé au territoire du corps : elle ne s'effarouche pas qu'on parle de celui-ci et qu'on le montre sans façons ; mais chez beaucoup, elle semble en revanche contrôler étroitement l'aveu des sentiments passionnés, même entre ceux-là qui ont choisi de vivre ensemble.

S'agit-il d'une forme de discrétion et derrière l'apparent cynisme n'existe-t-il pas chez certains, comme dans les générations précédentes, des ardeurs vives et des engagements graves ? Sans aucun doute. Il n'en reste pas moins que la norme sociale dominante consiste à réduire le sentiment amoureux à une sorte de piment qui donne de la saveur à l'existence. La jalousie et la possessivité sont rejetées comme des attitudes archaïques. Chacun se veut libre dans la collusion amoureuse. Comment d'ailleurs

s'aimer authentiquement si l'on n'a pas d'abord décidé de se quitter dans le cas où la ferveur réciproque se refroidirait ? On se veut compagnons transparents l'un à l'autre. Partenaires égaux, on négocie sur l'équité des échanges ; psychologues attentifs, on discute de ses sentiments et de ses fantasmes. Bref, on s'engage à condition de pouvoir aisément se dégager. On s'aime en somme « à fleurets mouchetés ».

Sans doute y a-t-il schématisation excessive à réduire la famille à « une entreprise ou une communauté d'intérêt qui offre à ses membres des bénéfices de toutes sortes qu'il est difficile de se procurer à un prix raisonnable sur le marché »¹⁰. Il existe en réalité, même dans les amours légères, d'autres biens invisibles et non mesurables. Il est vrai certes que de tous temps les facteurs économiques définissaient le champ où le conjoint pouvait être choisi¹¹. Mais ce champ était assez large pour que l'élection ne fût pas terminée après ce premier tri. Sur quels critères se fait donc le choix ultime ? Les psychologues en discutent : ils semblent d'accord pour ne pas retenir comme décisive la maximisation des intérêts comptabilisables. Il y a donc dans le sentiment amoureux, même « léger », la recherche d'une certaine qualité des échanges, une volonté d'équité, un souci de respect, mais le choix du conjoint demeure réversible : il reste ouvert à de nouvelles opportunités.

Qu'est-il donc arrivé à beaucoup de nos jeunes contemporains qui les pousse à refuser la gravité dans leurs relations les plus intimes ? Ce n'est pas une réponse

10. Cette définition, sans doute délibérément provocante, est de l'économiste Bertrand Lemennicier. — *Le marché du mariage et de la famille*. — Paris : PUF, 1988, p. 19.

11. Girard, A. — *Le choix du conjoint*. — Paris : PUF, 1964.

que de les taxer de frivolité, car il faut encore expliquer cette frivolité collective. Ce n'en est pas non plus une explication qui soit totalement satisfaisante que de considérer les nouvelles méthodes contraceptives comme la cause du changement des mœurs. Elles en furent certes au début les indispensables auxiliaires. Mais elles-mêmes appellent une raison : elles n'auraient pas été inventées, elles ne seraient pas non plus venues à bout des réticences des responsables politiques si, d'abord, elles n'avaient été massivement souhaitées. C'est l'existence évidente de ce marché et de cette volonté collective qui est au commencement. Pourquoi donc les jeunes ont-ils ainsi divergé par rapport aux comportements de leurs parents ?

Tout ne tient-il pas au fait qu'ils sont entrés dans un monde désenchanté où les grands idéaux des générations précédentes ont débouché sur la barbarie et la guerre. Leurs parents ont passé leur enfance dans les ruines culturelles de la première moitié de notre siècle. Paul Valéry, dès 1922, parlant à Zurich des conséquences de la Première Guerre mondiale écrivait déjà : « L'usure a dévoré quelque chose de plus profond que les parties renouvelables de l'être. » Il avait bien conscience d'une perte de crédit des « grands récits » de légitimation. Ceux qui ont grandi dans l'entre-deux-guerres ont donc vécu dans une situation culturelle nouvelle. Comment cette désillusion n'aurait-elle pas marqué leurs enfants ? Aussi les jeunes sont-ils maintenant environnés le plus souvent d'adultes indifférents à tout ce qui n'est pas proche d'eux dans le temps et dans l'espace. Sans doute y a-t-il plus qu'une corrélation entre la perte de crédit qui affecte les « grands récits » et la légèreté que chacun veut garder à ses attache-

ments. La société d'aujourd'hui, délestée de toute certitude et donc de tout projet à long terme, nous veut d'abord consommateurs de nouveautés, curieux de changement, séduits un jour par un objet, déçus le lendemain. Elle nous sollicite de mille tentations. Ce qui se trouve sur le marché aujourd'hui est mieux que ce que l'on nous offrait hier encore. Notre machine économique se gripperait si nous perdions le goût de l'éphémère et du colifichet. Un tel système serait probablement menacé par toute théorie qui valoriserait le long terme. De même, s'accommoderait-il mal d'engagements affectifs assez forts pour révéler la puérité de nos gadgets. Notre société semble n'avoir besoin que d'entrepreneurs « battants » et de consommateurs avides. Les amants passionnés comme les philosophes et les poètes y font figure d'étrangers.

Aussi bien le sentiment amoureux est-il aujourd'hui asocial, comme il l'était dans la société traditionnelle. Mais il ne l'est plus parce que son intensité menacerait, comme autrefois la vie précaire du groupe. Il l'est redevenu parce que notre société ne survit que dans l'accélération, parce que l'accélération suppose la légèreté et que celle-ci est incompatible avec la nécessaire maturation du sentiment amoureux.

Les comportements démographiques se sont ajustés aux nouvelles valeurs collectives. C'est désormais le désir des individus qui est déterminant. Se marie-t-on ou non, divorce-t-on ou non, a-t-on un enfant supplémentaire ou non, voilà qui est décidé par le couple. Celui-ci le fait généralement en s'efforçant de maintenir le plus longtemps possible la réversibilité de ses engagements. Le mariage se trouve ainsi du moins retardé, la fécondité limitée et la rupture considérée

comme une éventualité normale. A la crainte traditionnelle, à l'espoir moderne, se substitue donc, pour une part au moins de la population, la précarité du désir.

Conclusion

Nombreux, dans ces conditions, sont aujourd'hui ceux qui, pour des raisons diverses, annoncent que le déclin commencé du sentiment amoureux s'accroîtra¹². Faut-il se rallier à leur opinion ? Ne serait-il pas plus plausible de supposer que la génération de la précarité sera suivie par celle de la durée, que l'ère du vide le sera par celle de la densité, celle du « cool » par celle de l'enthousiasme ? Cette thèse particulière se fonde en réalité sur l'hypothèse générale d'une autorégulation de la société qui la ferait osciller périodiquement entre des positions opposées, tout en lui gardant à long terme une relative constance.

S'il en était ainsi, la seule vertu serait la patience. Pourquoi dramatiser en effet des mouvements qui, par construction, sont appelés à s'inverser ? Il nous faut pourtant ici revenir à la démonstration d'Elias : nos sentiments, et non pas seulement nos comportements, sont liés aux structures du groupe ; notre économie affective ne changera donc que dans la

mesure où le code social lui-même bougera. La question se pose donc radicalement au niveau de la collectivité. Il n'est pas impossible que nous inventions et adoptions un nouveau modèle de solidarité. Mais ce n'est qu'à cette condition, dont nous ne voyons guère de signes avant-coureurs, que nous pouvons attendre une restauration d'engagements intimes à la fois vifs et durables.

Un retournement de tendances dans le futur proche est donc peu vraisemblable. Beaucoup resteront sans doute sous le signe dominant de la réversibilité facile, des amours tièdes, des expériences multiples. Les moments pour eux se cumuleront malaisément en une histoire cohérente. Le projet de « s'éclater » gardera tout son attrait.

Peut-on du moins attendre de cette « légèreté » une société sereine, aux relations superficielles mais respectueuses de l'autre, un monde sans passion, mais du moins convivial. Rien n'est moins sûr. L'incertitude ne va pas sans nostalgie de vérités rassurantes ni la tiédeur sans regret de l'enthousiasme et, au besoin, de la violence. Pour exorciser un fanatisme possible, des sentiments, même « beaux », ne suffiront pas. Pour y parvenir, il faudrait, comme dans l'amour véritable, une détermination grave. Reste une question, celle que pose Milan Kundera¹³ : que ferons-nous, nous et nos enfants, de « l'insoutenable légèreté de l'être ? ».

12. La liste ci-dessous est loin d'être complète ; il n'y faut voir que quelques exemples récents. Outre les auteurs déjà cités en notes signalons :

Badinter, Elizabeth. — *L'un est l'autre*. — Paris : Ed. Odile Jacob, 1986, p. 322 et sq.
Lipovetsky, Gilles. — *L'ère du vide*. — Paris : Gallimard, 1983 ; « Narcisse ou la stratégie du vide ». — *Le Débat*, octobre 1980, pp. 126-127.

Sennett, Richard. — *Les tyrannies de l'intimité*. — Paris : Seuil, 1979 (traduction française).
Verdier, Yvonne. — « Amour ». — *Le Débat*, n° 50, mai-août 1988, pp. 190-191.

13. Kundera, M. — *L'insoutenable légèreté de l'être*. — Paris : Gallimard, 1984.

Peut-on justifier une allocation universelle ?

Une relecture de quelques théories de la justice économique

Philippe Van Parijs¹

Ne suffit-il pas d'évoquer les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés — la pauvreté, le chômage, l'humiliation des allocataires sociaux, la dualisation de la société — pour montrer quels sont les inconvénients du système actuel de distribution des revenus et prouver la nécessité d'instaurer une « allocation universelle » qui pourrait être versée à tous indépendamment de tout travail ?

Pas du tout, car outre les problèmes de financement d'une telle allocation, est posé un problème autrement plus fondamental à caractère philosophique et éthique, celui de la justice.

Ne serait-il pas en effet « répugnant » de découpler, fut-ce partiellement, le revenu de l'emploi et de payer les gens pour ne rien faire ? Sur ce sujet, souvent traités dans nos colonnes, est ici résumée la position d'un certain nombre de philosophes politiques délibérant sur la notion de justice économique.

Le verdict n'est pas tout à fait neutre, mais il viendra utilement contribuer au débat sans doute de plus en plus nécessaire sur la manière optimale de répartir une richesse dont la production s'opère tout différemment d'hier.

La Première Guerre mondiale touche à sa fin. Peu avant d'être emprisonné pour son pacifisme, l'un des pères fondateurs de la philosophie analytique termine de

rédigé un petit livre qui contribuera encore à sa notoriété. Il y défend, entre autres choses, une répartition du revenu faite de deux composantes : un revenu

1. Chargé d'enseignement en philosophie et en économie à l'Université Catholique de Louvain, auteur de *Le modèle économique et ses rivaux*. — Genève : Droz, 1990 et de *Qu'est-ce qu'une société juste ?* (à paraître aux Editions du Seuil.

égal inconditionnellement attribué à tous, et des revenus du travail rémunérant inégalement les travailleurs en fonction de leur contribution. Voilà à ses yeux le compromis optimal entre la règle « A chacun selon son travail », chère aux socialistes, et le principe « A chacun selon ses besoins », qu'affectionnent les anarchistes². En formulant ce compromis, Bertrand Russell réalisait ce qu'on pourrait décrire comme une première et très discrète rencontre entre la philosophie analytique et l'idée d'allocation universelle.

La seconde rencontre de la philosophie analytique et de l'allocation universelle

Depuis lors, bien des choses ont changé, tant du côté de la philosophie analytique — aujourd'hui dominante dans le monde anglo-saxon — que du côté des débats sur la manière de distribuer les revenus. Pratiquement inexistante du temps de Russell, la philosophie politique analytique connaît un essor spectaculaire depuis la publication, en 1971, de *La Théorie de*

la justice de John Rawls. D'un domaine où il existait bien peu de chose entre l'histoire de la pensée et l'essai journalistique, le champ de la philosophie politique s'est rapidement transformé, du moins dans le monde anglo-saxon, en un milieu de discussion fécond, où la rigueur de l'argumentation se combine au souci constant des applications concrètes. Par ailleurs, alors qu'il semble avoir été confiné, à l'époque où écrivait Russell, à une mystérieuse *State Bonus League*, dont il n'est pas sûr qu'elle comptait plus de deux membres, le soutien déclaré à l'idée d'allocation universelle a soudain gagné du terrain à travers l'Europe au cours des années quatre-vingt³.

C'est dans ce contexte très différent que s'est déroulé à Louvain-la-Neuve, en septembre dernier, ce qu'on pourrait appeler (sans l'y réduire) la seconde rencontre de la philosophie analytique et de l'allocation universelle : un colloque international mettant en présence, principalement, des philosophes politiques professionnels et des personnes impliquées à des titres divers dans le débat européen sur l'allocation universelle⁴.

2. Russell, Bertrand. — *Roads to Freedom. Socialism, Anarchism and Syndicalism*. — London : George Allen & Unwin, 1918, ch. IV.

3. Cette évolution a conduit, en 1986, à la création du Basic Income European Network (Secrétariat c/o Walter Van Trier, 21 Bosduifstraat, B-2018 Antwerpen), qui édite une *newsletter* quadrimestrielle, organise tous les deux ans un colloque international et rassemble aujourd'hui une bonne centaine d'universitaires et d'organisations européennes. Sur le contexte dans lequel ce réseau s'est créé, voir mon article, « Quel destin pour l'allocation universelle ? », *Futuribles* 106, janvier 1987, pp. 17-31. On trouvera dans Tony Walter. — *Basic Income. Freedom from poverty, freedom to work*. — London : Marion Boyars, 1989, paperback, un bon aperçu de la problématique et de la discussion internationale.

4. Le colloque avait pour titre *Liberty, Equality, Ecology. Around the ethical foundations of basic income*. Un certain nombre de contributions (par Hillel Steiner, John Baker, Bill Jordan, André Gorz, Robert Nozick et Philippe Van Parijs, toutes en anglais) étaient disponibles d'avance et peuvent être obtenues, jusqu'à épuisement du stock, moyennant virement de FF 60 au compte 001-0922004-95 de CMID, 1, Chemin d'Aristote, B-1348 Louvain-la-Neuve, Belgique (Communications : « Textes Colloque »). Un volume collectif intégralement fondé sur les textes du colloque est en préparation.

Je ne tenterai pas de résumer le dialogue multiforme dont le colloque a été l'occasion, mais seulement d'y faire écho — sur un mode fragmentaire et subjectif — en présentant brièvement cinq des approches discutées lors du colloque ou dans les documents préparatoires, puis en mettant en lumière ce qu'elles ont en commun et ce qui les différencie⁵. Mais d'abord un mot de la problématique, du défi que ces diverses approches s'efforcent de relever.

Pourquoi philosopher ?

Pourquoi diable faut-il philosopher, invoquer de pompeux principes, expliciter laborieusement des critères d'équité, s'évertuer à argumenter avec rigueur ? Ne suffit-il pas d'évoquer les problèmes urgents auxquels nous sommes confrontés — la pauvreté, le chômage, l'humiliation des allocataires sociaux, la dualisation de la société — et de montrer, autant que les outils et les données disponibles le permettent, que l'allocation universelle aiderait à les résoudre ? Pas du tout, répond par exemple l'épistémologue norvégien Jon Elster⁶. Car une réforme sociale de l'ampleur de l'introduction de l'allocation universelle n'a

aucune chance de s'imposer si elle ne peut s'appuyer que sur des arguments conséquentialistes. Pourquoi ? D'une part, les connaissances théoriques que nous fournissent les sciences sociales sont tellement lacunaires qu'aucun enseignement fiable ne peut être tiré aux conséquences d'une telle mesure. D'autre part, on ne peut guère fonder plus d'espoir dans une démarche expérimentale. Tenter l'expérience d'une allocation universelle substantielle à grande échelle serait en effet socialement irresponsable, tandis que l'impact d'une allocation substantielle à petite échelle ou celui d'une allocation médiocre à grande échelle ne pourrait être extrapolé pour estimer l'impact d'une allocation substantielle à grande échelle. Pour que la réforme soit viable malgré les inévitables coûts de transition, il faut que la société qui l'introduit soit animée par autre chose que des considérations conséquentialistes, forcément grevées d'une forte incertitude. Les inévitables turbulences ne pourront être surmontées, conclut Elster, que si la société est mue par le sentiment ferme et largement partagé que la mesure prise est *juste*.

Or, précisément, que l'on prête l'oreille à l'homme (plus qu'à la femme) de la rue ou aux penseurs en chambre (dans la

5. Une version antérieure de ce texte a été présentée dans le cadre d'un séminaire de la Fondation Saint-Simon sur le thème général *Individualisme et justice sociale*. L'ensemble des perspectives examinées ici sont « individualistes » en un sens très large, inhérent à toute conception de la justice, qui sera quelque peu précisé en finale. Certaines contributions au colloque de Louvain-la-Neuve, dont je ne parlerai guère ici, mettaient en question cet individualisme en donnant à la « qualité communautaire » de la vie sociale une importance irréductible (la justice n'est pas tout). L'enjeu du débat entre Bill Jordan, André Gorz et Michael Freeden, en particulier, a été de déterminer si une telle perspective « communautaire » était compatible avec l'attribution d'un revenu sans contrepartie.

6. Dont plusieurs livres (*Le Laboureur et ses enfants*, *Karl Marx : Une interprétation analytique*, *Psychologie politique*) viennent d'être publiés en français ou sont sur le point de l'être. Je résume ici, en la simplifiant, la position qu'il adopte dans sa stimulante contribution critique au numéro spécial que la revue américaine *Theory and Society* (n° 5, 1986) a consacré au thème de l'allocation universelle.

foulée d'Elster lui-même), que l'on soit attentif aux vociférations de la droite ou de la gauche, on ne cesse d'entendre des variantes du refrain suivant : il y a peu de choses aussi injustes que d'attribuer un pouvoir d'achat sans exiger aucune contrepartie de la part de quelqu'un qui en est capable ; il est moralement répugnant de découpler, fût-ce partiellement, le revenu et l'emploi ; de payer quelqu'un à ne rien faire. S'il n'y a rien d'inique, d'injuste à attribuer à tous un revenu inconditionnel, si au contraire l'injustice consisterait aujourd'hui à refuser d'introduire une allocation universelle, alors il faut le montrer, en argumentant. Il faut démontrer en quoi et pourquoi la situation présente s'écarte de l'équité, en quoi et pourquoi l'introduction de l'allocation universelle permettrait de rendre cette situation moins injuste. Y a-t-il des conceptions explicites, cohérentes de la justice qui permettent de fournir pareille démonstration ?⁷

Hillel Steiner et la propriété commune de la Terre

Une première possibilité nous vient de la tradition libertarienne nord-américaine⁸. Pour les auteurs qui se rattachent à cette tradition, chacun a le droit absolu de faire ce qu'il désire de lui-

même et des biens dont il est le légitime propriétaire. Comment est-il possible, dans cette perspective, de concevoir qu'une allocation universelle, un revenu accordé à chacun de manière strictement inconditionnelle, puisse être légitime ? La perspective libertarienne n'est-elle pas à mille lieues de justifier une redistribution forcée des revenus à l'échelle massive que requerrait pareille institution ? Pas du tout, répond le philosophe libertarien canadien Hillel Steiner. Dans une séquence d'écrits de plus en plus explicites culminant dans sa communication au colloque de Louvain-la-Neuve⁹, celui-ci s'efforce, dans la foulée de Locke, Fourier et Nozick, mais surtout de Thomas Paine et Henry George, de tirer toutes les implications du fait que la Terre, les ressources naturelles ne sont initialement la propriété de personne, et que tous les hommes y ont un droit égal. Certes, chacun est le plein propriétaire des biens qu'il a légitimement acquis, et ceux-ci ne peuvent donc faire l'objet d'aucune taxation, en particulier à des fins de redistribution. Mais tout bien matériel contient ultimement des ressources naturelles, sur lesquelles tout homme, toute femme a un égal droit moral. Dans un monde où la plupart des ressources naturelles ont fait l'objet d'une appropriation privée (lorsqu'elles n'ont pas été détruites), il est donc pleinement conforme aux principes libertariens, selon Steiner, de taxer et de

7. En me centrant ici sur cette question, je laisserai fatalement de côté plusieurs aspects intéressants et importants des débats de Louvain-la-Neuve : non seulement la problématique « communautarienne » mentionnée antérieurement, mais aussi les argumentations conséquentialistes développées dans les contributions de Claus Offe, Andrew Dobson et Bob Goodin.

8. Rassemblant des auteurs comme Robert Nozick (dont on vient de publier en français *L'Anarchie, l'Etat et l'Utopie*), Murray Rothbard, Israel Kirzner ou, sur un mode plus ambigu, James Buchanan et Friedrich Hayek.

9. « Three just taxes ». Voir aussi son *Essay on Rights* annoncé chez Blackwell (Oxford).

redistribuer également entre tous la part du revenu global qui correspond à la valeur des ressources naturelles qui y sont incorporées. C'est presque exactement ce que Thomas Paine proposait dans le mémoire qu'il adressait en 1796 à l'Assemblée Nationale française, la plus ancienne formulation connue de l'idée d'allocation universelle.

Mais Steiner ne s'en tient pas là. La taxe sur les ressources naturelles (au sens usuel) n'est pas la seule taxe qu'à ses yeux un libertarien se doive d'avaliser. Il y en a deux autres. D'abord, au contraire des biens qui font l'objet d'une donation entre vifs, les biens qu'un décès laisse sans propriétaire sont assimilables à des ressources naturelles, et donc intégralement taxables. En outre, l'information génétique, condition sine qua non de tous nos savoir-faire, est également une ressource naturelle, dont la valeur peut donc également être taxée et faire l'objet d'une redistribution entre tous. Comme Steiner le reconnaît lui-même, ces deux taxes supplémentaires soulèvent des difficultés auxquelles la première taxe échappait. Je ne m'y attarderai pas ici. Mais même si seule cette première taxe peut être défendue, nous voici dotés d'une légitimation libertarienne de l'allocation universelle. Dans un monde où, pour cause d'appropriation privée et/ou de destruction, il n'y a plus guère d'allocation universelle *en nature*, il n'est que juste de substituer à celle-ci une allocation universelle en espèces. Comme Paine le soulignait avec vigueur, c'est là une question de droit, pas de charité. C'est la justice qui exige que l'on donne à chacun un revenu inconditionnel, plutôt que de laisser aux bénéficiaires du pro-

cessus d'appropriation et de destruction la jouissance exclusive du produit qui en est le résultat, ou le droit de dicter leurs conditions aux laissés-pour-compte de ce processus.

John Baker et la compensation égalitaire du travail

Changeons maintenant radicalement de perspective, pour nous interroger sur ce qu'implique un point de vue égalitariste défendable et cohérent. En toute première approximation, ce qu'un égalitariste doit favoriser, en matière socio-économique, c'est l'égalité tant des efforts que des revenus. Ayant choisi un niveau de revenu total et la quantité d'efforts qu'elle implique, il s'agit simplement pour la société de distribuer également entre tous ces deux agrégats — nous voilà, semble-t-il, très loin de l'allocation universelle. Certains, cependant, peuvent souhaiter travailler moins et gagner moins que la norme ainsi imposée à tous, d'autres travailler plus et gagner plus. N'y a-t-il pas moyen de rester fidèle à une position égalitariste tout en faisant droit à ces aspirations — que ce soit au nom de la liberté individuelle ou du bien-être maximal ? On retrouve alors très vite, comme nous allons le voir, non seulement l'allocation universelle, mais un critère précis susceptible d'en déterminer le montant légitime.

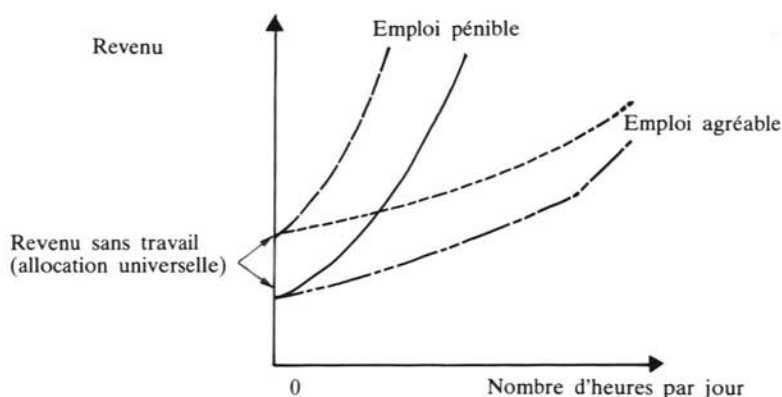
L'argument présenté au colloque par le philosophe américain de Dublin John Baker¹⁰ s'inspire, tout en s'en écartant, de l'idée d'égalisation de l'avantage net, que l'on peut trouver chez Adam Smith,

10. « An egalitarian case for basic income ». Baker développe la perspective qui sous-tend son argument dans *Arguing for Equality*. — London : Verso, 1987.

dans un célèbre passage de la *Richesse des Nations*. Je le présenterai ici sommairement dans le cas particulier d'une économie dont le seul facteur de production est le travail. Le postulat de départ est qu'à chaque travailleur potentiel, on peut associer un ensemble de courbes, dont chacune indique, pour un type de travail déterminé et en fonction de sa longueur, quel revenu doit être offert au travailleur pour que l'avantage net qu'il retire de son travail (rémunération comprise) reste égal, c'est-à-dire pour qu'il ne soit ni plus ni moins heureux que s'il ne travaillait pas. Pour un travail plus pénible, la pente de la courbe sera plus raide — chaque heure doit être rémunérée davantage qu'une heure de travail moins pénible — et, quelle que soit la nature du travail, la raideur de la pente tendra à être croissante — la douzième

heure de travail est plus pénible à effectuer que la première. A partir de ces courbes tracées pour chaque travailleur potentiel, il est possible de construire des courbes moyennes représentant le revenu qu'il serait *en moyenne* nécessaire d'accorder aux travailleurs pour qu'ils soient indifférents entre travail et non-travail (voir figure 1). Ce sont des courbes de ce type qui déterminent, selon Baker, les rémunérations qu'il est juste d'accorder à ceux qui effectuent différentes quantités et qualités de travail¹¹. Contrairement à celles qui correspondraient aux courbes individuelles, ces rémunérations, bien entendu, ne permettent pas d'égaliser l'avantage net que les travailleurs retirent de leur emploi. Mais la fidélité à l'idéal égalitaire n'est pas pour autant compromise, dans la mesure où tout écart par rapport à la

Figure 1. — Courbes de compensation



11. L'usage de ces courbes moyennes est préférable à l'usage des courbes individuelles, non seulement pour des raisons pragmatiques de collecte d'information et d'uniformité des salaires, mais surtout parce qu'il évite de récompenser systématiquement la réticence et de pénaliser l'enthousiasme — comme le ferait inévitablement l'usage de courbes de compensation individuelles. A noter que les courbes de compensation sociales préconisées par Baker ne doivent pas nécessairement prendre la forme particulière de courbes moyennes, comme j'en ai fait l'hypothèse ici.

Peut-on justifier une allocation universelle ?

distribution égale des revenus ne fait que refléter le degré auquel les diverses tâches sont jugées pénibles par la moyenne des membres de la société. Quel rapport avec l'allocation universelle ? Un rapport tout à fait central. Car l'ensemble de ce raisonnement — la détermination de chaque courbe — exige que référence soit faite à un revenu de référence qui n'est rien d'autre qu'une allocation universelle : le revenu que l'on gagnerait si l'on choisissait de ne pas travailler (représenté par l'origine des courbes de la figure 1).

Le niveau de ce revenu de référence ne peut bien sûr pas être sélectionné de manière arbitraire. Supposons que l'on ait choisi un tel niveau et que l'on ait déterminé, selon la procédure esquissée ci-dessus, la forme des courbes de compensation, c'est-à-dire les niveaux de salaires requis pour compenser, en moyenne, la pénibilité de divers types et quantités de travail. Même si la société exclut les types et les niveaux d'activité dont l'utilité sociale ne vaut pas la compensation qu'ils nécessitent, il se peut que les choix effectués par les travailleurs potentiels soient tels que le revenu total ne suffise pas à couvrir les revenus associés au montant de l'allocation universelle sélectionné et aux courbes de compensation que ce niveau implique. Il faut alors choisir une origine moins élevée — abaisser le niveau de l'allocation universelle — déterminer à nouveau les courbes de compensation (elles aussi nécessairement moins élevées) selon la même procédure, et vérifier si les choix professionnels effectués par les membres de la société sont alors tels que le revenu engendré suffise exactement à payer l'allocation universelle et les salaires que les courbes impliquent. Lorsque c'est le cas, nous avons atteint, dans la perspective

de Baker, la meilleure approximation de l'idéal égalitaire qui soit compatible avec le libre choix par chacun de la nature et de la quantité de travail qu'il souhaite effectuer. Et nous avons *ipso facto* déterminé le niveau légitime de l'allocation universelle.

Ainsi donc, la juste rémunération du travail, le souci de faire plein droit à la pénibilité du travail conduisent non au rejet de l'allocation universelle, mais à sa justification. Dans toute économie raisonnablement productive, il y a une importante différence entre le produit global et le revenu nécessaire pour compenser adéquatement ceux qui le produisent. Ce résidu, ce *surplus*, que le souci même de rémunérer équitablement tous les travailleurs force à distribuer également entre tous, fournit un fondement égalitariste à l'allocation universelle.

Karl Marx et la voie capitaliste vers le communisme

Changeons encore d'univers mental. De Paine (affûté par Steiner) et Smith (amendé par Baker), passons maintenant à Karl Marx (reconstruit par van der Veen). Selon une interprétation qui peut s'autoriser d'un certain nombre de passages les plus explicites sur le sujet, en particulier dans la *Critique du Programme de Gotha*, le socialisme, défini par la propriété collective des moyens de production, n'est pas pour Marx une fin en soi, mais un moyen d'atteindre une fin distincte : le communisme, entendu comme un mode d'organisation socio-économique où chacun contribuera spontanément selon ses capacités et recevra en fonction de ses besoins, indépendamment de toute contribution. Si cette fin doit être poursuivie à travers l'instau-

ration du socialisme, c'est parce que Marx estime que celui-ci, en brisant les chaînes qui entravent le développement des forces productives dans une société capitaliste, va nous conduire plus rapidement ou plus sûrement dans la direction de l'idéal communiste. Expérience historique faite, beaucoup de ceux qui ont un jour partagé avec Marx cette conviction factuelle l'ont aujourd'hui perdue. Mais le rejet du moyen n'implique pas le rejet de la fin. S'il est vrai que le capitalisme est supérieur du point de vue du progrès des forces productives, alors c'est au capitalisme qu'un « Marxien » conséquent doit, au nom même de son idéal, accorder sa préférence.

Encore faut-il, bien entendu, faire de l'instrument l'usage que la poursuite de la fin requiert. Que l'on soit dans un cadre capitaliste ou socialiste, que faire pour s'approcher autant que possible de l'idéal communiste explicité ci-dessus ?¹² Précisément, introduire un revenu entièrement indépendant de toute contribution — une allocation universelle — éventuellement modulée de manière à tenir compte, par exemple, des besoins particuliers des handicapés. La pleine réalisation de l'idéal, en effet,

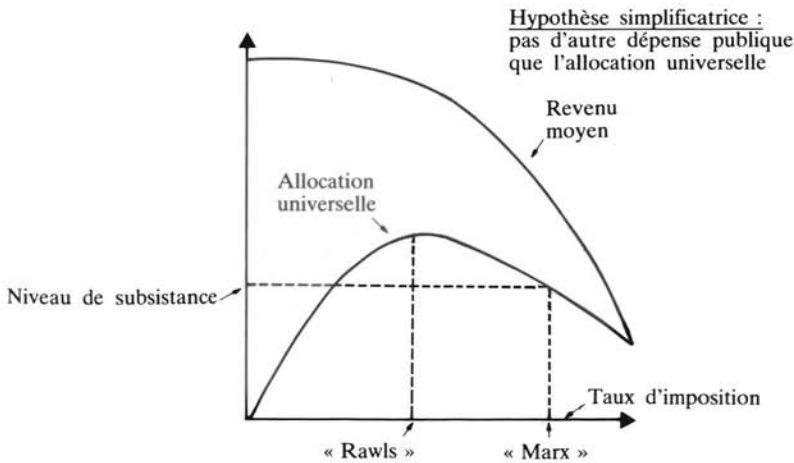
peut être décrite comme le moment où le produit national tout entier sera distribué selon les besoins, c'est-à-dire lorsque le revenu de chacun se réduira à son allocation universelle. Aujourd'hui, comme à l'époque de Babeuf ou à celle de Marx, cet idéal est sans doute irréaliste, au sens où le découplage total entre travail et revenu conduirait à un effondrement tel du produit national que la subsistance même ne pourrait plus être assurée. Mais rien n'interdit de s'approcher autant que possible de cet idéal, en maximisant la proportion du produit national distribuée selon les besoins — en d'autres mots, le niveau *relatif* de l'allocation universelle — à la condition impérative que la subsistance de tous soit assurée (voir figure 2).

Dans cette perspective, l'idéal communiste n'exige donc nullement que l'on s'accroche à la voie représentée par ce qu'on appelle communément les « régimes communistes ». Il requiert que l'on opte pour le mode de fonctionnement économique le plus performant et que l'on y instaure l'allocation universelle à un niveau traduisant le degré maximal de communisme que l'économie peut se permettre¹³.

12. L'interprétation (ou reconstruction) de la position marxienne esquissée ici est développée dans R.J. van der Veen. — « From contributions to needs. A normative-economic essay on the transition towards full communism ». — in *Acta Politica* 18, 1984, pp. 463-492 ; P. Van Parijs. — « Marx, l'écologie et la transition directe du capitalisme au communisme ». — in *Marx en Perspective* (B. Chavance ed.). — Paris : Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 1985, 135-155 ; R.J. Van der Veen & P. Van Parijs. — « A capitalist road to communism ». — in *Theory and Society* 15, 1986, 635-655.

13. C'est en tout cas à cela que nous invite Achille Occhetto, Secrétaire Général du Parti Communiste Italien dans une étonnante interview conjointe avec le prix Nobel d'économie James Meade. — *L'Espresso*, 15.10.1989. Dans son livre tout récent (*Agathotopia*. — Aberdeen : Aberdeen University Press, 1989 ; traduction italienne, Milan : Feltrinelli, 1989), adressé « aux avocats du capitalisme et du socialisme qui veulent prendre le meilleur de ce que ceux-ci ont à offrir », Meade explicite et propose à la discussion un modèle de société dans lequel l'allocation universelle joue un rôle central. Qu'une alternative crédible à la variante soviétique du socialisme doive inclure l'allocation universelle est aussi l'une des thèses du livre de l'économiste et soviétologue Gérard Roland (*Economie politique du système soviétique*. — Paris : L'Harmattan, 1989).

Figure 2. — Les choix marxien et rawlsien



John Rawls et le maximin

Ceux qui estiment que, même ainsi dépeussieré, Marx est encore obsolète, préféreront peut-être se tourner vers un auteur indiscutablement plus à la mode : John Rawls¹⁴. Ses deux célèbres principes de justice reviennent à exiger que, sans porter atteinte aux libertés fondamentales ni enfreindre l'égalité des chances, on distribue les avantages socio-économiques de telle sorte que ceux qui en ont le moins en aient autant que possible (c'est le « maximin »). En d'autres termes, les inégalités d'avantages socio-économiques ne sont justifiées, selon Rawls, que s'il est impossible de les réduire — sous la double contrainte des

libertés fondamentales et de l'égalité des chances — sans détériorer le sort de ceux-là même qui en sont les victimes. Il est d'emblée plausible que pareils principes justifient l'introduction d'un revenu minimum garanti et même, plus précisément, qu'ils justifient sa fixation au niveau le plus élevé qui soit économiquement soutenable. Mais pourquoi faudrait-il que ce revenu minimum garanti prenne la forme d'une allocation universelle, d'un revenu inconditionnel ?

L'argument apparaît dès que l'on se demande ce que recouvre la notion d'« avantages socio-économiques ». Rawls répond par une liste dont chaque terme renforce la présomption en faveur d'un revenu inconditionnel¹⁵. Les avan-

14. *Théorie de la justice*, traduction de C. Audard. — Paris : Le Seuil, 1987.

15. C'est du moins ce que j'ai essayé de montrer dans « Rawls face aux libertariens ». — in *Individu et Justice Sociale. Autour de John Rawls*. — Paris : Le Seuil, 1988, pp. 192-218 (Collection « Points »).

tages socio-économiques sont le revenu et la richesse, le pouvoir et les prérogatives attachées aux positions sociales, et surtout les bases sociales du respect de soi. Ce n'est que si l'on pouvait s'arrêter après le premier terme que toute forme de revenu minimum garanti pourrait être prise en considération. La prise en considération des autres éléments force à être plus discriminant. Je n'insiste ici que sur le dernier d'entre eux, celui dont Rawls dit qu'il est sans doute le plus important — la dimension du respect de soi, de la *dignité* — dont la pertinence pour la discussion sur l'allocation universelle a été soulignée de manière particulièrement éclairante par le japanologue britannique Ronald Dore¹⁶. Même s'il était techniquement possible de distinguer sans erreur celui qui ne *peut* pas et celui qui ne *veut* pas subvenir à ses besoins, dit-il en substance, il ne serait pas encore préférable d'opter pour un système sélectif — du moins si la dignité des bénéficiaires importe. Ce qui est déshonorant, en effet, c'est précisément le fait de *ne pas pouvoir* subvenir à ses besoins (et à ceux de sa famille) et d'être reconnu comme tel. Par conséquent, plus le système de transferts sociaux est « fiable », « performant » — mieux il distingue ceux qui ne peuvent pas de ceux qui ne veulent pas — plus il est humiliant pour ceux-là même qu'il prétend mieux servir. Si les avantages socio-économiques qu'il s'agit de distribuer selon le critère du maximin incluent la dignité, voilà donc une présomption forte en faveur d'un

revenu minimum non-discriminant, d'une allocation universelle. Si louables que soient (parfois) les intentions qui l'animent — « en ciblant mieux, on pourra donner plus à ceux qui en ont vraiment besoin » — le recours à des formes sélectives de revenu garanti a toutes chances d'être contreproductif en termes de justice rawlsienne. Car outre les libertés et les chances, c'est l'ensemble des avantages socio-économiques que celle-ci prend en compte, pas le seul revenu. Ce n'est donc pas le revenu minimum que la perspective rawlsienne nous engage à maximiser, mais bien un revenu minimum accordé sous la forme spécifique d'une allocation universelle (voir figure 2).

Ronald Dworkin et l'égalité des ressources

Enfin, et sans prétendre avoir ainsi épuisé l'arsenal disponible¹⁷, jetons un bref coup d'œil sur la théorie de la justice distributive (encore incomplètement élaborée) de Ronald Dworkin, autre représentant éminent du « libéralisme de gauche » anglo-saxon. Pour préciser ce qu'implique la notion même d'égalité économique, Dworkin commence par imaginer des naufragés aux talents semblables débarquant sur une île déserte¹⁸. Comment l'idéal d'égalité exige-t-il que l'on répartisse entre eux les ressources de l'île, qu'elles soient naturelles ou dues aux activités de générations disparues ?

16. Je reconstruis ici ses propos lors d'une des sessions de Louvain-la-Neuve.

17. Je dresse un panorama plus exhaustif dans *On the ethical foundations of basic income*, septembre 1989, 78 p., *background paper* pour le colloque.

18. Voir, en particulier, R. Dworkin. — « What is equality ? Part II. Equality of resources ». — *Philosophy and Public Affairs* 10, 1981, pp. 283-345 ; et une série d'articles ultérieurs.

Peut-on justifier une allocation universelle ?

Pas en donnant à chacun une part identique, car à supposer même que les ressources de l'île soient suffisamment homogènes pour permettre la constitution de parts identiques, n'est-il pas absurde de renoncer à rechercher une répartition qui s'ajuste mieux aux préférences ? Pas non plus en distribuant les ressources de manière à égaliser le niveau de bien-être de tous : ce serait privilégier les grincheux et les rapaces au détriment des joviaux et des accommodants. Plutôt, dit Dworkin, en donnant à chacun un nombre égal de coquillages et en laissant à un commissaire priseur le soin de vendre chaque ressource de l'île au plus offrant. La distribution des lots chaque fois différents attribués à chaque naufragé au terme d'une telle procédure constitue la meilleure réalisation possible de l'idéal d'égalité dans ce contexte imaginaire.

Comment cette parabole se traduit-elle dans des institutions conçues pour le monde réel ? Estimons en une première étape la valeur concurrentielle (celle qui résulterait du fonctionnement d'un marché parfait) de ce qui est « donné », en dehors de leurs talents, aux membres de la génération présente. Cela inclut les héritages et les dons entre vifs, mais aussi — c'est du moins mon interprétation — les rentes associées aux emplois. Si d'autres sont prêts à accepter votre emploi pour un salaire inférieur à celui qui vous est alloué, cela signifie que cet emploi, défini comme un « paquet » d'obligations et de droits, est une ressource rare au même titre qu'une parcelle de l'île. Pour réaliser l'idéal d'égalité, la valeur concurrentielle de l'ensemble ainsi constitué doit alors être taxée à 100 %, pour

être ensuite partagée également entre tous. Voilà donc bien à nouveau l'allocation universelle, traduction sonnante et trébuchante des coquillages de la parabole. Du moins dans le cas où l'on peut faire abstraction des différences de talents, l'interprétation dworkinienne de l'idéal égalitaire aboutit elle aussi à justifier une allocation universelle.

Liberté, égalité, générosité

Si ces diverses perspectives permettent bien de justifier une allocation universelle, elles ne sont cependant pas toutes équivalentes dans leurs implications. Chaque approche engendre en effet son propre critère de détermination du niveau légitime de l'allocation. Quelle est la plus généreuse ? Tout porte à croire que c'est l'approche rawlsienne, puisqu'elle stipule que l'allocation universelle doit être fixée au niveau le plus élevé (en termes absolus) qui soit économiquement faisable¹⁹. Dès le moment où le maximum possible dépasse ce qui est requis pour satisfaire les besoins de subsistance, l'allocation universelle justifiée dans la perspective rawlsienne sera en effet strictement plus élevée que celle requise par la poursuite de l'idéal communiste — la maximisation du niveau *relatif* de l'allocation sous la contrainte de la subsistance pour tous. En outre, elle est aussi strictement plus élevée que l'allocation justifiée par l'égalitarisme à la Baker, puisqu'elle ne soumet la distribution des autres revenus à aucun souci autre que celui du rendement fiscal maximal.

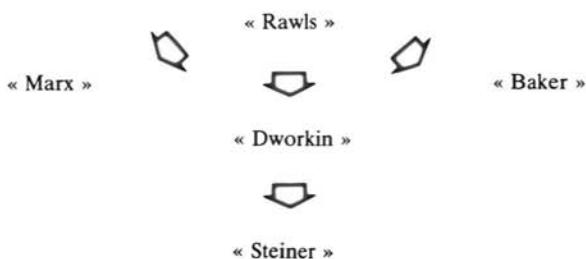
19. « Sans doute », parce qu'un examen plus minutieux devrait se soucier davantage de la contrainte imposée à la maximisation par les libertés fondamentales et l'égalité des chances, et du degré auquel des contraintes analogues sont incorporées par les autres approches.

Enfin, elle est nécessairement plus généreuse que l'allocation universelle dérivant de l'égalité des ressources à la Dworkin, et cela pour deux raisons distinctes. D'abord parce que, contrairement au critère dworkinien, qui limite la base taxable à ce qui, dans le revenu total, représente la valeur de ce qui est « donné », elle n'admet aucune restriction de ce genre. Ensuite, elle sacrifie entièrement le souci de l'égalité à la maximisation de la dotation des plus défavorisés et renonce donc à augmenter le taux d'imposition dès que le montant absolu prélevé se met à décliner — dans un autre langage, dès que l'on outrepassé le sommet de la courbe de Laffer. Pour compléter le tableau, il reste à ajouter que le critère « égalitariste » de Dworkin est à son tour strictement plus généreux que le critère « libertarien » initial de Steiner, puisque l'ensemble de ce qui est « donné » à la génération présente inclut nécessairement l'ensemble des ressources naturelles. En revanche, entre les trois exhortations « égalitaristes » à admettre une réduction de l'allocation universelle légitime par rapport à la position rawlsienne — au profit d'une rémunération mieux proportionnée de

l'effort (Baker), d'une tension moindre entre revenu minimum et revenu moyen (Marx) ou de l'égalité des ressources reçues (Dworkin) — on ne peut dire a priori laquelle aboutit à justifier le niveau d'allocation le plus élevé (voir figure 3).

Le niveau de l'allocation universelle n'est bien sûr pas le seul angle sous lequel il est possible de comparer les différentes approches présentées. Je pourrais les comparer sous d'autres angles, par exemple leur degré d'égalitarisme, en un sens préalablement défini. Je pourrais aussi introduire des variantes supplémentaires, par exemple une position qui combinerait le maximum rawlsien et la restriction dworkinienne de la base taxable aux « ressources ». Mais j'en ai dit assez pour donner une idée à la fois de la variété des justifications disponibles et des traits communs qu'elles partagent. On notera, en particulier, que chacune des justifications intègre, d'une manière ou d'une autre, un appel à la liberté et un appel à l'égalité. Ainsi, c'est parce qu'il affirme l'égalité des ressources naturelles qu'un libertarien comme Steiner peut aboutir à l'allocation universelle. Et c'est parce qu'il veut

Figure 3. — Qui est le plus généreux ?



accommoder la liberté de choix entre divers niveaux et types d'activité qu'un égalitariste comme Baker y aboutit également. On peut se dire, sans doute, que c'est le contenu même de l'allocation universelle qui implique cette double référence. Mais on peut aussi se demander si, dans nos sociétés, ce n'est pas la notion même de *justification* d'une institution politique qui requiert un recours à des principes qui fassent à la liberté et à l'égalité la place qui leur revient.

Qu'est-ce qu'une société juste ?

Que toutes les justifications mentionnées aient ce trait en commun ne signifie bien sûr pas que le choix parmi elles soit sans importance. J'ai déjà noté que le niveau de l'allocation universelle peut varier considérablement selon la position choisie. En outre, il peut très bien se faire que certaines des dérivations esquissées plus haut se révèlent simplement incorrectes, une fois soumises à un examen plus rigoureux que celui auquel je me suis livré ici. (À diverses reprises, j'ai explicitement fait abstraction de complications — par exemple, l'inégalité de talents dans la perspective dworkinienne — dont la prise en compte pourrait compromettre la conclusion.) Enfin et surtout, indépendamment de leur capacité à engendrer une dérivation correcte de l'allocation universelle, les différentes positions ne sont pas toutes également défendables. Au-delà de la gymnastique intellectuelle indéniablement présente,

ce dont il s'agit fondamentalement, c'est bien sûr de nous éclaircir les idées quant à ce que nous estimons être une société juste, équitable, qui donne à chacune et chacun ce qui lui revient²⁰.

Pour poursuivre cet objectif, il n'y a pas trente-six chemins. Il faut considérer différentes réponses apportées à cette question de la nature de la société juste, les confronter entre elles pour faire apparaître les implications qui les différencient et déterminer laquelle de ces positions engendre les implications que nous sommes le plus disposés à « digérer ». Cette démarche a ses exigences, elle prend souvent un tour abstrait, que le recours incessant à des exemples réels et fictifs atténue sans l'abolir. Mais sur la question de l'allocation universelle comme sur beaucoup d'autres aujourd'hui, elle est inévitable. Car pour beaucoup, l'objection la plus forte, la plus fondamentale à l'allocation universelle n'est pas qu'elle ne serait pas finançable, mais qu'elle n'est pas équitable. Et, comme je l'ai suggéré plus haut en rapportant la position de John Elster, il est à tout le moins plausible d'affirmer qu'une réforme qui apparaît à la plupart comme inique n'a pas la moindre chance d'aboutir²¹.

Dans cet article, je n'ai pas montré que l'allocation universelle était juste. Je n'ai pas non plus essayé de le faire. Je me suis contenté de présenter un ensemble de positions d'inspirations très diverses ayant en commun d'une part de combiner, comme à n'en pas douter toute théorie adéquate de la justice doit le

20. Voir P. Van Parijs. — *Qu'est-ce qu'une société juste ?*. — Paris : Le Seuil (Collection « La Couleur des idées »), à paraître.

21. Je développe ce point et ses implications pour la thématique de l'allocation universelle dans « The second marriage of justice and efficiency ». — in *Journal of Social Policy* 19, janvier 1990, pp. 1-25.

faire, un souci de liberté et un souci d'égalité et, d'autre part, de justifier l'instauration d'une allocation universelle. J'espère ainsi avoir montré qu'il n'est pas manifestement absurde de prétendre qu'un revenu totalement inconditionnel — être payé à ne rien faire — puisse correspondre à une exigence de justice. Mais si l'on veut fournir une véritable justification, on ne peut pas

s'en tenir là. Il faut établir que l'une des théories dont on peut dériver correctement l'instauration de l'allocation universelle est adéquate, qu'elle est capable d'intégrer nos « intuitions bien considérées » quant à ce qui est équitable. C'est là bien sûr une tâche beaucoup plus vaste que celle que je me suis assigné ici afin de faire (très partiellement) écho aux discussions de Louvain-la-Neuve.

Allocation universelle : articles déjà parus dans la revue *Futuribles*

Aznar, Guy. — « La société des trois revenus ». — *Futuribles*, n° 109, avril 1987.

Aznar, Guy. — « Revenu minimum garanti et deuxième chèque. Solution régressive et solution prospective ». — *Futuribles*, n° 120, avril 1988.

Bresson, Yoland. — « Du salariat au participat. Pour un revenu d'existence ». — *Futuribles*, n° 139, janvier 1990.

Euzéby, Chantal. — « Protection sociale et revenu minimum garanti. Une perspective internationale ». — *Futuribles*, n° 139, janvier 1990.

Gorz, André. — « Qui ne travaille pas mangera quand même ». — *Futuribles*, n° 101, juillet-août 1986.

Guitton, Henri. — « Revenu d'existence et revenu d'activité ». — *Futuribles*, n° 124, septembre 1988.

Milano, Serge. — « Le revenu minimum social : un droit local à la solidarité ». — *Futuribles*, n° 101, juillet-août 1986.

Klebaner, Patrick ; Martin, Gérard ; Offredi, Claudine. — « Au-delà du revenu minimum ». — *Futuribles*, n° 126, novembre 1988.

Passet, René. — « Production, emploi, revenu : le divorce ». — *Futuribles*, n° 131, avril 1989.

Van Parijs, Philippe. — « Quel destin pour l'allocation universelle ? ». — *Futuribles*, n° 106, janvier 1987.

Gaïa : de l'hypothèse au mythe

Guy Béney ¹

Futuribles International a réalisé l'an dernier une enquête auprès d'un panel international de prospectivistes afin d'identifier quels étaient les travaux de prospective réalisés durant la décennie 80 qu'ils estimaient les plus importants. Cette enquête révéla l'attention particulière accordée par les Américains et, à un moindre degré, les Japonais à « l'hypothèse Gaïa ».

Manifestement, la thèse formulée par James Lovelock a séduit nombre de nos contemporains, donné lieu depuis quelques années à une abondante littérature et s'est imposée comme une référence presque obligée parmi ceux qui se préoccupent d'écologie globale.

Quelle est donc cette fameuse hypothèse Gaïa qui, en substance, tend à expliquer que « l'ensemble de la vie sur terre contrôle les conditions climatiques de façon à maintenir en permanence la biosphère à son niveau optimal » ? Quelles en sont en outre les conséquences du point de vue de la gestion de la planète et des stratégies de développement durable (« sustainable ») ?

Guy Béney tente ici de répondre à cette double question, d'abord en expliquant pourquoi et comment nous en sommes venus à considérer les rapports de l'homme avec son environnement comme un

1. Biologiste, ancien secrétaire général du Groupe de Réflexion Inter- et Transdisciplinaire et rédacteur de la *Lettre Science-Culture du GRIT*. Ce texte est une synthèse de la série « Gaïa : de l'hypothèse au mythe », parue dans la *Lettre Science-Culture du GRIT* (n^{os} 26, 27, 28, 30-31, 32, 35, 36-37, 1987-1988), ainsi que de l'article « La citoyenneté au risque de l'écologisme global », publié dans la *Revue du MAUSS* (Ed. La Découverte), n^o 8, mai-juin 1990.

éco-système, ensuite quels sont les symptômes de sa dérégulation, enfin quels sont l'utilité et les dangers que pourrait présenter l'adoption d'un système de contrôle planétaire.

Il montre en définitive combien l'écologie, en étant mal interprétée, pourrait menacer les droits de l'homme les plus élémentaires... et inversement quelle est la nécessité d'une approche intégrée vis-à-vis de l'homme et de la nature.

Une auto-régulation planétaire

L'hypothèse Gaïa a été formulée pour la première fois en 1972, par le britannique et chimiste de l'atmosphère James Lovelock². Le formidable recul par rapport à la Terre qu'ont permis les vols spatiaux et le regard comparatif de la planétologie, ont révélé à Lovelock cette « anomalie » qu'est, au sein du système solaire, la composition de l'atmosphère de notre planète.

D'après le tableau ci-contre, le facteur « vie », propre à la Terre actuelle, semble jouer un rôle décisif. S'inspirant des travaux en physiologie et en cybernétique, Lovelock a alors postulé l'existence d'une *régulation* au niveau du globe. C'est l'« hypothèse Gaïa », qui peut s'énoncer ainsi : *l'ensemble de la vie sur Terre contrôle les conditions atmosphériques de façon à maintenir en permanence la biosphère à son niveau optimal*. Le terme *biosphère* désigne ici le système écologique global de la planète Terre. Il intègre l'ensemble des organismes vivants — y compris l'espèce humaine et ses activités —, mais aussi les autres « sphères » : la lithosphère (les continents, les fonds marins, ...), l'hydrosphère (les océans, les pluies, les fleuves, ...), l'atmosphère (les gaz de l'air), la cryosphère (calottes polaires), voire la magnétosphère (qui protège d'une partie des rayons cosmiques). *L'écologie globale*, qui a pour objet l'ensemble de la biosphère, considère donc la Terre dans toute son histoire (4,6 milliards d'années), sa complexité, son organicité.

2. Lovelock, James. — *Gaïa. La terre est un être vivant*. — Monaco : Le Rocher, 1986 ; *Les Ages de Gaïa*. — Paris : Laffont, 1990. Voir aussi les *Proceedings of the Annual Camelford Conferences on the Implications of the Gaia Hypothesis*, édités par Peter Bunyard et Edward Goldsmith, directeurs de *The Ecologist*. *Gaia, the Thesis, the Mechanisms and the Implications* (1987), *Gaia and Evolution* (1988).

La composition de l'atmosphère Comparaison Vénus-Terre-Mars				
Paramètres	Planètes			
	Vénus	Terre sans vie	Terre actuelle	Mars
Dioxyde de carbone (%) ..	96,5	98	0,03	95
Azote (%)	3,5	1,9	79	2,7
Oxygène (%)	traces	traces	21	0,13
Température moyenne de surface	459	240-340	13	- 53

Source : Lovelock, James. — *Les Ages de Gaïa*. — *op. cit.*, p. 28.

De très nombreuses boucles de rétroaction relient ainsi, au plan global, la vie à son environnement, faisant de « Gaïa », prétend Lovelock, « le plus grand organisme vivant du système solaire ». L'étrange constance de la température terrestre depuis le début de la vie, malgré 25 % d'augmentation de l'ensoleillement, serait due à la capacité de la biosphère de réguler en conséquence la teneur en gaz carbonique de l'atmosphère : celle-ci a en effet baissé de l'ordre de mille fois durant les trois derniers milliards d'années, réduisant l'« effet de serre » (le gaz tend à retenir les rayons solaires calorifiques et donc à réchauffer le climat). Ainsi, la Terre n'a jamais « ni gelé ni bouilli ». D'autres boucles régulent l'état d'oxydation, l'acidité, etc. Par exemple, l'oxygène se maintient à 21 %, niveau qui optimise le métabolisme aérobie, etc.

Par son pouvoir unificateur, explicatif et heuristique, la théorie Gaïa a puissamment contribué à la rencontre fructueuse des climatologues, chimistes, géophysiciens, océanographes, biologistes, etc. Globale, « holiste », elle a fait émerger une nouvelle conception de la Terre : la vie apparaît désormais comme *un phénomène unitaire à extension planétaire*. Depuis l'origine de la vie, l'ensemble des êtres vivants et leur environnement global se révèlent en *interdépendance*, en *coévolution*.

De même que dans un organisme vivant les différents organes sont envisagés comme un tout qui régule une physiologie complexe, l'intrication dynamique et globale entre les multiples compartiments de la Terre conduit naturellement à la notion de « géophysologie », introduite par J. Lovelock en 1985. Le modèle mathématique « Daisyworld », inventé en 1982 par Lovelock et ses collaborateurs, permet d'illustrer et de quantifier le système gaïen (voir l'encadré page suivante).

« Daisyworld », un modèle au ras des pâquerettes

Le modèle « Daisyworld » le plus simple (figure « Population ») envisage une planète semblable à la Terre, tournant autour du Soleil et sur elle-même, mais où la vie se limite à deux variétés de pâquerettes ne différant que par leur couleur : blanche et noire. Le taux de croissance de chacun des deux types varie en fonction de la température ; si celle-ci devient trop élevée ou trop basse, les fleurs meurent. Selon leur couleur, les pâquerettes réfléchissent différemment la lumière du soleil (phénomène d'« albédo ») ; la température moyenne du sol dépend ainsi, entre autres, de l'étendue respective des zones couvertes de pâquerettes blanches, de pâquerettes noires et de déserts.

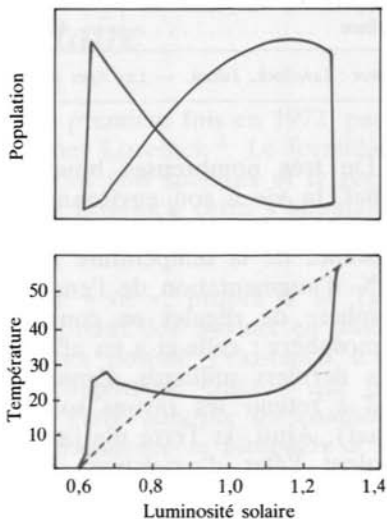
Au premier printemps, les pâquerettes noires, qui absorbent plus de chaleur, pousseront mieux que les blanches. A la fin de la saison, leurs graines seront plus nombreuses. Elles domineront donc, l'année suivante, en réchauffant leur territoire. Avec l'élévation très rapide de la température, les fleurs noires vont avoir trop chaud et s'étioler. Les blanches prendront alors l'avantage car, réfléchissant plus la lumière, elles se gardent au frais. Par leur extension, elles vont refroidir la planète. Cette compétition pour l'espace maintient une température moyenne à la surface, dans les limites de viabilité pour les deux espèces. Le modèle mathématique qui décrit « Daisyworld » montre que ces interactions entre les êtres vivants et le sol suffisent pour maintenir la température autour d'une valeur constante (phénomène d'homéostasie), même si la luminosité du soleil augmente progressivement, comme ce fut le cas pour la Terre depuis sa formation. Ainsi, la vie se révèle capable de résister à certains processus physiques.

Modèle « Daisyworld » de deux populations noire et blanche de pâquerettes

En allant de gauche à droite sur l'axe horizontal, la luminosité du soleil passe de 60 à 140 % de celle de notre propre Soleil. L'écosystème peut réagir à la croissance

compétitive des pâquerettes sombres et claires, et réguler la température sur une gamme étendue de luminosités solaires. La ligne pointillée montre comment la température s'élèverait sur un monde « Daisyworld » sans vie.

Populations noire et blanche de pâquerettes



Le modèle « Daisyworld » peut être compliqué à loisir, en ajoutant à cette biosphère imaginaire des pâquerettes grises, ou des animaux tout aussi virtuels : des lapins qui grignotent les fleurs, des renards qui croquent les lapins, etc. La simulation montre que les populations oscillent parfois fortement mais qu'aucune espèce ne disparaît complètement. Un tel système donne l'impression que les êtres vivants conspirent pour assurer leur propre survie, alors que ce comportement résulte du seul jeu des processus de rétroaction qui s'y déroulent. Il présente une régulation homéostatique de sa température ainsi que

des diverses populations en jeu, d'autant meilleure que la diversité est plus grande. Par ces propriétés de stabilité qu'il met en évidence, il vient ainsi justifier la préservation de la diversité des espèces et des écosystèmes — en particulier l'urgence du sauvetage de la forêt tropicale humide, siège du phénomène d'évapotranspiration des feuilles, générateur d'une abondante nébulosité à fort albédo. Car au sein de la vraie biosphère, ce sont les nuages qui

réfléchissent une partie des rayons solaires, jouant le rôle des pâquerettes blanches de « Daisyworld » dans la régulation de l'albédo, donc de la température planétaire. En outre, Lovelock a proposé que les algues marines ont une influence majeure sur le climat par l'émission de composés sulfurés inducteurs de nébulosité.

Source : Lovelock, James. — *Les Ages de Gaïa*, p. 62.

« Géostat » et « Géopoïèse »

Une analyse plus fine du système gaïen nécessite de distinguer deux importantes notions complémentaires : le géostat et la géopoïèse.

Par analogie avec les « biostats », ces bioréacteurs où flux et conditions physiques sont régulés, le terme « Géostat » permet de dénoter la propriété remarquable de constance, d'auto-régulation — fondement de l'hypothèse Gaïa — dans laquelle, à l'échelle planétaire, la biosphère parvient à se maintenir, en dépit des multiples changements que lui impose l'environnement. Cet état d'équilibre dynamique de la planète a l'avantage d'être étudiable, sur le terrain comme à l'aide de modèles du type « Daisyworld ». Mais la notion de Géostat ne rend pas pleinement compte de l'évolution complexifiante de la biosphère elle-même, de sa richesse créative.

Le système Soleil-Terre constitue, au plan thermodynamique, un système ouvert *autopoïétique* (voir l'encadré page suivante). Ainsi, le concept cybernétique et *synchronique* de « Géostat » se trouve complété par la notion de « Géopoïèse », qui rend compte de l'auto-organisation *diachronique* — sur plus de 3,6 milliards d'années — du système gaïen. Elle implique l'entrelacement des processus de structuration aux différents niveaux hiérarchiques du vivant, au fur et à mesure de leur émergence, l'interdépendance simultanée entre local et global, entre « microcosme » (les bactéries, les cellules, les organismes...) et « macrocosme » (la biosphère, les écosystèmes...). Cette évolution a été analysée par Lovelock dans son second ouvrage, *Les Ages de Gaïa*, ainsi que par sa première assistante, la biologiste Lynn Margulis, dans son livre *Microcosmos*.

Les sciences de l'organisation

Nées de la rencontre entre sciences de la matière, du vivant et de l'artificiel, les théories de l'organisation unifient les diverses formes de « communication » et d'« information » autour de notions comme « système », « autonomie », « complexité », « interaction », « récursivité », etc. Jetant un filet *transdisciplinaire* sur un nombre toujours plus grand de champs scientifiques traditionnels ou nouveaux (astrophysique, biologie moléculaire et de l'évolution, neurosciences, intelligence artificielle, sociologie...), elles contribuent à broser une impressionnante fresque¹, qui voit l'univers — et notamment la biosphère de la planète Terre — se complexifier au cours des évolutions de la matière, du vivant, de la société, de la technique... Elles posent que, dans des conditions thermodynamiques particulières, certains systèmes — naturels ou artificiels — peuvent, dès lors qu'ils se bouclent sur eux-mêmes provoquer un accroissement de la

complexité (*complexus* = tissé ensemble) du système, l'émergence spontanée (l'« auto-poïèse ») de propriétés nouvelles, homéostatiques, de processus et de comportements autonomes.

Dans le « nouveau paradigme » des théories de l'auto-organisation, l'opposition traditionnelle entre le naturel et l'artificiel vient à se diluer dans le *système*, dénominateur commun aux organisations — qu'elles émanent de la nature ou de l'artefact. Par cette solution de continuité, l'évolution humaine conduit à un double mouvement de naturalisation de la technique et d'artificialisation du vivant. Les programmes d'écologie globale en sont un bon exemple : les systèmes de télédétection servant à mesurer l'évolution des paramètres biophysiques propres aux écosystèmes naturels ne sont rien d'autre que la poursuite nécessaire, à travers l'activité techno-scientifique de l'homme, de l'évolution auto-régulatrice de la Terre.

1. Vulgarisée par des auteurs comme Hubert Reeves, Joël de Rosnay, Albert Jacquard, Edgar Morin, etc. Pour la théorie, voir : Dumouchel, Paul, et Dupuy, Jean-Pierre, (sous la direction de). — *L'Auto-organisation — De la physique au politique*. — Paris : Seuil, 1983 (Colloque de Cerisy 1981) ; Varela, Francisco J. — *Autonomie et connaissance — Essai sur le vivant*. — Paris : Seuil, 1989.

La « Matrice » est en danger

Pour L. Margulis, ce processus d'autopoïèse planétaire tend « naturellement » à se poursuivre à travers le devenir actuel de la Terre, en particulier avec le buissonnement de l'espèce humaine, récent au regard des âges préhistoriques mais très actif et toujours croissant. Puisque la vie est un phénomène unitaire de contrôle de l'environnement global, c'est aux organismes vivants contemporains de poursuivre la régulation de la planète. Or, l'ampleur des activités humaines — ce qu'on nomme le « développement » — tend désormais, dans certains domaines, à atteindre l'ordre de grandeur du jeu global des forces naturelles sur toute la Terre. C'est pourquoi l'homme commence à perturber la « résilience »

(la capacité d'absorber les chocs et de maintenir son existence) du système gaïen ; il en vient à menacer l'*habitabilité* même de la planète.

Les découvertes fâcheuses en écologie globale s'additionnent : potentielles (l'« hiver nucléaire », etc.) ou avérées (le « trou d'ozone », l'« effet de serre », etc.). Toujours plus nombreux sont les scientifiques à évoquer la gravité de la situation³ et Lovelock lui-même s'est joint aux Cassandre pour déclarer l'état d'urgence : en trois siècles, l'humanité a davantage modifié le visage de la Terre que l'évolution naturelle en des centaines de milliers d'années. La « Matrice »⁴ (matrice planétaire et patrie) est en danger. Il revient à l'homme de protéger la santé, la physiologie de l'organisme vivant « Gaïa ». Pour Edgar Morin, « la planète est le lieu où doit se tisser le nœud de la nouvelle alliance. La conscience et la pensée, qui nous isolent de la nature, doivent aussi nous permettre de nous y relier pour réaliser le copilotage de l'homme par la nature et de la nature par l'homme, des génies inconscient et conscient ».

Vers un « contrôle planétaire »

A menace globale, projet global d'évaluation des risques et de lutte, par la mobilisation conjointe des sciences de la Terre, de la vie et de la société. Les premiers projets internationaux d'étude et d'intervention remontent au siècle dernier. Pourtant, ceux mis en place à l'heure actuelle se caractérisent par une ampleur inégalée, une plus grande intégration, le nombre élevé et la grande qualité des chercheurs qui y participent, enfin la globalité dans l'étude de la planète Terre. Dans les deux études les plus récentes et importantes — celles du Conseil international des unions scientifiques et de l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués — l'écologiste C.S. Holling considère la théorie Gaïa comme le seul concept explicatif global conduisant à réhabiliter, protéger, gérer les écosystèmes, voire à relier la science et la politique.

Les institutions et organismes internationaux resserrent les liens avec la communauté scientifique mondiale (Conseil international des unions scientifiques, CIUS), notamment autour du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et d'autres agences des Nations Unies (UNESCO, FAO, OMM, OMS, ...). Dans le cadre des programmes mondiaux — « L'Homme et la Biosphère » (UNESCO),

3. *Futuribles* s'en est déjà fait l'écho. Voir en particulier les n^{os} 119, 125, 131, 132, 134, 135.

4. Expression reprise fréquemment par Edgar Morin. Voir par exemple *Arguments pour une méthode*. — Paris, Seuil, 1990 (colloque de Cerisy consacré à son œuvre, juin 1986).

« Scope » (CIUS), « Global Change » (Programme International Géosphère-Biosphère - CIUS), peut-être « Globe » (ONU ?) s'il se met en place, etc. — les experts tentent de faire face à cette nouvelle étape majeure dans la perpétuelle crise qu'est l'évolution humaine. Il s'agit en une décennie de renforcer la recherche de façon décisive : perfectionnement des modèles de simulation de l'environnement global, mise en place de systèmes de surveillance continue (réseaux de satellites en orbite polaire ou géostationnaire, etc.), que doit intégrer un observatoire international. Un véritable *contrôle planétaire* s'installe, en vue de « gérer la Terre ».

Ces programmes de « maintenance » de la planète devraient permettre d'évaluer les tendances des changements globaux naturels et anthropiques (produits par l'activité humaine) pour les cinquante à cent ans à venir. Forts de ces données, reste aux gouvernements à s'entendre pour assurer un « développement durable » (en anglais : « sustainable »), c'est-à-dire concilier la croissance économique et le respect de l'environnement...

La fièvre du gaz carbonique

« Développement durable », mais pour qui ?

Pour ce « médecin planétaire » qu'est devenu Lovelock, « le système de régulation du gaz carbonique arrive au bout de ses capacités », « au

Pour en savoir plus sur les grands programmes d'écologie globale

Myers, Norman, Ed. — *The Gaia Atlas of Planet Management*. — London : Pan books, 1985.

Malone, T.F., and Roederer, J.G. — *Global Change*. — International Council of Scientific Unions, ICSU Press. Cambridge : Cambridge University Press, 1985.

Clark, W.C. and Munn, R.E. Eds. — (International Institute for Applied Systems Analysis). — *Sustainable Development of the Biosphere*. — Laxenburg, Austria : Cambridge University Press, 1986.

Unesco's Man and Biosphere Programme. — *Man belongs to the Earth*. — Paris : UNESCO, 1988.

Commission mondiale sur l'environnement et le développement. — *Notre avenir à tous*. — Montréal : Ed. du Fleuve, 1988 (« rapport Brundtland »).

« Managing Planet Earth ». — *Scientific American*, september 1989 (traduction française : « Gérer la planète », numéro spécial de *Pour la Science*, novembre 1989).

Brown, Lester R. (Worldwatch Institute). — *L'état de la planète - 1990*. — Paris : Economica, 1990.

seuil de la défaillance ». Dans l'optique « Gaïa », la montée actuelle de l'effet de serre représente une menace pour la régulation du système global. Une médication efficace s'impose, évidente : réduire, sinon inverser la tendance. Mais comment ?

L'effet de serre résulte principalement des émissions de CO₂, mais aussi d'autres gaz (NO₂, méthane, chlorofluorocarbones, ozone à basse altitude...). Depuis 1850, la teneur en CO₂ dans l'air a augmenté de 25 % du fait de l'industrialisation. Au rythme actuel des émissions de CO₂ dues aux activités humaines, elle devrait doubler d'ici à 2050. Une hausse de la température est prévisible, susceptible de provoquer une élévation du niveau des mers par expansion des eaux de surface et une reconfiguration des côtes, des climats, de la végétation et des habitats dans le monde entier.

Comme l'effet de serre est imputable à 40 % à l'énergie consommée, les pays industrialisés sont aujourd'hui les principaux « pollueurs » : les trois quarts des gaz à effet de serre sont produits par ces 20 % seulement de la population mondiale. Or, les perspectives de la Conférence mondiale de l'énergie (Montréal, 1989⁵) admettent une augmentation de la consommation d'énergie des pays riches d'ici à 2020. Ces perspectives sont jugées inacceptables. Les pays du Nord sont appelés à limiter leur consommation et à accepter que le développement du Tiers-Monde ne soit pas bloqué au nom de l'effet de serre, même si l'on sait qu'il s'effectuera avec une certaine croissance des émissions de CO₂. Ainsi, la préoccupation nouvelle et impérative pour la géophysologie rejailit déjà en dures tensions géopolitiques... alors qu'il n'est question que de *freiner* la montée de l'effet de serre. Quant à la stopper... Réduire au mieux les heurts qu'induiront le souci progressif de « Gaïa » dépend de la profondeur et de la vitesse relatives dans la prise de conscience des populations, du Nord comme du Sud.

Vers une « conscience planétaire » ?

Ces derniers temps, une « vague verte » déferle dans l'opinion mondiale : « Notre pays, c'est la planète », a proclamé l'an dernier un collectif de chefs d'Etat réunis à La Haye ; le 22 avril dernier, le « Jour de la Terre », a été célébré dans 115 pays, voulant provoquer une « prise

5. Voir : « Energie et Environnement » (synthèse du colloque de Paris des 30-31 octobre 1989). — AFME, 1990 ; le dossier « Climat : les nouveaux scénarios ». — *Sciences et Avenir*, mars 1990, pp. 21-38 ; « L'écologie, amie ou ennemie du tiers-monde ? ». — Croissance des Jeunes Nations, avril 1990.

de conscience globale et simultanée » ; parallèle au Programme IGBP (CIUS), un Programme sur les dimensions sociales des changements de l'environnement planétaire (HDGCP⁶) a été lancé, sous l'égide de l'International Federation of Institutes for Advanced Studies (IFIAS), du Conseil international des sciences sociales (CISS), de l'Université des Nations Unies (UNU), etc. Floraison d'initiatives qui montrent que l'« élargissement à l'homme » de la régulation gâienne est en cours. L'instinct de survie — ou sa récupération — réveillé par les urgences en écologie globale pousse nombre de courants sociaux très disparates : techno-scientifiques, décideurs, environnementalistes, hommes politiques, religieux, « néo-spiritualistes » (« Nouvel-Age », « Verseau », ...), à se préoccuper du devenir planétaire, à voir dans « Gaïa » un nouveau consensus obligé.

Pourtant, cette tendance lourde n'est pas sans effets pervers. Quelques observateurs⁷ éprouvent déjà de la méfiance envers les rapports du type Worldwatch, Atlas Gaïa, etc., dénonçant leur réductionnisme latent : de l'appel à la sauvegarde de la nature, à un renouveau des vertus civiques (autolimitation, etc.), l'écologie politique glisserait vers un plaidoyer pour des stratégies « managériales » et optimisantes, qui conduisent à modeler toujours plus le monde à l'image de l'Occident. Il est vrai que la crise écologique, née surtout de l'expansion planétaire du Nord, a été détectée, analysée et semble devoir aussi être en grande partie gérée par lui⁸.

Certains craignent la montée d'une « technocratie écologique mondiale », d'une « géocratie », forte d'un programme s'opérant à une échelle qui dépasse de loin les compétences et les initiatives individuelles et locales (même étatiques), trop bien justifié en outre par des nécessités qu'elle-même déclare incontournables, un discours neuf et séduisant : « sauver la Terre ». Lovelock fait cependant opportunément remarquer que ce n'est pas tant la biosphère qui est menacée — elle ne ferait qu'évoluer autrement qu'à travers l'homme ; c'est surtout l'aventure humaine qui se trouverait compromise. « Sauver la Terre » est donc une

6. Voir le n° 121 (août 1989), « Réconcilier la sociosphère et la biosphère », de la *Revue internationale des sciences sociales* (UNESCO/Erès).

7. Voir l'article de Wolfgang Sachs. — « Le culte de l'efficience absolue ». — *Revue du MAUSS*, nouvelle série, n° 3, 1989.

8. Voir par exemple les interventions de Mahdi Elmandjra et de Samir Amin lors du colloque « Planète Terre » (Elysée, 1989). Voir aussi le récent colloque « Les experts sont formels » : controverses scientifiques et décisions politiques dans le domaine de l'environnement », organisé par l'association GERMES (DRI — Groupe de prospective), Arc-et-Senans, 11-13 septembre 1989. Les Actes ainsi qu'un ouvrage aux éditions Autrement, sont à paraître.

Droits de l'Homme ou droits de la planète ?

A terme, les retombées juridiques internationales du souci géophysique seront sans doute cruciales. La préoccupation croissante pour la « santé de Gaïa » pourrait susciter une « naturalisation » intempestive de la société planétaire, risquant d'« englober » peu à peu les divers patrimoines culturels, de par le monde, dans un utilitarisme, une fonctionnalité matricielle aux dimensions de la Terre.

Dans cette tendance qui s'affirme, seul alors, des « droits de l'Homme », le « droit de vivre » pourrait bien encore faire sens, mais pour l'espèce humaine tout entière bien plus que pour l'individu. A la limite, aux yeux de certains experts — dans le but certes louable de sauver l'indispensable diversité du patrimoine génétique —, les vrais « citoyens » de la planète ne seraient plus tant les hommes individuels que chacune des quelques millions

d'espèces non encore éteintes du « vaisseau spatial Terre ».

Une réactualisation de la Déclaration universelle des droits de l'Homme est prévue pour intégrer la nouvelle donne technoscientifique — et notamment écologique (« droits verts », « droits de la planète », qu'on « humanise » sous l'expression « droits des générations futures »). L'avènement d'une « éco-citoyenneté », souhaitable en soi, risque pourtant de porter atteinte à l'indivisibilité¹ des droits de l'Homme et, surtout, de défavoriser les êtres humains qui, à travers le monde, en sont encore à revendiquer leurs premiers droits (tiers et quart-mondes). L'avenir verra-t-il l'avènement d'une citoyenneté mondiale digne de ce nom, ou bien ne fera-t-il que suivre le cours trop naturel d'une « géodynamique anthropique » ?

1. Voir : Wresinski, Joseph. — « Les plus pauvres, révélateurs de l'indivisibilité des Droits de l'Homme », dans 1989 : Les Droits de l'Homme en question. (Commission Nationale consultative des Droits de l'Homme). Paris : La Documentation Française.

expression impropre, présomptueuse. « Préserver notre avenir à tous » semble plus juste. Voici l'homme ramené à lui-même, mais quel homme ?

Florilège d'idéologies gaiennes

Au regard des grandes tendances de la dynamique des déséquilibres mondiaux⁹, le conflit « Homme/Nature », mis en lumière par l'écologie globale, risque fort d'être géré par l'Occident de telle façon que le

9. Séminaire « PDM » (1988-1989) du Centre de Prospective et d'Etude — Ministère de la recherche et de la technologie, coorganisé par le CIRAD, le GRET et l'ORSTOM. Les actes, publiés par le GRET, et le Rapport sur l'évolution du monde du CPE doivent paraître en 1990.

fardeau retombe une fois de plus sur le Sud, en faisant émerger dans l'opinion des pays développés une dangereuse *alternative* « *Sud/Nature* » : préserver le sens de la Terre (la Géopoïèse, qui se poursuivrait dans le développement occidental) ou respecter la liberté de tous les humains (sous-entendu : des masses urbaines du Tiers-Monde) il faut choisir... ..

D'inquiétantes théories se référant à « Gaïa », à l'auto-organisation planétaire, tendent à pousser dans ce sens. Par exemple, dans le *New Scientist*, on a pu lire que la survenue de la pandémie de Sida participerait de l'auto-régulation gaïenne. « Gaïa », nouvelle figure de « main invisible », de providence, capable de tout combiner, viendrait ainsi *tout* justifier, même le pire.

Lovelock lui-même contribue à cette tendance : « Gaïa peut-elle se passer de l'homme ? Avec lui, elle possède l'équivalent d'un système nerveux central et une conscience d'elle-même et du reste de l'univers. » Dans cette veine, certains auteurs n'hésitent pas à comparer l'activité techno-communicationnelle de l'homme à la formation d'un « système nerveux » planétaire : Joël de Rosnay, dans *Le Cerveau planétaire*¹⁰, nous voit comme des « neurones de la terre », des « cellules d'un cerveau en formation aux dimensions de la planète » ; dans *La Terre s'éveille - Les sauts évolutifs de Gaïa*¹¹, Peter Russel prétend que nous sommes « témoins de l'émergence (...) d'un super organisme social (...) ». Si l'humanité s'adapte avec succès à la crise, elle pourra déboucher sur un niveau supérieur d'organisation ».

En filigrane, on le voit, est suggéré le passage nécessaire de l'humanité tout entière au crible de la sélection naturelle. Lovelock n'écrit-il pas dans *Les Ages de Gaïa* : « La Terre est certes le meilleur des mondes pour ceux qui y sont adaptés. (...) Notre sollicitude humaniste envers les pauvres des grands centres urbains ou du Tiers-Monde, et notre quasi-obsession de la mort, de la souffrance et de la douleur — comme si elles étaient en elles-mêmes mauvaises — voilà les pensées qui détournent l'esprit de notre vile et excessive domination du monde naturel. »

Mais c'est à Lynn Margulis elle-même et à son fils Dorion Sagan (fils de Carl Sagan) que l'on doit, dans *L'univers bactériel - Les nouveaux rapports de l'Homme et de la Nature*¹², les idées techno-biologiques et sélectionnistes les plus contestables. Jouant sur la sourde menace de déstabilisation globale du climat, ils envisagent une « transition biosphéri-

10. Rosnay, Joël de. — *Le Cerveau planétaire*. — Paris : Olivier Orban, 1986.

11. Russel, Peter. — *La Terre s'éveille - Les sauts évolutifs de Gaïa*. — Barret-le-Bas : Le Souffle d'Or, 1989.

12. Margulis, Lynn, et Sagan, Dorion. — *L'univers bactériel (Microcosmos) - Les nouveaux rapports de l'Homme et de la Nature*. — Paris : Albin Michel, 1989 (coll. « Sciences d'aujourd'hui »).

que » : « le salut auto-organisationnel de la Terre » passerait par « l'enfermement nécessaire de la vie dans de multiples *biosphères artificielles* » (« biosphères n », etc.). Les places dans ce genre de bulles biotechniques étant fort rares (« Arches de Noé », etc.), une « terrible compétition » intra-spécifique est envisagée : « Cela s'est toujours passé ainsi sur la Terre. Si la pression est assez forte, seuls les organismes qui la supportent survivent. (...) La sélection naturelle darwinienne est le système de rétroaction le plus ancien de Gaïa, sur lequel sont fondés tous les systèmes technologiques et comportementaux récents. (...) Si une catastrophe survient, comme cela s'est produit avec régularité au cours de l'histoire de la vie, des options deviennent caduques. Mais leur expiration, par mort ou par extinction, rend la biosphère dans son ensemble plus forte, plus complexe et plus résiliente. (Bien sûr, cela n'a rien à voir avec le progrès ou le bien-être des hommes...) »

Ce processus de clivage évolutif de la biosphère originelle s'opèrerait déjà sous nos yeux à travers deux projets : celui de Lovelock, « Arès », d'« éco-poïèse » de la planète Mars — c'est-à-dire de la création par l'homme, à l'échelle de cet astre, de conditions permettant une vie de type terrestre — ; le projet « Biosphère 2 »¹³ de la Space Biospheres Ventures Inc., en cours de réalisation, et qui devrait être opérationnel en 1990 — étape jugée nécessaire en vue des futurs voyages spatiaux, préfiguration de l'essaimage « vers l'immortalité cosmique »...

Ces théoriciens de l'organisation, de l'écologie globale — et Lovelock le premier — ont une responsabilité historique : au lieu de prévoir et d'approfondir le formidable conflit, latent mais croissant, entre l'écologie et l'humanisme, et de mettre en place au plus tôt des garde-fous adéquats, ils viennent cautionner de leurs rêves et de leurs sciences de pointe, en toute connaissance, la tendance spontanée de la « force des choses » à l'*organisation* — expansion technobiologique planétaire — amoral par nature, de par les inéluctables processus de sélection et d'exclusion dont elle se nourrit. Ces penseurs de l'auto-régulation semblent ignorer que la stabilité d'une société, surtout mondiale, dépend en grande partie de ses égards envers les plus démunis.

En avance sur leurs contemporains dans la perception du « nouveau paradigme », ils considèrent que toute l'humanité devra passer tôt ou tard par cette transition radicale : d'une vision anthropo- ou théocentrique indifférente ou dominatrice envers la nature, à une conception (ré)insérant dans l'histoire organisationnelle de la Terre le genre humain, forcé de composer avec elle. En diffusant leurs théories gaïennes auprès d'une opinion d'autant moins critique qu'elle s'élargira, ils pourraient

13. Allen, John, and Nelson, Mark. — *Space biospheres*. — Synergetic Press Inc., 1986.

bien en faire une nouvelle idéologie occidentale dommageable. Les interventions récentes, notamment au colloque du Mans (novembre 1989), du biophysicien Henri Atlan, mettant en garde contre la montée d'un « néovitalisme », d'une « unification métathéorique », ne semblent pas à la hauteur du risque. Le « retour à la nature », l'ouverture au « point de vue de Gaïa », méritent d'être suivis avec attention par tous ceux que préoccupent la lutte contre les processus naturels d'exclusion et la défense des acquis humanistes.

Sous l'hypothèse, le mythe

« La planète est vivante », clame-t-on de partout. Cette montée d'un néovitalisme biosphérique montre à l'évidence qu'outre sa valeur scientifique, incontestable, « Gaïa » s'affirme comme un nouveau mythe, d'autant plus prégnant qu'il reste peu pensé. A la décharge des auteurs précédents : ils semblent portés par ce mythe, dont ils ont encore peu pris conscience. Le mythe « Gaïa » présente deux composantes :

— dans sa forme « Géostat », plutôt conservatrice, gestionnaire (conception originelle « homéostatique » de Lovelock, volonté a priori de protéger l'environnement global, ...), il répond à l'ambiance catastrophiste, parfois même apocalyptiste et millénariste, et cherche à calmer le jeu : il s'agit de sauver la *santé* de la Terre ;

— en tant que « Géopoïèse », il vient combler le vide laissé par le déclin des « Grands Récits » — religieux ou non — de salut terrestre (théologie chrétienne, marxisme, etc.), pour en proposer une synthèse mieux adaptée à l'esprit du temps : syncrétisme science-conscience (Lovelock lui-même voit dans Gaïa la première religion à avoir une base scientifique...), immanentisme des sciences de l'organisation, néo-paganisme du corps, etc. il s'agit de sauver le *sens* de la Terre (la genèse d'un Corps émanant de nous mais qui nous transcende, qui nous « traverse », s'apparente à la doctrine chrétienne de l'Incarnation, à la vision planétaire et eschatologique d'un Pierre Teilhard de Chardin). Le choix même du terme de « Gaïa » (nom de la déesse grecque de la Terre) dénote une double recherche de « retour à l'originnaire » : occidentale (Grèce ancienne) et « géocosmique ».

Pour lors d'une influence encore réduite, plutôt positive de par sa forme gestionnaire prédominante, on hésite à critiquer par trop le mythe « Gaïa ». On se doit pourtant de le faire sans retard, tant il semble présenter bon nombre d'« ingrédients » suffisants pour virer un jour à

« Gaïa » : quête du Graal ou dieu Baal ?

Dans ses composantes symboliques comme scientifiques, le mythe planétaire remonte fort loin (« Terre promise » hébraïque, sphère des Pythagoriciens,...). Divers événements ont participé à sa récente réactualisation : depuis les années 60, ce fut la vision de la Terre depuis l'espace, perçue par beaucoup, de par sa profonde symbolique (œcuménisme physique, Terre Mère, Vierge Mère, etc.), comme une manifestation du sacré — mais aussi « stade du miroir » planétaire, étape sans doute cruciale de maturation, d'identité, de distanciation vis-à-vis de la Terre Mère, de catalyse de notre « conscience planétaire » ; dans les années 70 et 80, l'hypothèse Gaïa, le développement des grands programmes mondiaux, ont donné un lustre scientifique et un nom à ce

mythe ; les années 90 devraient voir s'étendre la diffusion du mythe par les médias, véritable invention d'un *rite de passage* massif vers le prochain millénaire. Le mythe tapi sous l'hypothèse transforme « Gaïa » en entité maternelle, providentielle (« Gaïa régulera »), en culte lourd de dangers, récupérable par une ou des minorités actives qui se savent — ou se croient — dans le cours trop naturel de la « force des choses » (« Gaïa mit uns ! »). Nouvelle quête du Graal, au départ, « Gaïa » risque fort de se changer en dieu Baal, justifiant en fatalité les exclusions que produisent toujours plus les processus d'intégration planétaire, sous le prétexte de sauver la « santé » ou le « sens » de la Terre¹.

1. Voir le récent colloque : Gaïa : Bewusstsein (das Erwachen der Göttin). — Todtmoos, 20-27 mai 1990.

quelque forme plus virulente (urgences vitales ; espace sacré à défendre ; organicité à sauver ; idéologies scientistes sur l'« autopoïèse planétaire » ; sens géobiologique de l'Histoire ; conflit latent « Sud/Nature » ; etc.). Tout autant que les aspects scientifiques de « Gaïa », cette mutation de l'imaginaire contemporain, et les courants sociaux qui la diffusent, méritent un suivi vigilant.

Rencontres prospectives

29 août-1^{er} septembre 1990, Albbach (Autriche)

Un congrès de « dialogue Europe de l'Ouest/Europe de l'Est, inventaire et analyse des relations » est organisé par l'Austrian College. *Contact* : Prof. Otto Molden, President of the Austrian College, A. 1010 Vienna, Reichsratsstr. 17. Tél. : (222) 43 34 34.

7-9 septembre 1990, Arc-et-Senans (France)

Premières rencontres CNRS (Centre national de la Recherche scientifique) d'Arc-et-Senans « Dans un monde qui bouge : quels nouveaux repères ? ». *Contact* : Service de la Communication externe, CNRS, 15, quai Anatole-France, 75700 Paris, France. Tél. : (33 1) 47 53 15 15.

18-20 septembre 1990, Strasbourg (France)

Séminaire sur les tendances démographiques actuelles et modes de vie en Europe organisé par le comité européen sur la population. *Contact* : Secrétariat du Conseil de l'Europe, Division de la Population et de la Formation Professionnelle, BP 431 R6, F. 67006 Strasbourg Cedex, France.

19-22 septembre 1990, Florence (Italie)

« Economic democracy and citizenship income », conférence 1990 du Basic Income European Network. *Contact* : Edwin Morley-Fletcher, Lega Nazionale delle Cooperative e Mutue, Via Guattini 9, I-00161 Roma, Italie. Tél. : (39 6) 84 43 91. Fax : (39 6) 84 43 92 16.

24-26 septembre 1990, Cologne (RFA)

1^{er} congrès mondial Science de la Sécurité « Vivre en sécurité ». *Contact* : TUV Rheinland, Kongress-Organisation, AM Grauen Stein, D5000 Köln 91 (Poll), RFA. Tél. : (2 21) 806 17 15. Fax. (2 21) 839 31 14.

1^{er}-3 octobre 1990, Strasbourg (France)

« L'environnement, un challenge international pour les entreprises », 4^e conférence internationale organisée par l'Institut de l'Entreprise (Paris) et le CEPES (Francfort). *Contact* : Institut de l'Entreprise, 6, rue Clément Marot, F-75008 Paris, France Tél. : (33 1) 47 23 63 28. Télécopie : (33 1) 47 23 79 01.

11-12 octobre 1990, Bruxelles (Belgique)

Quatrième colloque international de la revue *Politiques et management public* « La souveraineté éclatée : les nouveaux cadres de l'action publique (Paris), organisé avec le soutien de l'Institut de Management Public (Paris), et l'Université libre de Bruxelles. *Contact* : Anne Drumaux, Coordonnateur Scientifique, Université Libre de Bruxelles, 19, avenue F. Roosevelt, 1050 Bruxelles, Belgique. Fax. (33 1) 49 85 63 24.

15-19 octobre 1990, Melbourne (Australie)

L'Association Mondiale des Grandes Métropoles tiendra son troisième congrès international à Melbourne sur le thème « L'essor de la métropole ». *Contact* : Secrétariat Métropolis 90, 545 Royal Parade Parkville, Victoria 3052, Australia. Tél. : (61 3) 387 99 55 Fax : (61 3) 387 31 20.

4-16 novembre 1990, Montpellier (France)

12^{es} journées internationales de l'IDATE (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) « Technologies critiques, expériences, nouveaux concepts ». *Contact* : Roland Castanier, IDATE JII 90, Bureaux du Polygone, 34000 Montpellier, France. Tél. : (33) 67 65 48 48. Fax : (33) 67 65 57 19.

12-13 novembre 1990, Genève (Suisse)

Deuxième conférence sur le climat mondial, sous l'égide du WMO, de l'UNEP, l'UNESCO et l'ICSU. *Contact* : WMO, Ave. Giuseppe Motta, 41, 1202 Geneva, Suisse. Tél. : (22) 730 8111, Fax. : (22) 734 2326.

Changement démographique et représentation politique

Stefano Molina ¹

Le vieillissement démographique, particulièrement dans les pays industrialisés, constitue une tendance lourde dont les nombreuses conséquences économiques, sociales et politiques ont souvent été traitées dans la revue Futuribles ². Par contre, son impact sur le plan électoral n'avait jusqu'à présent guère donné lieu à des travaux aussi poussés que ceux de la Fondation Giovanni Agnelli.

Celle-ci, partant des projections démographiques à long terme, montre comment — toutes choses restant égales par ailleurs — l'évolution prévisible de la population italienne, sa répartition spatiale et par âge pourraient se traduire au niveau des instances parlementaires.

Deux tendances majeures se dégagent de l'exercice : la « méridionalisation » du Parlement italien et le poids électoral croissant des « anciens »...

Si globalement le changement s'accélère, rendant toujours plus difficile la tâche du prospectiviste, celui-ci a la chance toutefois de pouvoir, dans le domaine démographique, prendre appui sur des phénomènes qui, pour leur part, sont empreints d'une rassurante inertie. Tirant profit de cette vertu, notre approche de

la société italienne de demain s'est appuyée essentiellement sur des projections démographiques, pour en décliner ensuite les conséquences dans le champ économique et social d'une part (santé, éducation, marché du travail) et politique d'autre part ³. C'est ce second volet que nous avons choisi de présenter ici, la

1. Chercheur à la fondation Agnelli, chargé des recherches économiques et démographiques.

2. Voir l'encadré page suivante.

3. Les résultats ont été publiés dans *Il futuro degli Italiani ; demografia, economia e società verso il nuovo secolo*, ouvrage édité par la Fondation Giovanni Agnelli, Turin, 1990.

socio-économie du vieillissement ayant pour sa part été largement traitée déjà dans *Futuribles*.

Les données de base ont été des projections de la population italienne de 1992 à 2037 par sexe, classe d'âge et région, effectuées par le département des études de l'Institut central de statistiques (ISTAT, à Rome), sur la base de l'hypothèse d'une stabilité des taux de fécondité au niveau de 1986 (qui était légèrement supérieur aux valeurs enregistrées

les années suivantes) et d'un taux de mortalité décroissant pour les vingt prochaines années⁴.

Il est à noter que ces projections ont été construites en faisant l'hypothèse de l'absence de migrations internationales : parce qu'il n'existe pas de prévisions en la matière et que les flux migratoires sont souvent déterminés par des événements difficilement prévisibles (voir à ce propos l'ouvrage publié par la fondation Agnelli, *Abitare il pianeta*).

**Le vieillissement démographique et ses conséquences :
articles déjà parus dans la revue *Futuribles***

Broucker, Patrice (de). — « Vieillesse et gestion du personnel au Japon ». — *Futuribles*, n° 126, novembre 1988.

Euzéby, Alain. — « Financement de la protection sociale et vieillissement. Evolutions et perspectives dans les pays de la CEE ». — *Futuribles*, n° 128, janvier 1989.

Futuribles International. — « La guerre des âges aura-t-elle lieu ? ». — *Futuribles*, n° 125, octobre 1988.

Gaullier, Xavier. — « Quel avenir pour les salariés âgés ? ». — *Futuribles*, n° 136, octobre 1989.

Granrut, Charles (du). — « La consommation des ménages âgés ». — *Futuribles*, n° 117, janvier 1988.

Grignon, Michel. — « Change-t-on d'avis en vieillissant ? ». — *Futuribles*, n° 121, mai 1988.

Jones, James R. — « Conflit entre générations aux Etats-Unis. Un enjeu politique et social majeur ». — *Futuribles*, n° 125, octobre 1988.

Jouvenel, Hugues (de). — « Le vieillissement démographique en Europe. Tendances et enjeux à l'horizon 2025 ». — *Futuribles*, n° 129-130, février-mars 1989.

Mahoney, Thomas M.D. — « Le vieillissement aux Etats-Unis ». — *Futuribles*, n° 125, octobre 1988.

Parant, Alain. — « Les perspectives démographiques mondiales ». — *Futuribles*, n° 141, mars 1990.

4. L'adoption d'une telle hypothèse peut être considérée comme une estimation intermédiaire et prudente de la population future, comparée à celles issues de projections des tendances du taux de fécondité (qui s'avère en chute constante depuis des années et conduit, par conséquent, à des prévisions plus pessimistes) ou bien, au contraire, à celles qui postulent un redécoupage graduel de ce même taux. Cette dernière hypothèse apparaît cependant peu probable, à moins de changements majeurs dans les représentations culturelles et les politiques sociales.

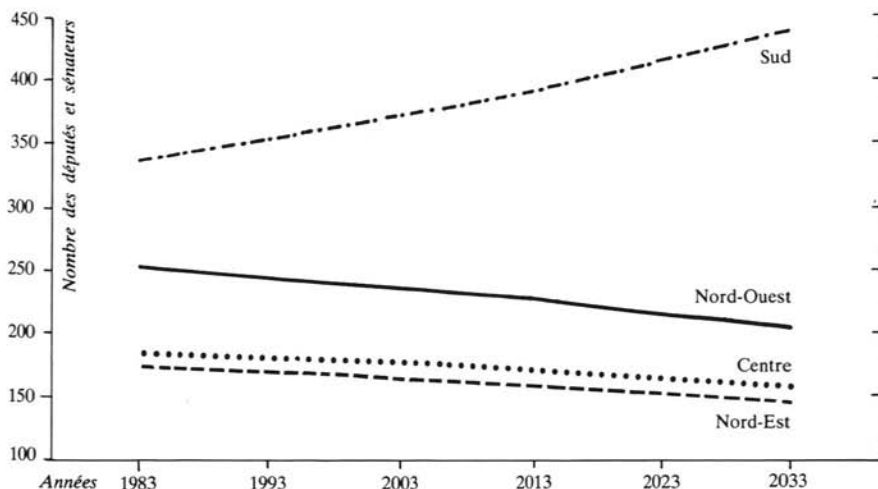
Vers une « méridionalisation » du Parlement italien

Le scénario que nous présentons dérive donc de l'application de ces prévisions aux normes actuellement en vigueur pour la formation des Chambres. Dans la Constitution promulguée en 1947, le pouvoir législatif et le contrôle de l'activité du pouvoir exécutif reviennent au Parlement, composé de deux chambres élues au suffrage universel direct (Sénat et Chambre des députés). Les articles 56 et 57 prévoyaient initialement un député pour 80 000 habitants et un sénateur pour 200 000. Mais la forte croissance démographique qui a caractérisé les années de la reconstruction et du

boom économique risquait de gonfler exagérément le nombre des élus. Pour imposer une limite à cette expansion, la loi constitutionnelle du 9 février 1963 fixa respectivement à 630 et 315 le nombre des députés et sénateurs, stabilisant ainsi une répartition non plus en fonction des valeurs absolues mais des quotients variables de représentation (nombre d'habitants pour 630 et 315 représentants).

Telle qu'elle résulte de l'application de ces critères, la distribution régionale des sièges au Parlement pour les cinquante prochaines années montre un déplacement sensible du barycentre politique et national du centre-nord vers les régions méridionales (graphique 1).

Graphique 1. — Distribution des sièges par régions au parlement italien



La baisse du triangle industriel nord-ouest (Turin-Milan-Gênes) est particulièrement accentuée : la diminution du poids démographique s'y traduit par la perte de 48 sièges, avec une diminution de l'influence au sein du Parlement qui dépasse 19 %. La contraction des circonscriptions au nord-est et au centre est moins accentuée : la perte en représentation est respectivement de 30 et 24 sièges. Etant donné que le nombre total des sièges demeure constant (945), le nombre des sièges supplémentaires dont le sud disposera à l'avenir est égal à la somme des sièges perdus par les autres régions, soit 102.

Nous ne croyons pas — et il nous apparaît nécessaire de le souligner — que cette modification de la représentation à la Chambre soit à l'origine d'une modification profonde du système politique national : les critères d'agrégation des préférences dans le processus de décision parlementaire sont, et resteront, liés fondamentalement aux intérêts des partis qui accueilleront dans leurs rangs des personnes provenant de toutes les régions du pays, garantissant ainsi une représentation des intérêts, pour ainsi dire transversale, au regard des instances régionales. Il n'en demeure pas moins vrai qu'à l'occasion des compétitions électorales les candidats et les partis ne seront pas insensibles à l'évolution en faveur des régions du sud du rapport de forces présentes au Parlement. Si nos prévisions sont correctes, on pourrait donc bien assister à une progressive « méridionalisation » de la vie politique italienne.

Ce phénomène en crociera d'ailleurs un second, tout aussi notoire, qui s'inscrit, lui, dans le vieillissement du corps électoral. Au début des années soixante-dix, la classe des personnes âgées (65 ans et

plus) disposait en Italie de 14 % des votes pour l'élection des représentants à la Chambre (le droit de vote était alors limité aux personnes ayant au moins 21 ans) et 15,5 % des votes pour l'élection au Sénat. De tels pourcentages ont augmenté sensiblement.

Le poids des « anciens » dans la balance des programmes électoraux

Pour mieux quantifier en termes politiques le processus de vieillissement que la population italienne est en train de vivre — comparable par ailleurs à celui qui se produit en Allemagne fédérale et, à un moindre degré, en France et en Grande-Bretagne — imaginons, pour raisonner par l'absurde, que la classe d'âge des plus anciens se fasse représenter par un seul parti auquel reviendraient en totalité et exclusivement les préférences des plus de 64 ans. Les résultats obtenus par ce parti à d'hypothétiques élections pour les années 1987, 2007 et 2037 marquent une irrésistible expansion du parti des plus âgés (tableau 1) : avec 109 sièges à la Chambre et 64 au Sénat en 1987, il contrôlait 18 % du Parlement italien. Vingt ans plus tard, les sièges sont passés au total à 220 (23,3 %) ; aux élections de 2037, ce contrôle s'étendra à 326 sièges, soit 34,5 % sur le total des deux Chambres. Dans certaines régions, l'expansion en termes absolus du parti des personnes âgées est d'autant plus significative que le recul démographique est marqué : en Emilie, le passage de 9 à 13 députés du « parti des Anciens » doit être évalué compte tenu de la contraction de la représentation régionale à la Chambre, qui passe de 44 à 31 sièges. D'autres régions, au contraire, pour lesquelles on

Changement démographique et représentation politique

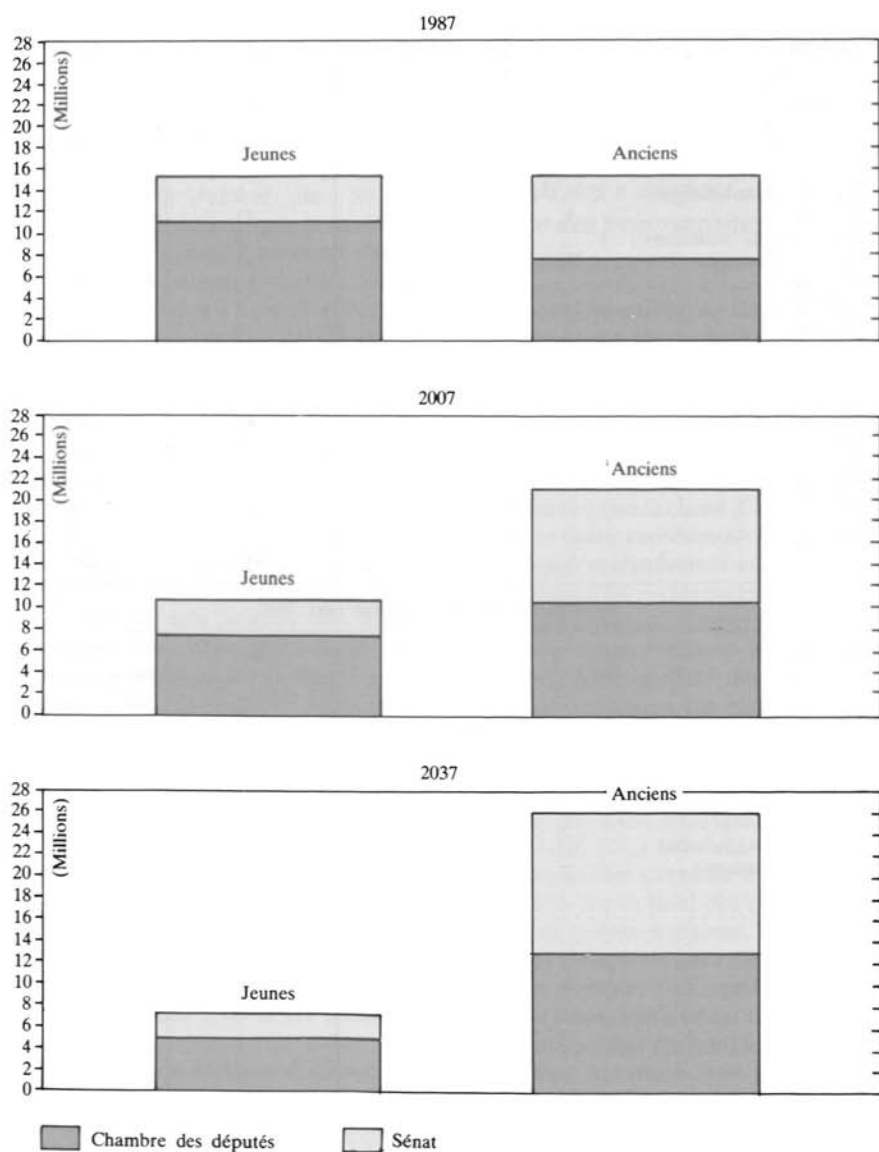
Tableau 1. — Hypothèse du « parti des anciens »
Nombre de sièges à l'Assemblée nationale (sur 630)

Régions	1987	2007	2037
Piémont	10	12	15
Vallée d'Aoste	0	0	0
Lombardie	16	23	32
Ligurie	5	5	6
Trentin - Haut-Adige	2	2	3
Vénétie	8	11	16
Frioul - Ven. Julienne	3	3	4
Emilie - Romagne	9	11	13
Toscane	8	10	12
Ombrie	2	2	3
Marches	3	4	5
Lazio	9	13	19
Abruzzes	3	3	5
Molise	1	1	1
Campanie	8	12	23
Pouilles	6	9	16
Basilicate	1	1	2
Calabre	4	5	9
Sicile	9	12	20
Sardaigne	3	4	7
Italie	109	142	212

Nombre de sièges au Sénat (sur 315)

Régions	1987	2007	2037
Piémont	5	6	7
Vallée d'Aoste	0	0	0
Lombardie	9	12	16
Ligurie	3	3	3
Trentin - Haut-Adige	1	2	3
Vénétie	5	6	8
Frioul - Ven. Julienne	2	2	3
Emilie - Romagne	5	6	7
Toscane	5	5	6
Ombrie	2	2	3
Marches	2	2	3
Lazio	5	7	10
Abruzzes	2	2	3
Molise	0	1	1
Campanie	5	7	13
Pouilles	4	5	8
Basilicate	1	2	2
Calabre	2	3	5
Sicile	5	6	11
Sardaigne	2	2	3
Italie	64	78	114

Graphique 2. — Répartition des jeunes et des anciens dans l'électorat italien



Changement démographique et représentation politique

prévoit une augmentation du nombre des représentants, enregistrent une croissance ultérieure accélérée du vote des personnes âgées : c'est le cas de la Campanie, dont le nombre de députés élus par les classes les moins jeunes monte de 8 à 23 (avec une augmentation en termes relatifs de 187,5 % en 50 ans). Plus généralement, dans toutes les régions, le vote des personnes âgées contrôlera une part si importante des préférences électorales (plus d'un tiers) qu'aucun parti politique ne pourra ignorer ce qui constituera les intérêts de la classe la plus âgée, dont le soutien deviendra de plus en plus une condition « incontournable » de l'exercice du pouvoir politique.

Abandonnons désormais le « parti des Anciens », créé à la seule fin de quantifier l'accroissement de la pression politique exercée par un ensemble de citoyens. Car un tel ensemble n'est certes pas homogène, contrairement à ce dont nous avons fait implicitement l'hypothèse en faisant référence à la classe des plus âgés : les rythmes et les modes de passage entre les diverses phases de la vie varient non seulement de société à société, de période à période, mais, évidemment, d'un individu à un autre. Il n'est donc pas tout à fait convenable d'imputer des exigences et des intérêts à des individus seulement en fonction de leur appartenance à une classe d'âge déterminée. Quand on parle, de plus, des personnes âgées des années 2007 ou 2037, que par une convention tout à fait arbitraire nous identifions avec les classes d'âge égales ou supérieures à 65 ans, nous ne devons pas ignorer le fait que de tels groupes pourront ne pas partager ce qui représente aujourd'hui les intérêts des gens de leur âge. Cette relativisation est rendue nécessaire dans la mesure où, s'il est vrai que le poids

politique des personnes âgées est destiné à s'accroître notablement, il n'est pas dit qu'on puisse savoir avec exactitude quelles seront les exigences de ce groupe.

Cela dit, le vote des personnes âgées, dans leur ensemble, tend à prendre des proportions de plus en plus importantes. Parallèlement, la voix des plus jeunes, qui avait été considérée comme l'élément décisif des compétitions électorales, perd de son poids.

Pour mieux comprendre la force de l'impact de ce changement sur la composition du soutien électoral, il suffit de songer que, de la situation d'équilibre actuelle entre la représentation des intérêts des personnes âgées et ceux des plus jeunes (chacune des deux classes représente environ 15 millions de votes au total entre la Chambre et le Sénat), on passera en quelques décennies à un système dans lequel l'influence politique des plus âgés sera deux fois et demi plus forte que celle des 18-25 ans à la Chambre, et jusqu'à six fois plus importante au Sénat (graphique 2).

L'âge médian croît plus vite que l'âge moyen

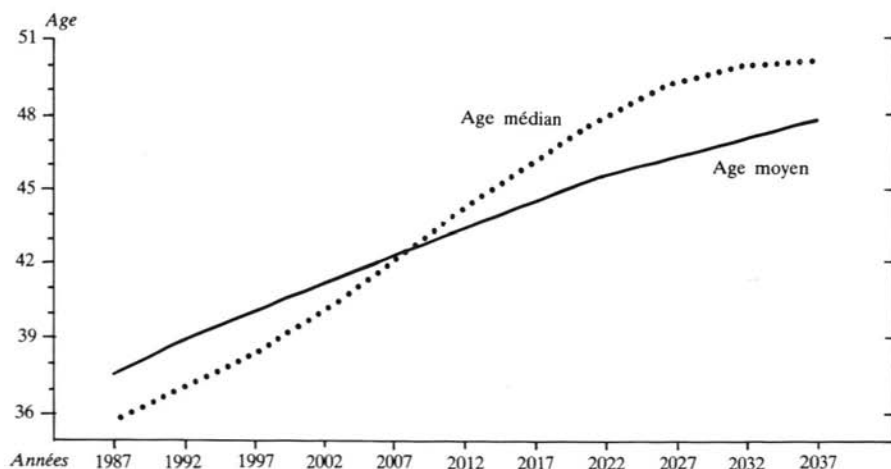
Pour non seulement synthétiser les deux aspects de ce changement, mais aussi évaluer les variations du corps électoral dans sa globalité, nous avons recouru à un autre indicateur : l'âge de l'électeur médian. Par rapport à l'âge moyen, qui ne réclame pas de définition particulière, il se définit comme l'âge du citoyen qui, dans un classement par âge décroissant, divise la population en deux parties égales, et occupe par conséquent la place centrale. Le 1^{er} janvier 1987, par exemple, l'âge médian était de 35 ans et

8 mois, dans la mesure où 50 % de la population avait atteint un âge inférieur ou égal à celui-là.

Dans la période prise en considération par nos projections, l'âge médian croît plus rapidement que l'âge moyen (graphique 3) : les deux années environ de différence entre les deux valeurs moyennes se réduisent progressivement, pour s'annuler vers 2008, année à partir

de laquelle la valeur médiane se met à dépasser la valeur moyenne. Ce phénomène de « dépassement » est déterminé par le vieillissement de la classe des individus nés dans la période de ce qu'on a appelé le « baby-boom » : dans une vingtaine d'années, en effet, les hommes et les femmes nés de 1962 à 1966 auront atteint un âge supérieur à celui qui sera l'âge moyen des Italiens.

Graphique 3. — Evolution des âges médians et moyens (1987-2037)



Si maintenant, on ne considère que les âges médians du citoyen italien de 1987 à 2037 (tableau 2), on constate pareillement un glissement de 35 ans et 8 mois au début à 42 ans et 2 mois en 2007, et à plus de 50 ans l'année de la fin des projections. En janvier 2037, la majorité des Italiens aura donc plus de 50 ans (la tendance des femmes à vivre plus longtemps que les hommes détermine le

grand décalage que l'on constate entre les âges médians de la population masculine et féminine, décalage qui se maintient à peu près constant).

En croisant l'évolution de l'âge de l'électeur médian avec la situation régionale (tableau 3), la tendance se confirme : l'âge médian croît de manière régulière sur tout le territoire national, passant de la valeur moyenne de 44 ans et demi en

Changement démographique et représentation politique

1987 à presque 56 ans en 2037. Au regard de telles valeurs, les circonscriptions du centre et du nord enregistrent une dynamique de vieillissement plus accélérée : l'âge de l'électeur médian monte des 45 ans et 9 mois actuels à 59 ans dans le futur. L'électeur médian des régions méridionales, qui apparaît aujourd'hui plus jeune de 4 ans par rapport à son « collègue » des régions septentrionales, verra toutefois aussi doubler ce décalage.

Si l'homme qui détient le pouvoir vise la réélection — ou s'il désire simplement se voir rallier le plus grand nombre possible de citoyens —, il est probable que ses décisions devront comporter des avantages pour cette partie des électeurs qui se trouvent en position médiane par rapport à la gamme de préférences qui est celle de l'ensemble de la population. Dans une telle perspective, une analyse de l'âge médian du citoyen et de l'électeur italien ne constitue pas seulement

Tableau 2. — Age médian du citoyen italien (1987-2037)

Années	Hommes	Femmes	Total
1987	33,96	37,35	35,68
1992	35,30	38,79	37,01
1997	36,76	40,11	38,39
2002	37,50	41,61	40,03
2007	40,64	43,45	42,02
2012	42,67	45,58	44,13
2017	44,61	47,57	46,08
2022	46,37	49,41	47,89
2027	47,53	51,05	49,34
2032	47,96	52,06	49,99
2037	47,98	52,41	50,18

Tableau 3. — Age médian de l'électeur par région (1987-2037)

Années	Nord	Centre	Sud
1987	45,78	45,75	41,60
1992	46,12	45,80	41,69
1997	47,21	46,82	41,88
2002	48,49	47,84	42,89
2007	49,88	49,13	44,46
2012	51,30	50,54	46,19
2017	52,87	52,16	47,75
2022	54,70	53,89	49,19
2027	56,47	55,57	50,55
2032	58,22	57,23	51,47
2037	59,63	58,41	51,88

La Fondation Agnelli et le futur

Depuis plusieurs années, la Fondation Giovanni Agnelli développe des programmes de recherche prospective.

En 1980, une série de travaux ont été amorcés, cherchant à mettre en lumière certains aspects structurels importants de l'Italie des prochaines années.

Le premier d'entre eux a porté sur les effets sociaux et économiques de la mutation démographique ; ses résultats ont été regroupés dans l'Atlas Futurama paru en 1984.

En 1989, la Fondation a lancé le Projet Europe, dont l'objectif est de réunir, autour de thèmes majeurs, des chercheurs de différents pays du continent Européen. Le

but de ce projet est d'évaluer les convergences et les divergences d'approche des Etats auxquels ils appartiennent, d'analyser la spécificité des cultures nationales et les éléments d'appartenance à une « civilisation commune européenne ».

Le premier programme, déjà fort avancé, porte sur l'étude comparée des télévisions européennes. Le second, qui s'intéresse avant tout à la France, l'Espagne et la Grèce, entend reprendre, en les adaptant, les concepts de recherche de Futurama. La Fondation Agnelli multiplie les contacts avec des chercheurs et des organismes culturels de différents pays pour élargir le cadre de ce projet.

une tentative pour décrire de manière synthétique l'évolution démographique de ces prochaines années, mais offre aussi un ensemble d'informations utiles à la formulation d'hypothèses sur les développements futurs du débat électoral et de l'action politique.

Cela nous amène tout naturellement à conclure que c'est donc bien aussi dans le champ de la représentation politique que la révolution silencieuse du changement démographique produira dans les pro-

chaines années des mutations de taille, en altérant en profondeur, en fonction de la distribution par régions et par âge, la structure des intérêts représentés au Parlement, et donc probablement les traits caractéristiques de la lutte politique entre partis en compétition pour la représentation. Et sans doute pas uniquement pour la seule Italie. Car ces déséquilibres régionaux et le vieillissement sont des problèmes communs à l'ensemble des pays développés.

Bibliographie

Abitare il pianeta, Futuro demografico, migrazioni e tensioni etniche, vol. I : *Il mondo arabo, l'Europa e l'Italia*. — Turin : éditions de la Fondation Giovanni Agnelli, 1989.

Abitare il pianeta, Futuro demografico, migrazioni e tensioni etniche, vol. II : *USA, URSS e aree asiatica e australe*. — Turin : éditions de la Fondation Giovanni Agnelli, 1989.

Il futuro degli Italiani ; demografia, economia e società verso il nuovo secolo. — Turin : éditions de la Fondation Giovanni Agnelli, 1990.

DOWNS, A. — *An Economic Theory of Democracy*, New York, 1957.

MORIN, J. — « La participation électorale ». — in *Données sociales*, Insee, Paris, 1987.

RIKER, W.H. — *Theory of Political Coalitions*. — Yale, 1962.

TULLOCK. — *The Vote Motive*. — Londres, 1976.

Actualités prospectives

Idees et faits porteurs d'avenir

Europe : les emplois nouveaux

Le chômage, qui avait augmenté dans de fortes proportions entre 1975 et 1986 dans l'Europe des Douze, a amorcé en 1986 une baisse ininterrompue due à la création de 5,5 millions d'emplois nouveaux entre 1986 et 1989 — le meilleur résultat depuis trente ans d'après la Commission européenne.

Mais les emplois gagnés ne ressemblent pas toujours — loin de là — aux emplois perdus. Les années 1975-1986 ont vu la suppression de nombreux postes de travail à temps plein dans l'industrie, occupés par des hommes. A l'inverse, plus des trois quarts des emplois supplémentaires créés dans la Communauté européenne entre 1983 et 1987 sont allés à des femmes et 60 % d'entre eux ont été des emplois à temps partiel, le plus souvent dans les services.

En outre, près du quart des emplois supplémentaires créés durant la même période étaient des postes à temps partiel occupés par des hommes ; ainsi, plus de 70 % des nouveaux emplois provenaient du travail à temps partiel. Ce type de travail convient à beaucoup de salariés — surtout des femmes — qui le choisissent délibérément ; mais, d'après les enquêtes de la Commission européenne, 13 % des travailleurs à temps partiel subissent cette situation sans l'avoir voulue.

Les caractéristiques de la grande masse des emplois nouveaux — « féminins » et à temps partiel — donnent à penser qu'il s'agit d'emplois plutôt mal payés. D'après la Commission, le développement de ce type de travail devrait se poursuivre dans les années 1990...

Source : *Eurofocus*, 6/90.

L'Inde relève les défis du développement

A ceux qui pensaient que l'Inde serait bientôt un partenaire à part entière des pays industrialisés, une récente étude de l'Engineering Export Promotion Council semble donner raison. Cet organisme, fondé par les pouvoirs publics indiens pour promouvoir l'exportation de biens d'équipement et de services, fait valoir à quel point son pays a su relever les défis de la révolution technique, alors même qu'il n'a pas encore toujours réglé les problèmes générés par la révolution industrielle.

Après s'être longtemps contentée d'exporter des produits de secteurs traditionnels, notamment le jute, le thé et les textiles, l'Inde a en effet réussi à s'affirmer, au cours des dernières années, comme fabricant et exportateur d'une grande variété de biens d'équipement. Et ce, non plus seulement vers les Etats limitrophes, mais aussi vers les pays les plus industrialisés comme les Etats-Unis,

le Japon, l'Australie et l'Europe. Environ 50 % des exportations leur sont destinées et ce pourcentage ne cesse d'augmenter.

Ainsi, leurs marchés voient se multiplier les biens en tous genres en provenance de l'Inde : fontes de moulage, outils à main, composants et accessoires pour automobiles, fermetures métalliques et articles de quincaillerie, pompes, moteurs Diesel, tuyaux, composants de bicyclette, ventilateurs et câbles électriques. Sans parler d'articles hautement sophistiqués comme logiciels informatiques, engins téléguidés, robots et supra-conducteurs.

Mais, outre la vente de matériels et d'équipements industriels, les entreprises indiennes réalisent aussi à l'étranger des missions d'ingénierie complètes, proposent des prestations d'études et de conseils techniques et entreprennent des missions de maîtrise d'œuvre de travaux. Certaines d'entre elles réalisent déjà actuellement des projets d'équipements collectifs et industriels en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient, en Afrique et en Europe, soit seules, soit en collaboration avec des partenaires européens ou américains.

Du fait de cette formidable percée, les exportations en biens et services d'ingénierie sont passées (en monnaie constante) de 30 millions de roupies en 1955 à 13,5 milliards en 1988. Et, d'après les estimations provisoires, cette branche aurait enregistré une croissance à l'exportation de 30 % pendant l'exercice 1988-1989. La décennie 1990 promet donc d'être une période de forte croissance (prévue à 87 milliards de roupies pour la fin du siècle). Afin de soutenir efficacement ces actions commerciales engagées par les exportateurs, l'EEPC a formulé une stratégie à long terme met-

tant l'accent sur les nouvelles techniques qui prévalent dans les échanges internationaux : joint-ventures, prestations de service d'études et conseils, commerce de compensation. Ce qui, pour cet organisme, devrait contribuer à confirmer la vocation commerciale de l'Inde, voire, à long terme, l'imposer comme un nouveau pays industrialisé.

Source : EEPC et *L'Inde économique*.

« Données sociales »

Voici maintenant près de vingt ans que *Données sociales*¹ fait périodiquement le point sur la société française. L'édition 1990 amorce une comparaison avec d'autres pays. Une vingtaine d'articles comparent la France avec les autres pays d'Europe, mais aussi parfois avec le Canada, les Etats-Unis, ou le Japon. Ces comparaisons internationales ne sont pas aisées : ainsi, tous les pays d'Europe n'ont pas la même définition du « ménage », qui est une unité de base de la statistique. La septième édition de *Données sociales* traite aussi de sujets nouveaux : le sport, la religion, le monde associatif, ou explore davantage certains domaines : la protection sociale, l'éducation, la politique, la santé.

Un effort particulier de synthèse a été accompli, pour offrir autant et même plus d'informations sous un volume restreint. Si le chapitre « Urbanisation et usages de l'espace » a disparu, sa préoccupation centrale, l'étude de la localisation des phénomènes (par pays, par région, par catégorie de commune) est intégrée tout au long de l'ouvrage. Chaque chapitre commence par une double

1. INSEE. — *Données sociales 1990*. — Paris : INSEE, 1990.

page d'introduction, qui suggère un fil conducteur entre les différents articles du chapitre et en propose un bref résumé. Cette introduction est suivie d'un « article de cadrage » qui fait le point sur le domaine et d'une série de contributions éclairant chacune un point particulier.

Un index des définitions et un index thématique figurent en fin de volume. S'y trouvent aussi un dictionnaire des sigles des organismes cités, une liste des figures par catégories socioprofessionnelles.

Robotique

Le manque crucial de main-d'œuvre au Japon a pour conséquence une expansion de la robotique et l'imagination nipponne semble n'avoir pas de limites en ce domaine : dans un bar de Tokyo par

exemple, des robots fabriquent les fameux « sushi ».

Mais c'est dans le secteur du bâtiment que la robotique est de plus en plus utilisée : plus de 400 000 ouvriers qualifiés font en effet défaut. C'est pourquoi la société Ohbayashi Gumi, l'une des plus importantes entreprises du secteur, a développé un système totalement automatisé pour le gros-œuvre. Il s'agit d'une armée de robots et de divers équipements high-tech qui sont capables, avec dix fois moins de personnel qu'auparavant, de réaliser la construction d'un immeuble. Ces robots travaillent deux fois plus vite que les humains.

De moins en moins de jeunes ont envie de travailler dans l'industrie. De nombreuses branches industrielles sont de ce fait fortement handicapées et doivent trouver le moyen de remédier à cette situation. L'un d'entre eux est la robotique.

Le parc de robots s'accroît dans le monde

Pays	1981	1985	1988
Japon	21 000	93 000	176 000
Etats-Unis	6 000	20 000	32 600
RFA	2 300	8 800	17 700
Italie	450	4 000	8 300
France	790	4 150	8 026
Grande-Bretagne	713	3 208	5 034
Suède	1 125	2 046	3 042

Source : Fédération Internationale de Robotique.

Pensions de retraite

Malgré l'intérêt d'une comparaison des niveaux de pension de retraite dans la Communauté européenne, le calcul de chiffres précis a toujours été difficile.

Néanmoins, de nouvelles statistiques communiquées par la Commission, en réponse à une question parlementaire donnent d'utiles comparaisons entre niveaux de pension parmi les Etats mem-

	Pension nette mensuelle en NPA	Pension nette mensuelle en écus
Luxembourg	919	746
Pays-Bas	888	787
Allemagne de l'Ouest	758	732
Italie	754	568
France	646	581
Danemark	553	559
Belgique	552	459
Royaume-Uni	468	372
Irlande	382	387

bres. Ces données mesurent les pensions en norme de pouvoir d'achat (NPA), c'est-à-dire en Ecus corrigés par le pouvoir d'achat de chaque monnaie dans son propre pays, et fournissent donc une indication du pouvoir d'achat des pensions des différents pays.

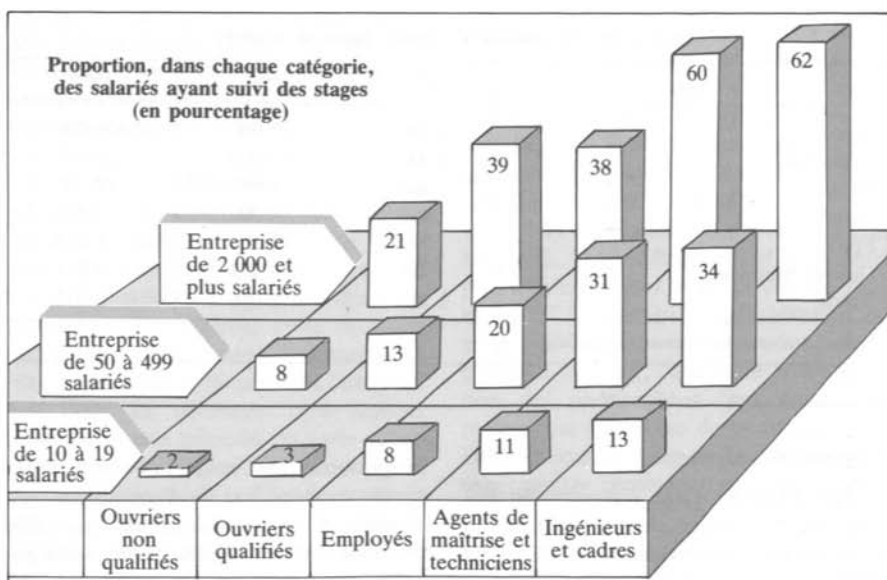
Ces chiffres sont calculés pour une personne seule parvenue à l'âge de la re-

traite en janvier 1985 et ayant cotisé pendant toute sa vie de travail.

Source : Eurolink Age, mars 1990.

Les inégalités face à la formation

L'accès à la formation en France reste tributaire de la taille de l'entreprise et du statut des salariés. Globalement, il vaut



mieux, pour bénéficier d'un stage, faire partie d'une grosse société et appartenir aux catégories professionnelles les plus élevées. Le score très faible des ouvriers non qualifiés reste une énigme : on attendait qu'ils soient les principaux bénéficiaires d'une formation qualifiante. D'autres inégalités persistent, suivant l'âge (58 % des stagiaires ont entre 25 et 40 ans, mais ne représentent que 45 % des salariés) et le sexe : un salarié homme sur quatre a suivi une formation, contre seulement une femme sur cinq.

Source : *Libération*, 13 mars 1990.

Temps de travail

Les horaires de travail flexibles sont en train de modifier progressivement la vie des entreprises américaines. L'évolution démographique et une population active en diminution obligent les entreprises à mettre en place des rythmes de travail adaptés aux besoins des actifs. Les solutions les plus répandues sont : le partage d'emploi, la semaine de travail de trois ou quatre jours, les horaires variables, le temps de travail volontairement réduit et le travail à domicile.

D'autres variantes voient également le jour : la société Mony (services financiers) propose par exemple un horaire d'été (plus d'heures de travail pendant neuf jours consécutifs pour obtenir ensuite un week-end de trois jours). La Connecticut Bank & Trust a élaboré « l'horaire des mamans » de 10 heures du matin à 14 heures. Quelques entreprises proposent enfin les horaires du soir (17 à 23 heures) aux secrétaires volontaires.

Chaque formule possède ses avantages propres : une étude sur l'efficacité d'une semaine de travail de quatre jours, à

raison de 10 heures par jour, dans un groupe d'ingénierie, réalisée par deux professeurs de l'université de Californie, a montré que la plupart des employés concernés estimaient que cela leur avait permis de gérer plus efficacement leurs problèmes personnels et avait facilité leur rotation de poste. L'entreprise, pour sa part, a bénéficié d'une diminution des journées d'absence, que ce soit pour problèmes personnels ou pour maladie. Avant que le groupe financier Mony ne passe, il y a maintenant douze ans, à une semaine de travail de trois jours (12 heures par jour) dans son département de programmation informatique (qui travaille en continu), il lui était difficile de recruter pour le week-end et le travail de nuit. Maintenant qu'il s'agit de ne travailler que trois jours sur la semaine, les candidats ne manquent pas. Le partage d'emploi, qui reste encore peu important en volume, s'étend pourtant maintenant jusqu'au personnel de production, comme chez Steelcase Inc. Il offre des possibilités nouvelles, non seulement aux mères de famille mais également à des hommes désireux de consacrer plus de temps à leur famille, à des personnes souhaitant préparer leur retraite ou acquérir une nouvelle formation, enfin à ceux que leur santé empêche d'exercer un emploi à temps complet.

Source : *Manpower Argus*, n° 249, février 1990 et *Industry Work*.

Alimentation

D'ici à 1993, 44 entreprises, grandes et petites, 39 universités et 55 instituts de recherche vont s'employer à préparer des produits alimentaires meilleurs au goût, plus sûrs pour la santé et plus

nourrissants. Tous ces organismes participent au programme de recherche européen FLAIR, dont les 35 projets ont été sélectionnés début avril par la Commission européenne.

Selon une formule désormais classique parmi les programmes de recherche de la Communauté européenne, les travaux de FLAIR (Food-Linked Agro-Industrial Research, c'est-à-dire recherche agro-industrielle liée à l'alimentation) s'arrêteront là où commence la mise au point de produits mis dans le commerce ; les recherches sont financées pour moitié par le budget européen — à raison de 25 millions d'Ecus au total — et pour moitié par les participants. Chaque projet associe des organismes d'au moins deux pays différents de la Communauté européenne ; des partenaires d'autres pays d'Europe occidentale et de Yougoslavie participent également au programme.

L'un des projets sélectionnés vise à mieux connaître les éléments qui déterminent la saveur dans toute une série de végétaux. Les promoteurs du projet espèrent ainsi augmenter la saveur des végétaux traités par les fabricants de produits alimentaires.

Un autre projet FLAIR, qui associe onze laboratoires de huit pays, a pour but d'identifier une bactérie qui permettrait, dans l'intestin humain, de faire baisser le cholestérol et de réduire les risques de cancer. En cas de succès, on pourrait ensuite introduire cette bactérie dans les produits laitiers. D'autre part, dix laboratoires vont étudier certains éléments existant dans les plantes et les animaux, qui pourraient remplacer les conservateurs chimiques employés dans les produits alimentaires.

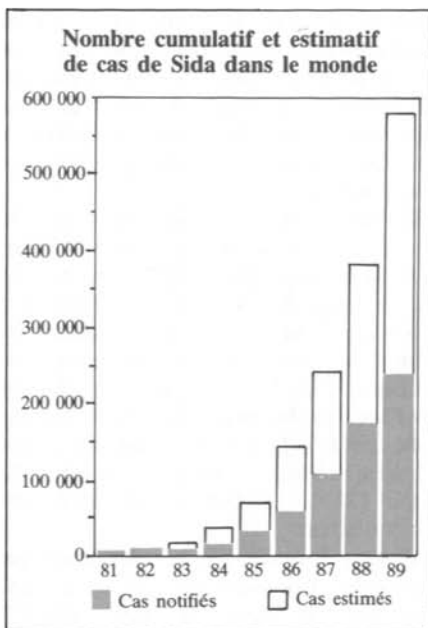
FLAIR prévoit également d'étudier les choix et les comportements des consom-

mateurs en matière d'alimentation : entreprises, universités et organisations de consommateurs vont y travailler ensemble.

L'expansion du Sida

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime aujourd'hui à plus de 600 000 le nombre des cas de Sida dans le monde, soit entre 2 et 3 fois le nombre des cas officiellement notifiés.

Les deux Amériques représentent à peu près 63 % du nombre total des cas notifiés dans le monde. L'Afrique est bien plus atteinte mais avoue officiellement beaucoup moins de cas (23 % du total mondial). L'Europe (29 pays ont signalé des cas à l'OMS), quant à elle, notifie 13 % des cas signalés dans le monde (cf. schéma).



Distribution par continent des infections à VIH et des cas de Sida notifiés et estimés			
Continent	VIH	1 ^{er} avril 1990 Sida (notifiés)	Sida (estimés)
Afrique	3 250 000	51 978	350 000
Amériques . . .	2 250 000	150 619	230 000
Asie	150 000	618	1 000
Europe	500 000	31 948	38 000
Océanie	30 000	1 947	2 200
Total	plus de 6 500 000	237 110	plus de 600 000

Dans toutes les populations atteintes, on continue à remarquer une nette prévalence d'homosexuels et de bisexuels, de toxicomanes par voie intraveineuse et de prostitué(e)s. Les cas de Sida sont aussi majoritairement présents dans les régions urbaines. La transmission hétérosexuelle du virus est importante en Afrique et tend surtout à se renforcer en Amérique latine, principalement dans les Caraïbes.

Environ 82 % des cas notifiés par les deux Amériques ont été déclarés par les USA (124 282 cas). « En Amérique du Nord, dit la publication du Programme mondial OMS de lutte contre le Sida, et dans de nombreuses zones urbaines d'Amérique latine, la plupart des cas de Sida se produisent chez les hommes homosexuels ou bisexuels de 20 à 49 ans et chez les toxicomanes par voie intraveineuse. Dans certaines zones urbaines, plus de 50 % des hommes homosexuels ont été infectés ». Dans ces régions, l'OMS estime à 5 % la proportion des cas provoqués par contact hétérosexuel. Dans certaines zones urbaines de l'Afrique sub-saharienne, 20 à 30 % des adultes de 20 à 40 ans sexuellement actifs

et la majorité des prostituées sont déjà infectés par le virus, d'après l'OMS. L'OMS note aussi, en Afrique, une forte différence entre les zones rurales du pays et les grands centres urbains, où la fréquence du virus est beaucoup plus élevée, alors que la majorité de la population vit en zone rurale.

L'Europe constitue 13 % du total mondial des cas et a signalé à l'OMS 31 948 cas notifiés par 29 pays. L'organisation internationale estime cependant à 38 000 le nombre des cas de Sida en Europe.

Les sidéens restent des morts en sursis. La mise au point d'un remède, d'après les spécialistes, est une entreprise de longue haleine qui, à ce jour, donne des résultats mitigés. Ainsi l'AZT, s'il « ralentit le cours de la maladie de deux à trois fois », « n'interrompt pas l'évolution de celle-ci », dit Paul Volberding (chef du AIDS department de l'hôpital général de San Francisco).

D'après le *New England Journal of Medicine* du 10 mai dernier, un autre remède, le DDL, autorise des espoirs. Deux études publiées par la célèbre revue américaine le montrent. De nou-

velles recherches comparant l'efficacité de ce remède avec celle, déjà éprouvée mais incomplète, de l'AZT, sont entamées.

On attend l'exposé des résultats de toute une série de recherches en cours lors de la sixième conférence internationale sur le Sida, qui aura lieu en juin, à San Francisco.

Europe Today, n° 20, 21 mai 1990.

Flexibilité de l'emploi en URSS

Décidément, le vent de la réforme souffle sans relâche sur les acquis de la Révolution de 17. Dans une interview accordée à la *Pravda* en avril, M. Vladimir Chtcherbakov, très officiel président du comité d'Etat pour le travail et les affaires sociales, affirmait tout de go que le droit au travail, défini dans l'article 40 de la Constitution de l'URSS, devrait être abandonné et les travailleurs rendus responsables de leur protection sociale et incités à souscrire des assurances individuelles.

Simple déclaration d'intention ? Voire. Car, dans le même temps, M. Chtcherbakov précisait que le nouveau projet de réformes ne prévoyait pas de garantie d'emploi et que les entreprises seraient libres de fixer les rémunérations de leurs travailleurs sur la base d'un salaire minimum déterminé par l'Etat.

Que pensent les dirigeants d'entreprise ?

La Nippon Omni-Management Association a récemment publié les résultats d'une enquête qu'elle a menée au cours de l'été 1989 auprès des présidents de grandes entreprises du Japon, des Etats-Unis et d'Europe pour comprendre et comparer les principes qui guident leur action.

Parmi les principes éthiques, les patrons japonais citent dans l'ordre la sincérité (74 %), le sens du défi (52 %) et le respect (48 %) tandis que les patrons occidentaux mettent en avant l'honnêteté (86 %), la sincérité (65 %) et la justice (62 %).

Les managers japonais insistent sur l'importance des qualités suivantes comme étant essentielles pour assumer la direction d'entreprise dans les années 90 : la prévoyance, la capacité de décision, la santé, la sensibilité aux différences culturelles et le *leadership*. De leur côté, les managers américains et européens accordent plus d'importance au *leadership* — qualité citée par 87 % d'entre eux —, devant la capacité de « forcer le destin », la créativité, le jugement et la capacité de décision. Cette dernière est la seule qui soit commune parmi les cinq plus souvent citées par les deux groupes.

Parmi les questions les plus pressantes auxquelles doivent faire face les directions d'entreprise, les Japonais citent en premier « le personnel et sa formation », suivi de « la restructuration de l'activité », de « la revitalisation de l'entreprise », de « technologie et recherche-développement » et de « développement de nouveaux produits ». Cela semble bien aller de pair avec la philosophie des affaires au Japon qui met en avant le rôle des ressources humaines et des relations de travail dans le succès de l'entreprise. Aux Etats-Unis et en Europe, les préoccupations semblent notablement différentes, avec, en ordre décroissant : « créer et/ou développer les marchés », « affronter l'internationalisation », « former les managers de demain », « technologie et recherche-développement », « personnel et sa formation ».

Moyens utilisés pour se tenir en forme (en %, réponses multiples)		
Moyens	Japon	USA/Europe
Exercice physique (golf, tennis, natation, etc.)	78,6	79,1
Contrôles médicaux périodiques	55,8	70,9
Dormir abondamment	48,7	37,3
Avoir une alimentation équilibrée	45,0	55,2
Mener une vie bien organisée	34,1	22,4
Lire	29,9	53,0
Faire de la marche à pied	26,1	50,0
S'amuser avec des amis	20,6	41,0
Avoir un médecin de famille	20,4	38,1
Ecouter de la musique	14,1	38,1
Voyager	12,5	34,3
Autres hobbies	12,3	24,6
Faire du jardinage	12,1	23,9
Aller dans des stations de loisirs ou une maison de vacances	6,5	35,1
Autres	2,7	3,0
Sans réponse	0,7	1,5

Quant à la manière d'assurer leur succession, tous les patrons indiquent à une très forte majorité qu'ils cherchent à préparer un successeur à l'intérieur de l'entreprise plutôt que de prévoir la transmission à un parent ou à quelqu'un venant de l'extérieur. Tous soulignent que la formation au management requiert beaucoup d'attention, à la différence près que les Américains et Européens estiment que cette formation doit avoir lieu en dehors de l'entreprise, les écoles de gestion étant nombreuses dans leurs pays, alors que les patrons japonais voient cette formation se dérouler au sein de l'entreprise.

Commentant ce tableau de l'enquête, la Nippon Omni-Management Association indique que, comparés à leurs collègues américains et européens, les managers japonais attachent relativement peu d'importance au maintien de leur santé,

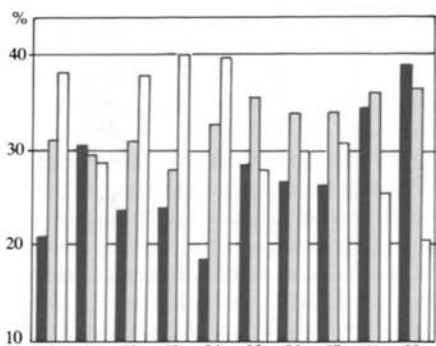
à leur participation à la vie culturelle, à leurs loisirs. Ils semblent trop absorbés par le travail et manquer du sens de la nécessité des loisirs. Les hommes d'affaires japonais devront, concluent les auteurs de l'enquête, essayer de ressembler davantage à leurs collègues américains et européens en développant de nouveaux styles de vie et en profitant d'une gamme plus étendue de loisirs.

Patrice de Broucker

Les Français optimistes

Les anticipations des Français sur leurs conditions de vie indiquent, à la fin 1989, une plus grande confiance dans l'avenir. Le net regain d'optimisme observé en 1988, dont l'amorce du mouvement remonte à 1985, après une période de fort pessimisme (entre 1981 et 1984), se renforce encore en 1989 : 39 % de la popu-

lation anticipent une amélioration de leurs conditions de vie pour les cinq ans à venir, score le plus élevé enregistré au cours de la dernière décennie. Ils étaient 26 % en 1978, 31 % en 1981, 29 % en 1985 et 35 % il y a un an. Les anticipations de détérioration, faites par 40 % de la population il y a cinq ou six ans, se sont largement atténuées depuis, ne traquant que 21 % des avis en 1989.



Pensez-vous que vos conditions de vie vont s'améliorer ou se détériorer au cours des cinq prochaines années ?

■ Mieux ■ Pareil □ Moins bien

Toutefois, ce bel optimisme ne contredit pas un constat plus sévère sur l'évolution passée de « son niveau de vie personnel » (34 % pensent qu'il va moins bien depuis dix ans) et plus encore de celui de l'ensemble des Français (48 % partagent ce même sentiment).

CREDOC. — *Consommation et Modes de vie*, n° 48.

L'Amérique vue du Japon

L'hebdomadaire *Newsweek* (2 avril 1990) a commandé un sondage auprès de l'affilié japonais du groupe GALLUP. 785 Japonais ont été interviewés par téléphone. Une importante majorité

d'entre eux jugent les problèmes suivants comme sérieux pour les Etats-Unis : l'inclination pour la drogue et l'alcool (93 %) ; la paresse des Américains dans leur travail (66 %) ; des groupes raciaux et ethniques trop nombreux (57 %) ; pas suffisamment d'investissements à long terme (55 %) ; des travailleurs et des chefs trop cupides (53 %). Les Japonais interrogés déclarent à 64 % que l'attitude négative des Américains à l'égard du Japon est due à leur colère nouvelle de voir les Etats-Unis sur une pente descendante. 77 % des Japonais sont persuadés (contre 42 % des Américains) que la meilleure qualité des produits japonais explique le déficit commercial entre ces deux pays. 31 % des Américains mettent plutôt en avant les pratiques commerciales non correctes des Japonais.

Sondoscope, n° 54, mai 1990.

Electronique domestique

Sony vient d'élaborer un rapport intitulé « Images de la décennie 90 » qui dégage les principales tendances des développements et des utilisations domestiques des produits électroniques des années 90.

Pour cela, Sony s'est basé sur les perspectives actuelles de nouveaux développements technologiques ainsi que sur l'analyse des changements susceptibles de survenir dans le comportement des consommateurs et la consommation de 500 produits de grande diffusion.

D'après ce rapport, la population des années 90 portera des téléphones au format des cartes de crédit, bénéficiera de la télévision à haute définition, conduira des véhicules guidés et utilisera un équipement de télécommunications sophistiqué au bureau comme à domicile.

Le rapport prévoit également des téléphones dotés de l'image couleur animée type TV pour l'an 2000 et la transmission à chaque foyer de messages audiovisuels par réseau numérique à intégration de services.

CPE Bulletin, n° 66, avril 1990.

Environnement en Europe de l'Est

Selon le ministère soviétique de la Santé, les concentrations de substances nocives sont dix fois supérieures à la limite définie par l'OMS dans 104 villes d'URSS. Une étude du Parlement européen signale que les émissions de gaz toxiques sont jusqu'à 2,5 fois supérieures à l'Est qu'à l'Ouest. Par ailleurs, Bonn s'est engagé à investir 300 millions de marks pour améliorer l'environnement de l'autre côté de l'ancien mur. Il en faudrait, semble-t-il, mille fois plus. Une étude de l'Institut de recherches économiques ouest-allemand a chiffré à 340 milliards de marks (1 140 milliards de francs) sur vingt ans le coût de la mise en place d'une protection efficace de la nature en RDA.

Dynasteurs, mai 1990.

Modernisation et gestion des âges

Le rapport « Modernisation et gestion des âges » réalisé par Xavier Gaullier, chercheur au CNRS et Claude Thomas, président de l'AFPA, a été présenté le 26 mars 1990 par Jean-Pierre Soisson, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

La France, en développant les mesures de préretraite, connaît, selon l'OCDE, le taux d'activité des 55-64 ans le plus bas de tous les pays industrialisés : France

50,1 %, USA 59,7 %, Suède 76 %, Japon 83 %. La durée de leur inscription comme demandeurs d'emploi s'allonge, leur taux de retour à l'emploi est faible et ils n'ont que rarement accès à la formation.

« Dans un contexte nouveau de reprise économique, de création d'emploi, de nouvelles technologies », les rapporteurs s'interrogent : est-il préférable de « continuer une politique systématique de rejet des salariés âgés, ou faut-il passer progressivement d'une gestion quantitative et budgétaire des effectifs sur le court terme à une politique qualitative, prévisionnelle et diversifiée ? ».

Ils relèvent trois objectifs à poursuivre : le rééquilibrage des générations face à l'emploi ; le maintien du personnel âgé dans l'entreprise ; des mesures adaptées et coordonnées pour aider les demandeurs d'emploi âgés.

Pour leur réalisation, ils recommandent la mise en œuvre d'une politique globale envisageant toutes les dimensions de l'emploi des salariés âgés.

La formation professionnelle, comme outil de cette politique globale, interviendrait, selon les rapporteurs, au bénéfice de trois populations : les salariés âgés dans l'entreprise, les salariés préretraités et les chômeurs âgés.

Pour les salariés âgés de plus de 45 ans (ils ne dépassent pas 5 % des personnes en formation), le rapport préconise, en préalable à toute action de formation, une connaissance des emplois et des potentiels.

Faisant référence aux négociations en cours avec l'UIMM pour la conclusion d'un accord sur l'emploi, Jean-Pierre Soisson a souhaité « que cet exemple soit rapidement suivi pour répondre à la priorité nationale que constitue le développement de la formation profession-

nelle après 45 ans, qui peut permettre de fonder une nouvelle carrière dans l'entreprise ». Ce type d'accord sur l'emploi doit permettre en effet aux entreprises de bénéficier de l'aide à caractère automatique prévue par la loi du 2 août 1989, dès lors qu'une action de formation de longue durée est engagée au bénéfice d'un salarié de plus de 45 ans.

En ce qui concerne les préretraites, le rapport suggère leur diminution : elles doivent être « plus sélectives, négociées plus rigoureusement ».

Pour favoriser le retour à l'emploi des chômeurs âgés, le rapport préconise d'une part, de développer « les gisements d'emplois » (emplois d'utilité collective ou d'intérêt local, emplois périphériques, création d'entreprise) et d'autre part, de renforcer la formation des chômeurs âgés sur des emplois existants dont on peut prévoir le développement.

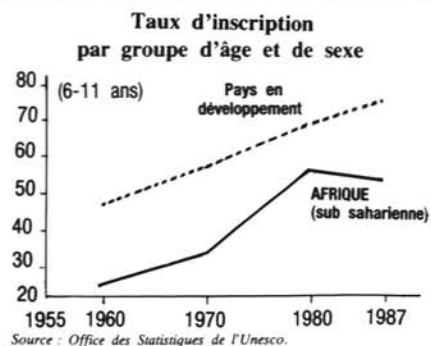
Isabelle Pion

Source : Info-flash, n° 315.

L'Afrique accentue son retard

La fréquentation du primaire

Le graphique ci-dessous présente les évolutions comparées des taux d'inscrip-



tion scolaire des enfants âgés de 6 à 11 ans — *grosso modo* ceux qui sont en âge de fréquenter l'école primaire, filles et garçons confondus —, dans l'ensemble des pays en développement et en Afrique sub-saharienne (l'Afrique à l'exclusion des Etats arabes).

Le décrochage de l'Afrique par rapport au Tiers-Monde y est très visible. Elle avait, entre 1960 et 1980, progressivement rattrapé une partie de son retard vis-à-vis du Tiers-Monde dans son ensemble, puisque l'écart des taux avait alors diminué de moitié (environ 20 % en 1960, environ 11 % en 1980). Puis, tandis que ce taux continue de croître jusqu'en 1985 puis se stabilise ensuite pour le Tiers-Monde globalement, il chute carrément en Afrique pour retrouver en 1987 cet écart d'environ 20 %.

Les dépenses publiques d'enseignement par habitant

Un décrochage encore plus marqué apparaît (voir ci-dessous) lorsque l'on compare les dépenses publiques par habitant afférentes à l'enseignement, tous niveaux confondus, exprimées en dollars, pour l'ensemble des pays en développement et pour l'Afrique sub-saharienne.

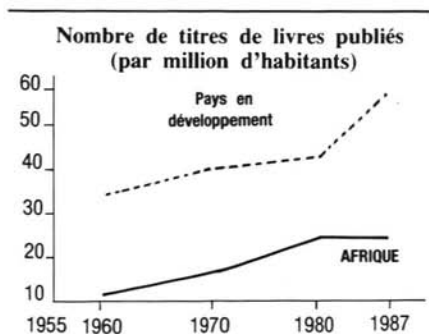


En 1975, l'Afrique se situait dans la moyenne du Tiers-Monde. Poursuivant

d'abord son exceptionnelle progression, elle dépasse légèrement la moyenne des pays en développement en 1980. La crise qui frappe alors conduit partout à la baisse de ces dépenses publiques. Mais tandis qu'elle est stoppée dans le Tiers-Monde en général au milieu de la précédente décennie, elle se poursuit en Afrique où, en 1987, ces dépenses sont deux fois plus faibles que pour l'ensemble du Tiers-Monde (15 dollars contre 29).

Titres publiés par million d'habitants

Les indicateurs statistiques de la vie culturelle sont rares et souvent imprécis. Par contre le nombre de titres de livres publiés chaque année par million d'habitants peut fournir une indication du niveau atteint par les « industries culturelles ».



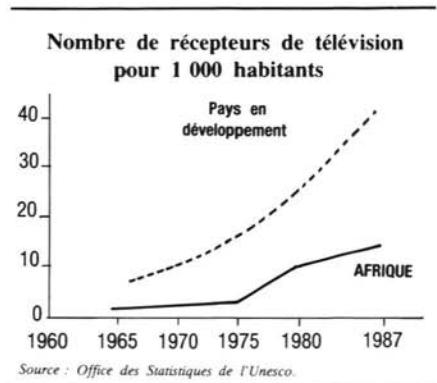
Source : Office des Statistiques de l'Unesco.

Une fois encore, la comparaison des évolutions du Tiers-Monde en général et de l'Afrique est, en ce domaine, édifiante (voir graphique ci-dessus). Le premier a connu depuis 1960 une croissance lente du nombre de livres publiés par million d'habitants, croissance qui s'accélère au cours de la dernière décennie. A l'inverse, l'Afrique a vécu une croissance rapide entre 1960 et la fin des

années 70 — le nombre de titres a été plus que doublé pendant cette période — avant de régresser légèrement pendant la dernière décennie.

La « densité » des récepteurs de télévision

La télévision est le moyen de communication de masse qui a connu le plus fort développement dans le Tiers-Monde depuis une trentaine d'années. Globalement, le nombre de récepteurs par millier d'habitants y a été multiplié par près de neuf entre 1965 et 1987.



Source : Office des Statistiques de l'Unesco.

Partant pratiquement de zéro au début des années 60, l'Afrique a vu la « densité » de son parc de récepteurs de télévision doubler à peu près tous les cinq ans, passant de 0,4 récepteur pour mille habitants en 1965 à 9,7 en 1980. Non seulement cette croissance se ralentit ensuite — cette densité ne passe que de 9,7 en 1980 à 14 en 1987 —, mais elle devient nettement moins forte que dans le Tiers-Monde en général où, pendant ces sept années, elle est presque multipliée par deux.

Source : UNESCO, n° 15, mai 1990.

Nouvelles technologies et services bancaires

L'édition 1989 du sondage de la revue *American Banker* a été l'occasion de faire le point sur l'évolution et le devenir des technologies de pointe en matière de services bancaires. Indéniablement c'est l'échange électronique de données qui, de l'avis des répondants, devrait le plus se développer dans les cinq années à venir. Près de 87 % des professionnels sont en effet de cet avis. Viennent ensuite les systèmes de lecture laser et

d'archivage électronique de chèques (pour 80 % des professionnels). Les systèmes experts destinés à l'octroi de prêts, les logiciels d'aide à la décision et les cartes à puce sont également bien placés. En revanche, les services bancaires vidéo à domicile ne rencontrent pas l'approbation. Et ce, non pas à cause de la technologie (jugée au point), mais du fait de l'absence de marché.

La lettre de l'EFMA, n° 105.

Analyses critiques

BANQUE MONDIALE. — *Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable.* — Washington : Banque mondiale, 1990, 346 p.

Dans une nouvelle étude de vaste portée publiée en novembre, la Banque mondiale reconnaît que les efforts de développement en Afrique ont échoué, essentiellement parce que sa stratégie après les indépendances était « mal conçue ». Le rapport estime que l'Afrique devrait à l'avenir mettre l'accent sur l'agriculture, en tant que moteur de la croissance, et sur les ressources humaines. En termes inhabituellement forts, le rapport tient les gouvernements africains eux-mêmes responsables en grande partie de la crise que traverse le continent. Il conclut qu'il faut pratiquement révolutionner la pensée du développement pour permettre à la région d'amorcer une reprise et de réussir dans un monde de plus en plus compétitif.

Le rapport de la Banque, *Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, propose en 300 pages un examen détaillé, en grande partie décourageant, du développement des 30 dernières années dans la région. Mais il ne se contente pas de retracer les difficultés passées de l'Afrique ; il offre aussi une vision de la reprise future. Il fixe des objectifs et définit des stratégies pour les atteindre, tout au moins en termes généraux. Selon le rapport, les « programmes d'ajustement structurel » appuyés par la Banque et le Fonds monétaire international, et appliqués actuellement par environ 25 pays africains, ne sont qu'un début. « Les réformes, bien que courageuses, sont incomplètes dans la mesure où elles ne s'attaquent pas à tous les obstacles à long terme. » Des solutions de rechange aux stratégies inefficaces adoptées par l'Afrique après l'indépendance « n'ont été, au mieux, acceptées et essayées qu'à contrecœur ».

Le plus grave obstacle auquel se heurtent les pays africains réside dans le fait qu'ils ne valorisent pas les ressources humaines et institutionnelles nécessaires pour pouvoir se diriger eux-mêmes. Dans l'introduction au rapport, le président de la Banque, Barber Conable, déclare que des efforts importants doivent être entrepris pour obtenir une population instruite et en bonne santé et pour renforcer les structures institutionnelles dans lesquelles doit s'inscrire le développement. Sans un tel cadre, souligne le rapport, l'aide extérieure et même les réformes économiques sont vouées à l'échec, quelle que soit leur ampleur.

La Banque mondiale recherche un consensus sur l'Afrique

Le rapport intitulé *Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, également connu sous le nom d'*Etude de perspectives à long terme*, examine les éléments d'une stratégie de développement pour l'Afrique en vue d'une croissance durable et équitable. C'est un document qui vise à réaliser une unité de vues et qui s'inspire pour la première fois de penseurs africains, de praticiens du développement et des milieux d'affaires, ainsi que de responsables de bon nombre d'institutions de développement qui fournissent une aide à l'Afrique.

Le rapport contient certains enseignements encourageants. Il demande aux Africains de tirer davantage de leçons des exemples réussis de développement d'autres pays du Tiers-Monde, en particulier des pays d'Asie. Il propose de doubler, en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), les dépenses consacrées à la valorisation des ressources humaines — éducation, santé et autres services sociaux. Il considère la planification familiale comme un facteur déterminant de l'amélioration de la santé et de la nutrition des femmes et des enfants, et de l'abaissement de la mortalité infantile.

Il propose également de donner plus de pouvoir aux femmes et aux pauvres, d'encourager les organisations locales et les ONG, de consolider les forces traditionnelles, et demande aux institutions de développement et aux gouvernements étrangers de faire preuve d'une attitude moins autocratique.

Le rapport en appelle aux élites pour qu'elles réduisent leur consommation ostentatoire ; il demande la réduction des dépenses militaires, « l'évolution » des programmes d'ajustement structurel et une contribution des donateurs aux projets qui repose non sur ce que les bailleurs de fonds veulent financer mais sur les besoins les plus urgents des pays africains. Les auteurs soutiennent que l'Afrique doit adapter, au lieu d'adopter, les modèles de développement venus de l'étranger et qu'il faut déterminer dans quelle mesure le modèle de développement occidental — une économie de marché doublée d'une action sociale de l'Etat — peut s'appliquer au continent. Ils sont favorables à un développement situé à mi-chemin entre les techniques de pointe et l'absence de techniques.

La stratégie proposée comporte notamment les éléments suivants :

- Donner la priorité à la population et doubler les investissements consacrés à l'éducation, à la santé et aux services sociaux.
- Limiter les taux actuellement élevés de la croissance démographique et protéger l'environnement en réduisant l'érosion des sols, le déboisement et la désertification.
- Offrir des infrastructures et des incitations propres à promouvoir la production et l'initiative privée et à renforcer les institutions et les populations, du village aux échelons les plus élevés dans le gouvernement et l'industrie.

- Fixer un objectif de croissance agricole de 4 % par an et de croissance industrielle de 5 % au cours des années 90 — atteignant progressivement 7 à 8 %, tous les autres secteurs progressant de 4 à 5 %.
- Octroyer un rôle nettement plus important au secteur informel et aux petites entreprises dans la satisfaction des besoins de consommation de biens et de services, dans la création d'emplois et dans le choix des techniques les plus appropriées.
- Augmenter les investissements de 25 % du PIB par an, contre 15 % actuellement ; obtenir un taux d'épargne intérieure de 18 % d'ici à l'an 2000, contre 12 % à présent, augmenter l'aide publique au développement d'environ 4 % par an en valeur réelle au cours des années 90.
- Adopter une approche pragmatique et progressive de la coopération et du commerce entre régions, notamment en vue d'harmoniser les politiques macroéconomiques dans les domaines de la libéralisation des échanges, de la sécurité alimentaire, de la lutte contre les maladies et les parasites, de l'amélioration de l'enseignement supérieur et de la formation technique.
- Fournir une aide extérieure destinée à financer l'infrastructure matérielle qui réponde aux besoins réels du pays et non simplement aux priorités des donateurs.

Pushpa Nand Schwartz
Forum du développement, janv.-fév. 1990

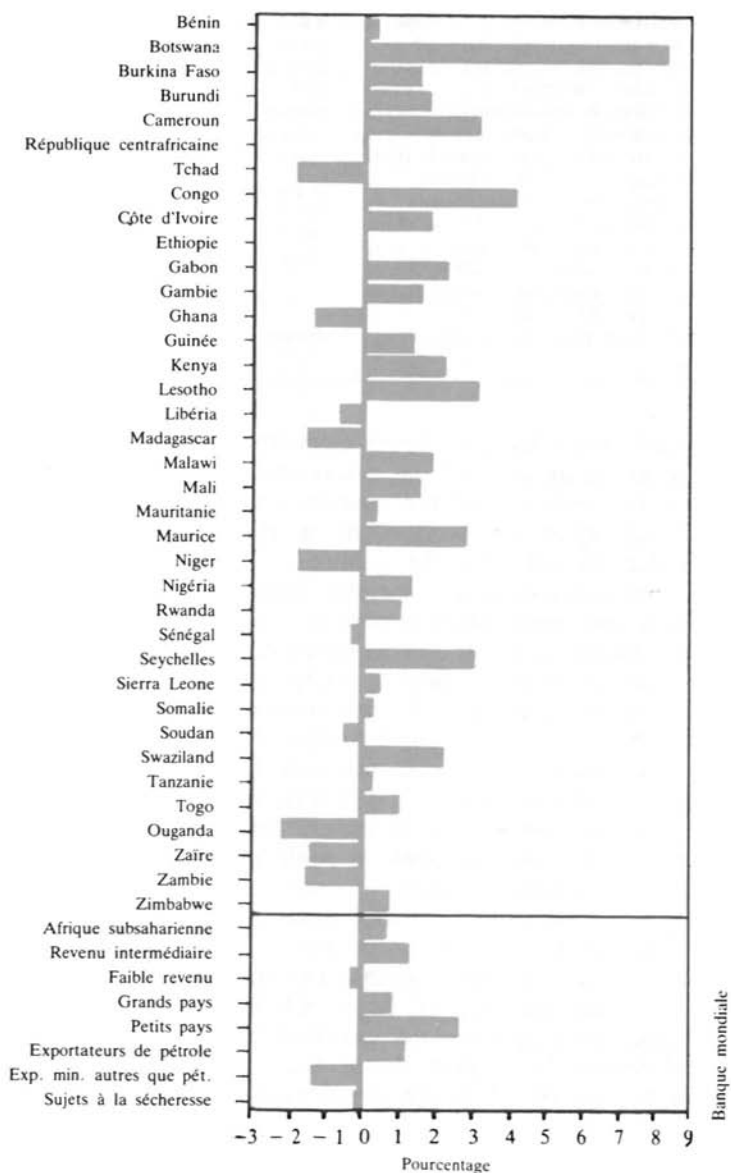
Considérés individuellement, les éléments contenus dans le rapport de la Banque mondiale ne sont pas nouveaux. Ce document, fruit de deux années de recherches, s'inspire essentiellement des activités opérationnelles et théoriques des services de la Banque, et la plupart de ses recommandations ont déjà été publiées à un moment ou à un autre. Toutefois, intégrées dans un ensemble bien pensé, ces recommandations représentent une contribution importante au débat qui a eu lieu, tout au long de la décennie, sur le développement en Afrique.

A la différence d'un rapport antérieur, qui a donné lieu à une confrontation féroce entre la Banque mondiale et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), cette étude prend la peine de reconnaître qu'il existe toujours des désaccords entre ceux qui participent au développement de l'Afrique, même sur des questions fondamentales comme le rôle du secteur privé. Néanmoins, tout au long du rapport, la Banque reconnaît la contribution de la CEA et d'autres institutions à sa propre optique.

En réalité, cette étude qui met davantage l'accent sur les répercussions sociales de l'ajustement structurel et sur la nécessité de mesures permettant de les atténuer, semble rapprocher le point de vue de la Banque de celui du rapport de la CEA, intitulé *Cadre africain de référence pour les programmes d'ajustement structurel*. Publié au début de l'année dernière, le rapport de la CEA privilégie le développement économique et social à long terme par rapport à l'optique budgétaire des programmes d'ajustement structurel des institutions de Bretton Woods.

Le problème qui se pose est naturellement celui de savoir comment mettre en pratique pour un demi milliard d'Africains ces recommanda-

Taux de croissance du PIB par habitant en Afrique subsaharienne entre 1961 et 1987.



tions qui sont, pour la plupart, très délicates. Comment persuader les dirigeants africains qu'il est grand temps d'adopter des changements radicaux et qu'un accord verbal n'est pas suffisant ? Comment venir à bout d'une bureaucratie profondément enracinée et d'une élite du monde des affaires dont les intérêts immédiats sont menacés par une réforme économique à long terme ? De même, et tout aussi important, comment modifier les politiques d'aide et les pratiques commerciales des pays développés et de la Banque elle-même ?

Les institutions d'aide extérieure ont une grande part de responsabilité dans le sort de la région, dans la mesure où elles ont beaucoup influencé son développement, soutient le rapport. Mais il risque d'être tout aussi, sinon plus, difficile de réformer la communauté du développement en accord avec les recommandations du rapport que de modifier les attitudes des dirigeants africains. Par exemple, la plupart des programmes d'aide bilatérale sont étroitement subordonnés à la passation des marchés de fournitures et de services dans le pays donateur. Il ne sera pas facile de les adapter pour leur permettre d'atteindre les objectifs énoncés dans le rapport, notamment la valorisation des ressources humaines sur laquelle insistent les auteurs.

Le rapport met également en cause le montant de plus de 3 milliards de dollars d'assistance technique extérieure que reçoit annuellement l'Afrique. Il faudrait le réduire pour faire place à des Africains formés, soutient la Banque. Ensuite, l'aide extérieure devrait être consacrée non plus à payer les importations mais à financer le développement de l'infrastructure et des ressources humaines. Enfin, les « donateurs devraient intervenir de manière nettement plus sélective » et s'intéresser surtout aux pays qui ont entrepris des réformes économiques.

Samantha Sparks

Forum du développement, janvier-février 1990

KABAKOV, Alexandre. — *Non-retour*. — Paris : Christian Bourgois éd., 1990. 100 p.

Un petit livre, quant à son nombre de pages (67 - on pourrait presque dire : une nouvelle), vient de connaître dans un climat de fin de perestroïka un succès très important à Moscou. Ce succès a largement débordé les frontières soviétiques pour devenir un thème d'intérêt et de débat dans les pays occidentaux. Cette contagion dans la réussite est d'autant plus remarquable que l'auteur était inconnu dans son propre pays il y a un an à peine.

C'est un roman de prospective, à la manière des scénarios de politique fiction. Nous sommes à Moscou à une époque contemporaine que l'on peut aussi bien fixer en 1989 que dans quelques années, en 1992 ou 1993. La ville est devenue une sorte de Beyrouth incontrôlé, où des bandes armées se partagent les quartiers et les stations de métro : soldats perdus de l'Afghanistan ayant déserté l'armée, sectes sataniques et intégristes, cléricaux-fascistes polonais, comité révolutionnaire de la Perse du Nord etc. Le gouvernement n'agit plus, sinon à travers la sinistre Commission de la sûreté nationale qui applique un « plan général du nivellement politique radical » qui ressemble à s'y méprendre aux purges staliniennes, tant décriées actuellement. Inutile de préciser que cette situation n'est pas spécifique à Moscou, toutes les républiques de l'Union Soviétique ayant revendiqué leur indépendance et se battant entre elles.

Ce qui est intéressant dans ce livre n'est pas seulement le propos qui ne fait qu'amplifier et extrapoler les craintes de la Russie sur les conséquences du Gorbatchevisme : famine, violence, chaos.

C'est surtout la forme utilisée qui mérite de se pencher sur « Non-retour » et de réfléchir. Le héros du livre qui en est aussi le narrateur travaille dans un institut chargé de décrire l'avenir social et politique. Nous ne savons jamais s'il parle au présent de la situation professionnelle dans laquelle il se trouve, cette situation incluant les grandes difficultés dans lesquelles est plongée la société russe, ou s'il parle au futur de ce qui va se passer comme conséquences à court terme des décisions de changement qui viennent d'être prises depuis peu par le gouvernement soviétique. Cette confusion où l'on ne sait plus exactement où situer la cause et ses effets (dans le proche passé, dans le présent, dans le futur immédiat ?) paraît devoir être relevée. Dans les moments de crise le temps n'est pas linéaire, il se peut même qu'il soit circulaire, bouclé sur lui-même, comme le vortex d'un ouragan qui détruit tout sur son passage.

Le principal commanditaire de l'institut de prospective moscovite est le gouvernement ou ce qu'il en reste.

Ce gouvernement est représenté par deux personnages plutôt inquiétants du genre police politique ou services spéciaux. A la manière de Franz Kafka, le héros du livre se voit interrogé sur des questions qui n'ont pas été et ne seront pas posées :

« — Eh bien, Youri Ilitch, nous sommes venus entendre ce que vous avez à nous dire ». Cette façon de procéder est parfaitement angoissante pour celui qui a à répondre. Il ignorera jusqu'au bout si ses réponses imaginées sont adaptées ou non à la demande. Cette façon décrit parfaitement les règles qui tendent à s'instaurer actuellement entre le conseiller en prévision ou en prospective et son client. L'écoute et le discours sont désormais partagés entre eux : l'expert parle au hasard, son

succès est atteint lorsqu'il est écouté. Le décideur ne prend même plus la peine de poser des questions. Il souhaite juste être distrait, provoqué, déstabilisé par l'expert dont le rôle est essentiellement de lui faire oublier l'insupportable présent. Pouvoir stupéfiant (hallucinogène) de la prospective... Que recommande l'auteur de *Non-retour* dans ce monde où la raison vacille ? « — En cas de danger (il faut) agir vite, se laisser tomber par terre, se plaquer contre le sol »...

Un conseil symbolique à méditer par tous ceux qui font œuvre prospective ?

Pierre-Frédéric Ténière-Buchot

DUVERGER, Maurice. — *Le lièvre libéral et la tortue européenne*. — Paris : Ed. Albin Michel, 1990. 245 p.

Le député européen, élu sur la liste du PCI, allie les compétences de brillant constitutionnaliste et de spécialiste de science politique pour exprimer sa foi dans l'avenir d'un socialisme rénové sur le continent européen. Ne proclame-t-il pas d'emblée : « Entre des Etats-Unis toujours dominés par le libéralisme et une Russie lente à se détacher largement du collectivisme, le socialisme démocratique offre à notre continent le seul moyen d'unir profondément l'Est qui a besoin du marché et l'Ouest qui doit en réduire l'injustice ». Recherche éternelle du juste milieu ? Tentative de nouveau mariage entre justice et efficacité économique ? Synthèse des aspirations individualistes et communautaires ?

Il est vrai que l'enjeu est de taille. A l'Est, le communisme s'est effondré mais que laisse-t-il derrière lui et quel corps doctrinal ou culturel occupera la place laissée vide ? A l'Ouest, la social-démocratie se dissout dans le grand marché néo-libéral. Qui aura qui, pour parler comme Lénine (kto karo) dans cette course entre le lièvre libéral et la torche européenne ? Maurice Duverger ne semble pas douter que l'Europe en l'an 2000 peut devenir le « premier des grands ». Telle, du moins précise-t-il, devrait être l'espérance des 500 millions d'hommes et de femmes qui vivent sur ces 5 millions de kilomètres carrés. Certes, l'objectif est louable mais lorsqu'on commence à en dessiner les contours, les difficultés surgissent. S'agit-il d'une Europe à 27, c'est-à-dire l'actuel Conseil de l'Europe, plus les pays de l'Est y compris l'Albanie, ou bien à 30, avec l'indépendance des Pays Baltes ? Là est la question et elle semble emporter tout le reste. S'agit-il de transposer à l'échelle de l'Europe, petite ou grande, le modèle fédéral qui a permis d'édifier les Etats-Unis ou s'en tenir plus prudemment à des constructions moins

ambitieuses car les nations du continent européen ont une réalité beaucoup plus forte et une structure beaucoup plus solide que les treize colonies qui s'unirent pour élaborer la Constitution de 1787 ? Sur tous ces points, les suggestions avancées par Maurice Duverger n'auront pas de quoi effrayer l'honnête homme. Ne se prononce-t-il pas en effet pour un Parlement représentant directement le peuple européen ainsi qu'un Conseil des Etats formé par les représentants de leurs gouvernements ? N'opte-t-il pas pour une communauté fédérale à double légitimité où le secteur de la coopération se trouve associé au secteur des décisions supra-nationales, ainsi qu'un schéma d'Europe à cercles concentriques permettant à chaque nation de passer de l'un à l'autre suivant son désir, son développement et l'accord de celles formant déjà le cercle plus intégré. On lira tout particulièrement sur ce point le chapitre huit (la communauté axe et moteur de l'Europe).

En conclusion, Maurice Duverger s'interroge sur les différents contenus qu'il s'agirait de donner à la proposition de Confédération suggérée par François Mitterrand le 31 décembre 1989. Entre une simple ouverture du Conseil de l'Europe aux « Nouvelles démocraties » européennes et l'institutionnalisation du processus d'Helsinki, c'est-à-dire ouvert aux Etats-Unis et au Canada, la Confédération européenne, ou la maison commune, constitue un échelon intermédiaire plus réaliste. Mais là encore il conviendra de déterminer et répartir les compétences entre cette communauté en voie d'élargissement et l'échelon de la Confédération. Sans prétendre trancher immédiatement sur toutes ces questions, Maurice Duverger a raison d'avancer une proposition, peut-être hardie, mais qui correspond tout à fait aux nécessités du jour. Pourquoi ne pas réunir parallèlement à la Conférence intergouvernementale les premiers Etats Généraux des Parlements d'Europe ? Mais il est fort douteux qu'une telle idée sera retenue. Cela prouve bien qu'après l'accélération de l'histoire vécue pendant l'automne 1989 le rythme normal des choses semble reprendre ses droits. C'est peut-être dommage et Maurice Duverger est de ceux qui regrettent profondément une telle évolution.

Eugène Berg

PELT, Jean-Marie. — *Le tour du monde d'un écologiste.* — Paris : Fayard, 1990.

Celles et ceux qui auront vu pour la première fois Jean-Marie Pelt à l'émission de télévision « Apostrophes », le 6 avril dernier, auront découvert derrière des lunettes très fortes un homme doux, simple, sincère,

convaincu et convaincant parce que ne cherchant pas à s'imposer par la gesticulation.

Jean-Marie Pelt est professeur de biologie végétale et de pharmacognosie à Metz. Il est aussi Président de l'Institut Européen d'Ecologie. En tant que savant et écologiste, il est plus connu à l'extérieur des frontières qu'à Paris.

Il vient de publier un livre dont le titre est inspiré par Darwin qui a laissé un « tour du monde d'un nationaliste ». Darwin, c'était l'époque de la sélection naturelle, de la lutte, la philosophie de la concurrence qui anime nos sociétés et les a heureusement fait progresser dans le bien-être, à tout le moins celles dont les membres ont accepté de se soumettre aux modes d'organisation et de travail qui mènent à la prospérité matérielle.

Pelt, c'est l'époque où l'on s'interroge sur les revers du progrès, la recherche d'une autre approche de l'existence, de comportements individuels et collectifs.

Lorrain, vivant dans le souvenir de cet Européen, moine-civil, que fut Robert Schuman (auquel les Français un peu abusés par la vulgate gaulliste, oublie de rendre l'hommage qu'il mérite en tant que véritable réconciliateur de la France et de l'Allemagne) il commence son voyage par son village natal, Rodemack.

Rapprocher les écologistes et les « industrialistes »

L'ancien Commissaire à la Reconversion de la Lorraine que je suis (et qui a semé dès le début de la décennie 1970 des germes qui donnent seulement des résultats aujourd'hui, ce qui rappelle les impératifs du temps dans les changements profonds de structures) connaît bien la région. Pelt est sensible au retour de son village dans le club des cent plus beaux villages de France, parce que les fumés ont disparu. J'avoue avoir été très sensible à la beauté des « forges du diable » des usines sidérurgiques. Mais Pelt se montre inquiet de la présence à quelques kilomètres de la centrale nucléaire de Cattenom qu'il n'aime que lorsqu'elle est en panne. En fait il voudrait une partie des résultats de la société industrielle sans ses inconvénients et ses risques.

L'écologie est en fait une autre forme d'appréciation des risques. Les « industrialistes » mettent l'accent sur la croissance démographique galopante et pensent que pour faire face à ses ravages, il n'est de solution que la prospérité qui est le seul moyen de réguler les naissances. Les écologistes souhaitent que dès à présent nous limitions l'usage des outils de progrès rapide.

Le dommage est que les industrialistes et les écologistes se rencontrent rarement. Leurs cercles ne sont pas les mêmes. Il faudra dévelop-

per les travaux en commun comme ont l'intention de le faire les Instituts de l'Entreprise du monde entier qui se réuniront à Strasbourg, du 1^{er} au 3 octobre prochain, sur le thème : « L'écologie, un défi mondial pour les entreprises ». Pelt a promis d'être là. Cousteau aussi et quelques autres.

Mais revenons au propos de Pelt. Partant de la Lorraine, il traverse l'Allemagne, plus sensible que la France (et surtout que nos responsables économiques) aux risques écologiques et dont les industriels savent d'ailleurs tirer un formidable argument de nouveau développement. Il aborde les pays anciennement communistes et l'URSS dont on sait aujourd'hui — mais ne le savait-on pas avant ? — qu'ils sont le royaume de la bêtise économique et de la stupidité écologique. Non seulement ils ont saccagé la nature, mais à ce prix, ils n'ont été capables que de fabriquer de la médiocrité.

Pelt décrit les méfaits des projets staliniens, des rêves grandioses mal étudiés. On veut tuer Dieu. On veut mettre la nature à sa botte. On déroute les fleuves. On rêve de faire de la Sibérie une région de grande culture. On multiplie les constructions gigantesques. Heureusement le froid gèle les enthousiasmes en même temps que les réalisations. Tout n'est donc pas perdu là-bas.

Et Pelt continue par l'Alaska, devenu, à tort ou à raison, le symbole des victimes des accidents de marée noire, la forêt amazonienne, l'Indonésie et l'exploitation abusive des bois parmi les plus beaux du monde, l'Afrique et son drame permanent. Il faut lire ses descriptions que j'ai appréciées comme si elles m'étaient faites par l'instituteur de mon enfance qui savait conter la nature. Il est vrai qu'il appartenait à l'époque agricole. Et comme l'a dit Michel Serres à l'émission de Pivot, la grande évolution du siècle est le passage d'un monde rural à un monde sans paysans.

Apprécier « les conséquences des conséquences »

Ce qu'il faut surtout retenir du périple de Pelt, c'est son constat majeur : les hommes, en agissant, ne mesurent pas les conséquences des conséquences de leur politique. L'exemple d'école est celui du barrage d'Assouan. N'oublions pas qu'il fut conçu par les Russes et inauguré à la fois par Nasser et Khrouchtchev. Il devait assurer à l'Égypte la prospérité en multipliant les terres cultivables, en maîtrisant les crues. Or on constate aujourd'hui qu'il a contribué à renforcer l'action du sel qui tue toute possibilité de culture, à mettre les côtes, dépourvues de limon, sous la menace de l'invasion de la mer. Finalement il crée autant de problèmes nouveaux que ceux — anciens — qu'il voulait faire disparaître.

C'est cette observation qui doit conduire à des propositions pour

l'avenir. Pelt ne les fait pas. Son livre est un témoignage. Mais il a le mérite d'appeler à de nouvelles étapes.

Dans une réunion récente menée à l'Institut de l'Entreprise entre des agriculteurs (de ceux qui réfléchissent à ce qu'ils font) et des industriels, il résulte que — dans ce cas — l'une des voies de l'avenir est une relation plus étroite entre les producteurs d'engrais et de produits utilisables dans les cultures pour examiner en commun les meilleurs modes d'utilisation et surtout les conséquences des conséquences de cette utilisation. On sait aujourd'hui que l'on peut, avec beaucoup moins d'engrais ou de produits anti-parasites, obtenir de meilleurs résultats. Encore faut-il que chacun soit formé et en alerte.

Il est bien d'autres domaines où un tel comportement s'impose. Nul ne peut mettre en doute, sauf à cracher sur le futur, l'exigence écologique. Mais nul ne peut refuser l'emploi des technologies de la croissance, sauf à vouloir revenir à une époque — qui n'a existé que dans l'imagination des utopistes — où l'homme se promenait dans une sorte de Paradis sans secousses.

Dans *Plaidoyer pour l'avenir* écrit avec Louis Armand il y a près de trente ans, nous disions déjà que les défis que créait la technique, la technique et l'organisation devaient contribuer à les maîtriser. Sans doute faut-il y ajouter un effort culturel et une nouvelle vision de la croissance.

Il n'en demeure pas moins que pour que les sociétés puissent se développer sur la terre, il faut tout à la fois continuer à mettre en œuvre les moyens dont l'homme se dote pour échapper à la rareté et ceux dont il peut se doter pour assurer l'avenir.

Voilà l'exigence qui apparaît — pour moi — à la lecture d'un livre où l'on pourrait trouver sans doute d'autres éclairages. Mais qu'importe. Lorsqu'un essai conduit à regarder autrement les hommes et les choses, c'est qu'il est utile.

Michel Drancourt

Comptes rendus

- Mc NEELY, Jeffrey A. et al. — *Conserving the World's Biological Diversity*. — Washington : World Bank, World Resources Institute, 1990.

Par son activité même, l'homme met en péril les conditions de sa survie. En portant atteinte à la diversité biologique, autrement dit au biotope et aux organismes végétaux et animaux, il compromet son propre avenir sur Terre. Face à ce risque, cet ouvrage collectif se veut un appel à la lucidité. Jamais autant d'espèces n'ont été en voie d'extinction. Le déboisement et les perturbations du climat qu'il entraîne menacent la planète. L'explosion démographique exerce une pression toujours plus grande sur les ressources. Il est donc urgent de saisir l'enjeu que représente cette diversité biologique et en quoi elle est importante pour l'avenir de toutes les régions. Industriels, Etats, organismes internationaux, individus doivent prendre leurs responsabilités et mener une action concertée en vue de préserver ce patrimoine irremplaçable. Pour les y aider les auteurs décrivent comment ces ressources biologiques peuvent contribuer au développement et leur préservation faire l'objet de politiques « d'usage ».

- BLOCH-LONDON, Catherine ; MARCHAND, Olivier. — « Les enjeux de la durée du travail ». — in *Economie et statistiques*, n° 231, avril 1990, pp. 19-32.

Au cours des années quatre-vingt, la réduction du temps de travail a été en France comme à l'étranger l'un des thèmes centraux des débats économiques et sociaux. De la même façon, on est passé un peu partout en Europe d'une problématique de partage du travail, où la réduction du temps de travail était conçue comme un des moyens directs de faire face à la montée du chômage, à une vision plus large liant réduction et aménagement du temps de travail dans une perspective de modernisation de l'appareil productif plus que d'amélioration des conditions de travail.

Trois grandes périodes marquent l'évolution récente des débats sur la durée du travail en France. Au cours de la première (1968 à 1977), la durée hebdomadaire moyenne du travail s'est sensiblement réduite. La seconde période va jusqu'en 1984 et voit sauter le verrou des 40 heures : c'est l'époque où l'on tente de mettre en œuvre une politique de partage du travail. Cette idée est née de la rupture de 1974, lorsque la plupart des économies occidentales se sont enfoncées dans la récession et ont connu un développement sensible du chômage. Le mot d'ordre « travailler moins pour travailler tous » résume parfaitement bien l'idée de la réduction du temps de travail comme génératrice de création ou tout au moins de maintien d'emplois. Mais, les politiques de partage du travail n'ont pas eu toutes les effets escomptés.

Enfin, les années plus récentes sont révélatrices d'inflexions très nettes, aussi bien dans les réflexions des économistes que dans les mesures prises par les pouvoirs publics, dans les discussions entre partenaires sociaux ou encore dans les pratiques effectives. A partir de 1982, se sont multipliées des mesures d'aménagement du temps de travail, dont la diversité et l'ampleur témoignent de la volonté d'adapter la marche des entreprises aux fluctuations de la demande et de l'activité économique. Ces mesures lient de moins en moins directement aménagement-réduction du temps de travail et création d'emplois. On considère aujourd'hui que la réduction du temps de travail est devenue indissociable d'une politique plus générale de réorganisation des processus de production s'appuyant sur une moindre rigidité du droit du travail.

- **WORLD BANK, EUROPEAN INVESTMENT BANK, Ed. — *The Environmental Program for the Mediterranean. Preserving a Shared Heritage and Managing a Common Resource.* — Washington : World Bank, 1990.**

Des régions freinées dans leur développement par manque d'eau, des villes surpeuplées souffrant d'une pollution excessive, la santé publique menacée, les nappes phréatiques contaminées, un littoral saccagé par une urbanisation trop rapide, une faune en voie de disparition, une production de poisson en chute libre du fait de la pollution marine. A la lecture de ce rapport on s'effraie de la dégradation de l'environnement dans les pays de la Méditerranée. Et c'est sans doute l'objectif recherché par la Banque mondiale et l'European Investment Bank qui, en amorçant ce Programme pour l'environnement en Méditerranée tente d'alerter l'opinion internationale. Deux autres étapes suivront : renforcer les activités des organismes concernés, définir des projets d'investissement et soutenir leur mise en œuvre.

Trois principales priorités sont définies dans cet ouvrage : gestion des ressources en eau, prévention et contrôle de la pollution marine, action concertée pour l'urbanisation du littoral. En conclusion, la Banque mondiale insiste sur la nécessité de mise en place de véritables « stratégies d'environnement » pour mettre un terme à ce massacre du pourtour méditerranéen.

- **DONNAT, Olivier ; COGNEAU, Denis. — *Les pratiques culturelles des Français. Evolution 1973-1989.* — Paris : Ed. La Découverte/La Documentation française, 1990.**

A partir des résultats de l'enquête sur les pratiques culturelles des Français réalisée en 1988-1989, cet ouvrage décrit les comportements culturels d'aujourd'hui et met en évidence, grâce à une comparaison avec les deux enquêtes analogues de 1973 et 1981, les principales évolutions de ces quinze dernières années.

Les auteurs concluent à un profond renouvellement des pratiques culturelles, variable selon les domaines, parfois spectaculaire ou contradictoire, en tout état de cause à la mesure des mutations qu'ont connues la société et l'offre culturelle depuis le début des années soixante-dix. Mais ils insistent également sur la permanence des obstacles à une diffusion des formes les plus traditionnelles de la culture et sur le caractère toujours aussi distinctif de la plupart d'entre elles.

Au moment où certains s'inquiètent de l'avenir de la culture face à la montée des médias, ce livre fournit des éléments chiffrés qui permettent de mesurer la réalité des changements et d'engager un débat sur les conditions d'une politique culturelle réellement efficace face aux logiques économiques et aux pesanteurs sociales.

- **HANIKA, Alexander. — *Bevölkerungsvorausschätzung 1989-2015 des Österreichischen Statistischen Zentralamtes für Österreich und die Bundesländer sowie Modellrechnung bis 2050.* — *Statistische Nachrichten*, 8/1989, pp. 552-561.**

Les projections de population pour l'Autriche faites l'année dernière avaient sous-estimé l'immigration. Elles sont reprises ici et prolongées jusqu'en 2050, en admettant un solde migratoire positif de 10 000 personnes par an.

Si l'on admet ce chiffre ainsi qu'une reprise de la fécondité de 1,44 enfant par femme en 1988 à 1,56 de 1995 à 2015, et un accroissement de l'espérance de vie de 72,0 à 75 ans pour les hommes et de 78,6 à 80,9 pour les femmes, on obtient les populations (en milliers) figurant au tableau ci-dessous ainsi que la proportion des plus de 60 ans :

Années	Population (en milliers)	Pourcentage des plus de 60 ans
1988	7 596	20,3
2000	7 734	21,2
2010	7 703	23,3
2020	7 591	26,7
2050	6 452	31,9

La répartition de la population sur le territoire, compte tenu des migrations, changerait peu mais Vienne tendrait à croître en importance.

• CANS, Roger. — *Le monde poubelle*. — Paris : First Documentation, 1990.

Journaliste, chargé de la rubrique environnement au journal *Le Monde*, Roger Cans, dévoile les mécanismes qui permettent à certains États de se laver les mains de leurs déchets sans avoir à en déplorer les odeurs. De la simple poubelle de cuisine aux combustibles irradiés de La Hague, en passant par les décharges d'ordures ménagères, les navires incinérateurs et les usines de traitement des déchets toxiques, Roger Cans a tout inventorié. Tout à la fois récit, reportage et dossier, *Le monde poubelle* décrit les curieux circuits des déchets à travers les cinq continents. Dépasant le cas de « l'Afrique poubelle » récemment mis en lumière dans la presse, Roger Cans montre que c'est toute la planète qui devient poubelle, jusque dans ses confins réputés vierges et, au-delà, dans les hauteurs du ciel (pluies acides, trou d'ozone et effet de serre). Ce document révèle aussi comment le traitement des déchets est devenu une activité industrielle à part entière, avec ses pionniers, ses gagners, ses multinationales... et ses intermédiaires douteux. Tout un univers méconnu travaillant souvent dans l'ombre mais qui, demain, « éclatera » car, comme le dit l'auteur, le marché du déchet reste à prendre.

Futuribles International

Un réseau international d'information et de réflexion prospectives

Veille stratégique : information / évaluation / synthèse

Disposant d'un large réseau international d'experts (2 000 personnes sur 70 pays), Futuribles International assure :

- un suivi de qui fait quoi, où et comment dans le domaine des études sur l'avenir ;
- un dépistage permanent des données révélatrices des tendances et des enjeux majeurs à moyen et long terme ;
- l'élaboration de dossiers de synthèse prospective par sujet.

Une fonction de recherche et d'étude

Assumée par des équipes pluri-disciplinaires internationales ad hoc constituées par Futuribles International.

Six axes de recherche et d'étude :

- Le vieillissement démographique dans les pays industrialisés et l'avenir des systèmes de protection sociale.
- Le développement économique et social en Europe à l'horizon 1992-2000-2010.
- L'émergence de la société d'information : les enjeux de la tertiarisation des économies « modernes ».
- L'évolution socio-culturelle et l'avenir des modes de vie.
- Les risques majeurs de rupture dans les grands équilibres mondiaux, en particulier les rapports Nord-Sud et les menaces pesant sur les écosystèmes.
- Les systèmes de régulation et l'avenir des institutions publiques.

Plusieurs dizaines d'études de prospective appliquée : engagées à l'initiative de Futuribles International ou en réponse à des commandes d'organismes publics et privés, elles sont directement destinées à éclairer les choix stratégiques à moyen et long terme.

Formation, conseil et assistance technique

Futuribles International assure une fonction de formation à la démarche et aux méthodes de prospective en lien avec la stratégie et la planification du développement. Cette fonction est assurée au travers de séminaires annuels et d'interventions auprès d'organismes publics et privés.

La fonction de conseil et d'assistance technique est assurée auprès d'organisations qui souhaitent disposer d'une vision prospective des grandes mutations de leur environnement et définir une stratégie de développement à moyen et long terme.

Carrefour international de réflexion

Destiné à agir comme catalyseur de réflexions et plate-forme pour un libre-échange de points de vue et d'expériences, Futuribles International organise régulièrement des tables-rondes, des journées d'études, des séminaires et des colloques internationaux.

55, rue de Varenne, 75341 Paris Cedex 07, France
Tél. (33 1) 42 22 63 10 + - Téléfax (33 1) 42 22 65 54

Gilbert Cette, Dominique Taddei	3	<i>Capacités de production et temps de travail</i>
Louis Roussel	21	<i>Le statut social du sentiment amoureux</i>
Philippe Van Parijs	29	<i>Peut-on justifier une allocation universelle ? Une relecture de quelques théories de la justice économique</i>
Stefano Molina	59	<i>Changement démographique et représentation politique</i>

Forum

Guy Béney	43	<i>Gaïa : de l'hypothèse au mythe</i>
-----------	----	---------------------------------------

Actualités prospectives

| 69 |

Europe : les emplois nouveaux. L'Inde relève les défis du développement. Données sociales. Robotique. Pensions de retraite. Les inégalités face à la formation. Temps de travail. Alimentation. L'expansion du Sida. Flexibilité de l'emploi en URSS. Que pensent les dirigeants d'entreprise ? Les Français optimistes. L'Amérique vue du Japon. Electronique domestique. Environnement en Europe de l'Est. Modernisation et gestion des âges. L'Afrique accentue son retard. Nouvelles technologies et services bancaires.

Bibliographie

83	<i>Analyses critiques</i>
94	<i>Comptes rendus</i>